

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CONDITIONS DE POSSIBILITÉ DE L'ACTION COLLECTIVE : POUR UNE PRISE EN
COMPTE DU RÔLE DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN COMMUNICATION

PAR
JONATHAN MARTEL

FÉVRIER 2008

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

AVANT-PROPOS

What does "jnd" mean ? In the field of psychophysics, that branch of experimental psychology that studies sensation and perception, a jnd is the amount that something must be changed for the difference to be noticeable, defined to mean that the change is detectable half the time. My goal is to make a noticeable difference – many jnds worth – in human-centered technology.

Don Norman

Je crois que dès le dépôt de son projet chaque étudiant de maîtrise vise, à peu de choses près, l'objectif auquel réfère la citation de Norman. Atteindre le seuil de différence, celui qui fait que tes travaux ne passent pas inaperçus. Si selon le jugement des autres, je n'ai pas atteint ce seuil, soit ! À la mesure de mon parcours actuel, il est atteint.

Je tiens à remercier mon directeur, Serge Proulx, qui m'a accompagné jusqu'à la fin dans ce long processus. Merci à Benoît St-Pierre qui, au fil de nos rencontres, m'a initié au travail universitaire et m'a donné des indications sur la voie à suivre. Merci à mes parents de m'avoir fourni les conditions de possibilité pour arriver aux études supérieures. Merci surtout à Chantal qui m'a soutenu tout au long du processus et est toujours à mes côtés.

Montréal,

le 23 septembre 2007

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	iii
RÉSUMÉ	ix
INTRODUCTION	1

I - THÉORIES ET APPROCHES DE L'ACTION COLLECTIVE

CHAPITRE I

LES THÉORIES SOCIALES DE L'ACTION COLLECTIVE	13
1.1 Les premiers courants d'étude de l'action collective	13
1.1.1 Étude du comportement collectif	14
1.1.2 Action rationnelle	16
1.1.3 Mobilisation des ressources	18
1.1.4 Les nouveaux mouvements sociaux	22
1.2 Un courant récent : l'analyse de cadres	25
1.2.1 Les cadres de l'action collective	26
1.2.2 Les critiques de l'analyse de cadres	30
1.3 Conclusion	30

CHAPITRE II

LES DILEMMES SOCIAUX DE L'ACTEUR RATIONNEL	33
2.1 Dilemmes à deux personnes (<i>two-person dilemmas</i>)	34
2.2 Dilemmes à personnes multiples (<i>N-person dilemmas</i>)	36
2.3 Les solutions aux dilemmes sociaux	39
2.3.1 Solutions motivationnelles	40
2.3.2 Solutions stratégiques	42
2.3.3 Solutions structurelles	43
2.4 Conclusion	46

CHAPITRE III	
MODÈLES PHILOSOPHIQUES DE L'INTENTIONALITÉ COLLECTIVE	49
3.1 Perspective sommable	50
3.2 Perspective non-sommable	52
3.2.1 Searle	52
3.2.2 Bratman	53
3.2.3 Gilbert	54
3.2.4 Tuomela	56
3.3 Conclusion	58
II - CONDITIONS DE POSSIBILITÉ DE L'ACTION COLLECTIVE	
CHAPITRE IV	
L'ESPACE PUBLIC COMME LIEU DE L'ACTION COLLECTIVE	61
4.1 Les modèles normatifs de l'espace public	62
4.1.1 L'espace public de l'agora athénienne	63
4.1.2 L'espace public rationnel	66
4.1.3 Le déclin de l'espace public	71
4.2 L'espace public en tant que condition de possibilité	73
4.2.1 Les médiations et les pratiques sociales	74
4.2.2 Les médiations dans l'espace public	76
4.2.3 Le rôle de la médiation dans l'action collective	77
CHAPITRE V	
LÉGITIMATION DE L'ACTION COLLECTIVE PAR LA CONSTRUCTION DE NORMES SOCIALES	81
5.1 La construction et l'usage des normes sociales	82
5.2 Les normes dans l'action collective	83
5.2.1 Une assurance de la cohérence entre l'individu et le collectif	85
5.2.2 Un moteur de l'action collective	87
5.3 Conclusion	88

III - DES ÉLÉMENTS D'UNE NOUVELLE APPROCHE

CHAPITRE VI	
L'INSCRIPTION COMME ÉLÉMENT D'UNE INTÉGRATION DES	
TIC DANS UN MODÈLE D'ACTION COLLECTIVE ET DE COOPÉ-	
RATION	91
6.1	Objet et ontologie sociale 93
6.1.1	La bière de Searle 94
6.1.2	Le mobile de Ferraris 95
6.1.3	Les autres propositions 99
6.2	Les faiblesses du modèle de la construction sociale 101
6.2.1	L'approche de Berger et Luckmann 102
6.2.2	L'importance d'une spécification ontologique 104
6.3	Incidence du textualisme faible 108
6.3.1	La trace dans les modèles théoriques 108
6.3.2	Le support de la trace 109
6.3.3	Le mobile de Ferraris dans le cas de Manille 113
6.3.4	Attention aux dérives 114
6.4	Conclusion 114
CONCLUSION	117

RÉSUMÉ

Ce mémoire vise à redéfinir l'intégration des TIC dans les modèles théoriques de l'action collective et de la coopération en insistant sur leurs rôles en tant qu'outils d'enregistrement des traces de nos comportements collectifs. Dans la première partie, je présente trois approches théoriques qui adressent la problématique de l'action collective et de la coopération. Ce tour d'horizon permettra d'avoir une compréhension globale des comportements collectifs. Dans le chapitre 1, je présente les théories sociales de l'action collective. Dans le chapitre 2, je présente les approches impliquant les dilemmes sociaux. Dans le chapitre 3, je présente les modèles philosophiques de l'intentionnalité collective. L'analyse de ces trois approches distinctes fait ressortir trois conditions qui rendent possible l'action collective. Dans la seconde partie, je propose d'interroger ces conditions et leur rôle dans l'action collective. Dans le chapitre 4, je propose que l'espace public, parce qu'il permet de faire vivre la dialectique entre le singulier et le collectif, est une condition de l'action collective. Dans le chapitre 5, je propose que les normes sont nécessaires pour agir collectivement en ce qu'elles forment un système de sanctions et de récompenses qui permet, jusqu'à un certain point, de prédire le comportement des individus. Dans la troisième partie (chapitre 6), je démontre l'importance de prendre en compte la dimension ontologique des phénomènes sociaux et je propose que pour mieux comprendre l'intégration des TIC dans les modèles d'action collective et de coopération elles doivent être analysées en fonction de leurs rôles en tant qu'outils d'inscription et d'écriture.

Mots-clés : Action collective et coopération, dilemmes sociaux, intentionnalité collective, technologie de l'information et de la communication, approche constructiviste, inscription, traces, communication

INTRODUCTION

[Even] a small increase in our understanding of the dynamics of cooperation and collective action could have enormous payoffs in regard to international relations and conflict-resolution, the evolution of economic institutions, and the future of democratic governance and civil society.

Howard Rheingold

Depuis très longtemps, de nombreux chercheurs ont interrogé les mécanismes de formation et de fonctionnement de la coopération et de l'action collective. Paradoxalement, nous avons, d'un côté, des thèses sur l'individualisme et sur la crise du lien social (Breton, 2004; Putnam, 2000; Bouvier, 2005; Farrugia, 1993) et, de l'autre, de nouvelles initiatives d'action collective et de coopération qui prennent de plus en plus de place dans notre quotidien. Le succès du modèle de développement du logiciel libre, de Wikipédia ou la résurgence des mouvements sociaux et politiques nous montrent la pertinence de chercher de nouveaux modèles et de nouvelles approches pour comprendre les comportements collectifs. Quelle est donc la source de la revitalisation de l'action collective et de la coopération ? Pour Rheingold (2002), une des conditions de l'apparition de plus en plus fréquente de *smart mobs* ou de manifestations d'action collective et de coopération à grande échelle est le développement des technologies de la coopération. Ces technologies forment un large spectre. Wikis, blogues, messageries instantanées et SMS font notamment partie de cette grande catégorie que sont les technologies de la coopération (Saveri *et al.*, 2005).

L'exemple de la chute du gouvernement d'Estrada aux Philippines le 20 janvier 2001 est une bonne façon d'illustrer le rôle des technologies de communication dans l'action collective. Dans un contexte politique chaud où la presse accusait le régime

Estrada de corruption et où un jury formé de partisans avait voté en faveur d'Estrada, les résidants de Manille se mobilisèrent en quelques heures pour demander la démission du président. Ils se mobilisèrent à l'aide de l'envoi et du transfert massif de messages textes sur leur téléphone mobile leur demandant de se rendre à la place EDSA vêtus de noir (« *GO 2EDSA, Wear black* »). Les groupes de manifestants profitèrent aussi des SMS pour coordonner leurs efforts et faciliter les déplacements dans la ville. Ils purent ainsi éviter des barrages policiers et recevoir des nouvelles des personnes arrêtées par les autorités, augmentant d'autant plus leur efficacité. Durant quatre jours, ils furent plus d'un million à se relayer sur la place publique, entraînant la démission de Joseph Ejercito Estrada.

Il est certain que l'utilisation de moyens technologiques a eu un impact sur la mobilisation des Philippins, mais on ne peut dire exactement quels ont été ces impacts et de quelles façons ils agissent. Les effets des TIC sont-ils seulement de nature temporelle, c'est-à-dire qu'ils réduisent le temps nécessaire à l'action, ou changent-ils la nature des relations sociales que nous entretenons ? Nous pouvons aussi nous demander si dans un contexte sociopolitique similaire, mais sans l'usage des téléphones mobiles, une mobilisation de la même ampleur aurait été possible. À cette question sur les conditions de possibilité de l'action collective, l'histoire des mouvements sociaux et politiques nous invite à répondre par l'affirmative. Nous pouvons dire qu'il y a, à l'extérieur de l'usage des TIC, des éléments qui rendent possible l'action collective et la coopération. Si ces comportements sociaux sont possibles sans l'usage des TIC, comment intégrer ces technologies dans un modèle de l'action collective et de la coopération ?

Diverses approches aux problèmes de l'action collective

Plusieurs des problèmes qui impliquent l'action collective et la coopération ne sont pas encore bien compris. La littérature sur ce sujet interroge trois mythes fondateurs (Kollock, 1998a) : (1) Le dilemme du prisonnier qui démontre que l'absence d'une co-

ordination entre les individus aboutit à une solution sous-optimale pour tous. (2) La tragédie des communs (*tragedy of the commons*) qui dit que livrés à eux-mêmes les individus surconsommeront toujours les ressources communes. (3) Le dilemme des biens publics qui met en doute la nécessité d'y contribuer alors qu'on peut les consommer pour rien (*free ride*). Ces problèmes théoriques qui démontrent la difficulté d'atteindre la coopération sont rarement soutenus empiriquement. L'organisation actuelle des sociétés complexes, les régimes démocratiques, les manifestations politiques, les grèves et le développement du logiciel libre ne sont que quelques exemples qui prouvent l'insuffisance actuelle des recherches concernant ces dilemmes sociaux, mais aussi l'importance de dépasser ce niveau d'analyse pour saisir la coopération et l'action collective dans toute sa complexité.

La sociologie des mouvements sociaux s'est intéressée à un niveau d'analyse plus large. Des théories en provenance du courant d'étude sur les comportements collectifs (*collective behaviour*) (Smelser, 1969; Gurr, 1974) en passant par les théories de l'action rationnelle (Olson, 1965), de la mobilisation des ressources (Oberschall, 1973; Tilly, 1978; McCarthy et Zald, 1977) ou des nouveaux mouvements sociaux (Touraine, 1978) jusqu'aux théories actuelles de l'approche par les cadres sociaux (Benford et Snow, 2000; Céfai et Trom, 2001), rien n'est arrivé à décrire et comprendre avec précision les mécanismes de fonctionnement et de production de l'action collective (Céfai et Trom, 2001; Neveu, 2005). Que ce soit pour rendre compte des raisons de militer, pour comprendre la dimension sociale ou politique de l'action collective, ou encore le rôle des médias dans les mobilisations ou celui des TIC, il reste plusieurs aspects à éclaircir pour en arriver à une compréhension fine et juste des comportements collectifs.

La philosophie et les sciences cognitives ont aussi proposé des modèles pour comprendre les comportements collectifs des agents. La philosophie de l'action postule que l'action d'un agent est conduite par une intentionalité. Mon intentionalité est constituée de mes intentions, de mes désirs et de mes croyances, lesquelles structurent mes actions (Bratman, 1987; Searle, 1983). Cette approche, conséquemment, fait l'hypothèse que

l'action collective doit aussi être structurée par une intentionalité partagée entre agents. Plusieurs auteurs ont proposé divers modèles pour expliquer l'intentionnalité collective. Des modèles les plus simples où la somme des intentionalités constitue l'intentionnalité collective, jusqu'aux modèles les plus complexes où l'intentionnalité collective repose sur la position relative des individus au sein d'un groupe et leur acceptation de cette position (Gilbert, 1987; Tuomela, 1992, 1995).

Il est évident que le questionnement des mécanismes de production et de fonctionnement de la coopération et de l'action collective doit se faire de façon pluridisciplinaire, c'est-à-dire que pour saisir la complexité de ce phénomène social, le chercheur doit mobiliser des approches théoriques provenant de nombreuses disciplines. Si la sociologie des mouvements sociaux introduit notamment la culture, les stratégies et les représentations dans sa compréhension de l'action collective, que les dilemmes sociaux problématisent les conditions de coopération des individus entre eux et que l'intentionnalité collective pose des conditions formelles d'existence d'une intentionalité qui permet l'action des collectifs, de ces trois perspectives jointes, il se dessine une compréhension plus adéquate des mécanismes de l'action collective. Ainsi, une vision issue des diverses perspectives et approches théoriques de l'action collective nourrit une meilleure compréhension des phénomènes sociaux de comportements collectifs.

Les configurations de l'action collective présentées dans ces trois approches théoriques réfèrent à plusieurs éléments communs. Dans l'analyse de cadres, ceux-ci se présentent sous la forme de cadres interprétatifs et structurants qui sont porteurs des significations des pratiques sociales. L'approche des dilemmes sociaux présente ces éléments sous la forme des institutions sociales ou de la construction identitaire des groupes sociaux. Les modèles d'intentionnalité collective explicitent ces éléments en soulignant l'importance du contexte sociale et normatif de l'action, c'est-à-dire que celle-ci doit s'inscrire dans un système social qui possède, *a priori*, des éléments structurants comme des normes et des règlements. Ces modèles soulignent aussi que le contexte et l'intentionnalité doivent être connus des autres agents pour qu'il y ait la formation d'une intentionalité

collective.

Dans ce mémoire, je retiendrai deux éléments qui ressortent de l'analyse de ces approches théoriques et qui constituent des conditions de possibilité de l'action collective. Ici, l'expression « conditions de possibilité » ne réfère pas aux conditions matérielles, politiques ou sociales, mais plutôt aux conditions logiques qui rendent possible l'action collective. Dans ce sens, nous pouvons dire que l'écriture est une condition de possibilité de l'existence des livres. Dans ce cas, il faut aussi spécifier que c'est une condition nécessaire, mais non suffisante, c'est-à-dire qu'elle ne peut expliquer à elle seule l'existence des livres. Le premier élément retenu est l'importance de l'espace public. L'action collective est un phénomène social qui expose la dialectique entre le singulier et le collectif. Il doit, par conséquent, se situer dans un espace social qui permet de faire vivre cette dialectique. C'est l'espace public qui offre cette possibilité en ce qu'il donne à voir ce rapport entre l'individu et la collectivité. La seconde condition est la présence de normes. Les normes forment un système de sanctions et de récompenses qui agissent comme des balises sur le comportement des individus. La présence de normes permet de réduire l'incertitude du comportement des autres et assure une certaine cohérence entre les actions des individus.

Esquisse d'une nouvelle approche

Les modèles de l'intentionnalité collective explicitent un autre élément qui constitue une condition logique à l'existence des deux premières conditions. Ils mettent de l'avant la nécessité que les agents connaissent le contexte, le comportement et l'intentionnalité des autres. Cette condition a été exprimée dans la théorie de la construction de la réalité sociale de Ferraris (2006).

Pour ce dernier, il existe trois types d'objets. (1) les objets physiques tels que les montagnes, les arbres ou les maisons qui existent dans l'espace et dans le temps indépendamment de la connaissance que les sujets ont d'eux, bien que certains artefacts aient été

créés par eux. (2) Les objets idéaux comme les nombres, les théorèmes ou les relations qui existent hors du temps et de l'espace et indépendamment de la connaissance des sujets. Par exemple, le théorème de Pythagore (la relation que l'hypoténuse entretient avec la base et la hauteur d'un triangle) existe en dehors de la connaissance des sujets, du temps et de l'espace, c'est sa découverte qui a une existence dans le temps. (3) Les objets sociaux comme les promesses ou les normes sont ceux « qui n'existent pas *en tant que tels* dans l'espace, mais subsistent en tant que traces (inscription, enregistrement dans l'esprit des gens) et acquièrent ainsi une durée dans le temps ; et qui dépendent, pour leur existence, de sujets qui les connaissent (Ferraris, 2006, p. 78) ». Il nous propose donc une théorie de la construction de la réalité sociale basée sur l'inscription comme condition nécessaire (mais non suffisante) de l'existence des objets sociaux.

Pour Ferraris, l'inscription est prise au sens large. Elle peut être une trace, un enregistrement ou une signature et peut résider sur de multiples supports. Elle n'est cependant pas le fruit d'une activité subjective individuelle. En critiquant la prépondérance des actes linguistiques dans les actes sociaux comme mode « pur » de communication, Ferraris insiste sur l'existence d'un autre niveau de communication performative, c'est-à-dire qui construit quelque chose (Austin, 1970). Un des exemples les plus parlants est celui de la poignée de main qui conclut une entente. La signature apposée au bas d'un contrat produit le même effet.

La théorie de Ferraris est importante dans le contexte de ce mémoire parce qu'elle unifie les deux questionnements principaux. D'abord, parce qu'elle soutient les conditions de possibilité de l'action collective en réunissant les conditions d'existence de l'espace public et des normes. L'inscription étant une condition logique de l'existence d'une réalité sociale dans laquelle l'espace public et les normes s'inscrivent (Ferraris, 2006). L'existence d'une norme est contingente à la connaissance que les individus ont d'elle. S'il n'en existe plus de trace, même dans les mémoires, elle cesse d'exister. De la même façon, l'action collective, pour exister, doit laisser une trace ou une inscription qui est connue des agents. Ensuite, la théorie de Ferraris est importante parce qu'elle donne

les TIC comme des outils d'enregistrement et qu'elle balise, par conséquent, leurs effets sur la création et la modification des objets sociaux. En tant qu'outils d'enregistrement, ces technologies ont une incidence sur la création de la réalité sociale dont les normes, l'espace public et l'action collective font partie.

Ce qui est d'autant plus pertinent dans la théorie de Ferraris est qu'il la démontre à partir d'un objet qui occupe de plus en plus de place dans nos vies et qui a participé, comme le montre l'exemple de Manille, au renouveau de l'action collective : le téléphone mobile (Rheingold, 2002). Pour Ferraris (2006), la dimension la plus importante des changements induits par le téléphone mobile ne réside pas dans sa qualité d'être un moyen de communication, mais dans celui d'être un outil d'écriture. Il soutient sa thèse par une démonstration de l'utilisation actuelle du téléphone mobile qui incorpore de plus en plus d'outils d'enregistrement, rôle historiquement réservé à l'écriture. Service de messagerie texte, courriel, caméra vidéo et appareil photo sont des outils d'enregistrement et d'écriture qui font partie des mobiles d'aujourd'hui. Certains intègrent même les fonctions d'identification et de paiement autrefois réservées aux cartes d'identité et de crédit.

Si les approches traditionnelles pour comprendre les effets des TIC sur les phénomènes humains s'intéressent davantage aux usages qu'en font les individus, l'apport de Ferraris est tout autre. Il ne met pas l'accent sur les significations subjective ou intersubjective comme le font typiquement les approches constructivistes comme celle de Berger et Luckmann (2006), mais s'intéresse à la dimension objective des objets sociaux. Sur ce point, nous pouvons considérer la position de Ferraris comme une position quasi-constructiviste en ce sens qu'il parle de construction de la réalité, mais limite cet effet aux seuls objets sociaux. Cette distinction ontologique exclut donc les objets non-sociaux qui, bien qu'ils puissent être faits par des individus, ne sont pas le fruit d'une construction sociale.

Sur les bases de la proposition de Ferraris qui donne le téléphone mobile comme un outil d'écriture ou d'enregistrement, ce mémoire vise à proposer une nouvelle approche

théorique pour comprendre le rôle des technologies de communication dans l'action collective et la coopération. À partir des conditions de possibilité de l'action collective, en tenant compte de la dimension ontologique de l'action collective et du rôle des technologies de communication dans la construction de la réalité sociale, je pense être en mesure de proposer un regard alternatif sur le rôle des TIC dans les comportements collectifs et dans notre société. Je proposerai donc la thèse qui veut que pour comprendre les effets des technologies de communication sur l'action collective, nous devons nous intéresser à leur caractéristique d'être des outils d'écriture et d'enregistrement à même de construire des objets sociaux.

Structure du mémoire

Pour dégager les conditions de possibilité de l'action collective, je me propose d'explorer, dans la première partie de mon mémoire, trois approches théoriques distinctes qui interrogent l'action collective et la coopération. Tout d'abord, j'aborderai ce thème avec les diverses approches et perspectives théoriques de la sociologie des mouvements sociaux (chapitre 1). Cette approche sociologique me permettra de mettre en exergue les conditions sociales de l'action collective. Ensuite, il sera question des dilemmes sociaux qui décrivent métaphoriquement trois mythes fondateurs de l'action collective (chapitre 2). Cette approche vise à examiner les conditions de résolution des divers problèmes liés à la coopération et l'action collective. Finalement, je présenterai le concept d'intentionnalité collective qui est, à l'intérieur de la théorie de l'action, un élément fondateur de l'action (chapitre 3). L'analyse de chacune de ces approches distinctes me permettra d'identifier plusieurs éléments composant les conditions de possibilité de l'action collective.

Dans la seconde partie de mon mémoire, à partir des théories et approches de la première partie, je vais explorer les conditions de possibilité de l'action collective. Tout d'abord, j'établirai l'importance de la présence d'un espace public comme le lieu des

pratiques sociales d'action collective (chapitre 4). Ensuite, je proposerai une perspective sur la nécessaire présence de normes comme régulateur de comportements sociaux et vecteur d'action collective (chapitre 5). Finalement, je présenterai une approche théorique issue de la théorie de la construction de la réalité sociale de Ferraris (2006) qui, en considérant les normes, l'espace public et l'action collective comme des objets sociaux, permet de penser autrement le rôle des TIC dans les comportements collectifs (chapitre 6).

Première partie

THÉORIES ET APPROCHES DE L'ACTION COLLECTIVE

CHAPITRE I

LES THÉORIES SOCIALES DE L'ACTION COLLECTIVE

La sociologie a fait de la question du lien social, de sa formation à son maintien, une interrogation fondatrice et déterminante dans sa structure. Ce sont les changements sociaux intervenus dans le passé qui sont à l'origine de cette question. Mais lorsqu'on aborde la question des changements sociaux, on ne peut faire l'économie des mouvements sociaux et des actions collectives qui ont été des catalyseurs de changement. La sociologie des mouvements sociaux, au travers des divers courants qui l'ont traversée, interroge ces mouvements sociaux et tente d'en définir les mécanismes de production et d'action. Les mouvements ouvriers, le syndicalisme et les événements de Mai 68 font bien entendu partie de ses objets d'études, mais elle s'intéresse aussi, notamment, aux recrutements des mouvements sectaires, à la mise en place des conditions de mobilisation sociale et à la coopération en général.

Comme je l'ai mentionné, plusieurs courants traversent la sociologie des mouvements sociaux. Dans les pages suivantes, je présenterai les grandes lignes de ces courants, les principaux modèles théoriques qu'ils proposent et les critiques qu'ils ont reçues.

1.1 Les premiers courants d'étude de l'action collective

Jusque dans les années 1980, la sociologie voit apparaître quatre courants dans l'étude de l'action collective : (1) l'étude du comportement collectif (*collective behaviour*), (2) l'action rationnelle, (3) la théorie de la mobilisation des ressources (RMT)

et (4) la théorie des nouveaux mouvements sociaux (NMS). Par la suite, vient un des courants actuels, l'analyse de cadres (*frame analysis*). Chacun de ces moments historiques fait émerger une compréhension différente des mécanismes de formation de l'action collective sur laquelle repose, en appui ou en opposition, le courant suivant. Je vais faire une présentation sommaire des quatre premiers pour ensuite présenter en détail le dernier.

1.1.1 Étude du comportement collectif

Il va sans dire que l'étude de la mise en commun des individus ne débute pas avec le courant de l'étude du comportement collectif, mais ce courant marque un moment important de cet objet d'étude. Il naît avec l'entrée de l'action collective comme objet légitime de la recherche sociologique. C'est à l'École de Chicago, plus spécifiquement aux travaux de Park et de Blummer, que l'on doit l'entrée de cet objet dans les études sociologiques. L'étude du comportement collectif ne doit pas être perçue comme un lieu de recherche possédant une grande cohérence. Ce qui qualifie les recherches de ce courant est plutôt le partage d'une problématique commune rattachée à la frustration sociale et à ses effets mobilisateurs. Néanmoins, on peut associer une certaine compréhension et une modélisation commune de la part des auteurs associés et en faire une description à divers moments dans l'histoire du courant. Ainsi, séparé des explications mécanistes de la psychologie des foules (Tarde, 1989; Le Bon, 2003), ce courant s'est plutôt tourné vers l'étude du comportement collectif comme objet qui donne à voir la collectivité en train de se faire et cette thèse traverse encore la tradition de recherche de l'École de Chicago.

Les organisations et les institutions sociales sont conçues comme des produits plus ou moins instables de ce processus. Une continuité est ainsi affirmée entre comportement collectif et ordre institutionnel, deux états de la vie sociale qui se distinguent par leur degré de stabilité ou de fluidité, de reproduction ou d'émergence des normes (Céfai et Trom, 2001, p. 9).

Ce courant se distingue aussi par un changement dans la perception des mouvements sociaux. Premièrement, les mouvements sociaux ne sont pas des pathologies sociales, ils détiennent leur propre rationalité. Une seconde distinction est présente dans le fait que les mouvements sociaux se présentent comme ayant un potentiel de changement social et pas seulement un potentiel destructeur.

Dans les caractéristiques de ce courant, il faut aussi mentionner l'intérêt porté à la problématique de la convergence des croyances et des opinions dans les comportements collectifs. Il n'est plus simplement question d'un processus mimétique qui canalise la frustration comme dans la psychologie des foules, mais de « norme émergente » (Turner et Killian, 1957) et de « croyance généralisée » (Smelser, 1969). Ce changement fait doucement place aux représentations. Le mouvement ne peut ainsi naître du seul mécontentement, il doit « trouver un langage qui lui donne un sens, désigne des adversaires, légitime la revendication par référence à des valeurs » (Neveu, 2005, p. 39).

C'est dans cette continuité que Gurr (1974) propose ce qui est considéré comme le manifeste le plus élaboré, mais aussi un des vecteurs du déclin de l'étude du comportement collectif. Il développe son modèle autour de la notion de « frustration relative ». Pour lui, la « frustration relative » se définit comme l'écart entre ce que l'on est en droit d'obtenir par rapport à notre position sociale actuelle et ce que nous obtenons présentement. Cette frustration est issue du système social et des normes qu'il véhicule. Gurr ne définit pas la frustration à l'aune d'un seuil objectif, mais selon une perception de ce qui devrait être le seuil. Cette perception est issue d'une comparaison de la position relative des individus dans le système social. Ainsi, bien qu'ils gagnent de très bons salaires, les médecins du Québec peuvent ressentir de la frustration en comparant ce que leurs collègues des autres provinces reçoivent, et ce, sans égard à la situation des plus démunis. Pour Gurr, l'atteinte du seuil de frustration est un déclencheur de mouvements sociaux.

Les principales critiques adressées à ce courant concernent les failles de sa problématique. L'objectivation très difficile de la frustration et la difficulté, voire l'impossibilité,

de mesurer empiriquement l'effet de cette dernière sans entrer dans une explication tautologique sont à la base de la critique. On arrive très rapidement à l'usage de l'argument selon lequel la frustration est démontrée par la mobilisation qui est elle-même le fruit de la frustration. Ce ne sont toutefois pas les critiques sur la faiblesse de la preuve qui ont porté un coup fatal à ce courant, mais l'arrivée des théories économiques d'Olson (1965).

1.1.2 Action rationnelle

Le courant de l'action rationnelle marque une rupture de la lecture sociale de la question de l'action collective pour faire une place exclusive à la lecture économique. La problématique de ce courant est établie en fonction du postulat de la rationalité économique des individus, l'*homo æconomicus*. Ce courant souligne « combien les individus qui participent à des mouvements sociaux demeurent attentifs à une logique du calcul coûts/avantages qui conditionne leur engagement à la probabilité d'un bénéfice matériel (Neveu, 2005, p. 37) ». C'est l'économiste Olson, s'appuyant sur un paradoxe, qui propose le modèle de l'action rationnelle. À la base, le paradoxe d'Olson repose sur une intuition de sens commun qui dit que plusieurs individus, qui peuvent avoir un avantage à se mobiliser et en ont conscience, vont agir collectivement. Or, il n'en va pas toujours ainsi (voir le chapitre 2 les dilemmes sociaux pour une description plus détaillée). Le groupe, formé d'individus ayant des intérêts matériels communs, n'est pas doté d'une volonté d'agir latente, les stratégies individuelles le tiennent en échec. Mais il existe une stratégie plus payante que les autres, celle du passager clandestin (*free rider*). Il est celui qui ne s'investit pas dans l'action, mais récolte les mêmes bénéfices que les autres. Avec le raisonnement du calcul coût/bénéfice, cela rend impossible toute mobilisation. C'est alors qu'Olson apporte la notion d'incitation sélective, c'est-à-dire l'établissement de contraintes qui abaissent le coût de la participation ou augmentent celui de la non-participation. Les travaux empiriques de Gamson (1975) vont confirmer l'hypothèse de l'incitation sélective.

Olson est conscient des limites et de plusieurs des faiblesses de son modèle. Il ne s'applique qu'à des actions collectives qui portent sur des enjeux de biens collectifs, c'est-à-dire sur des biens qui profitent à tous les individus qui peuvent être mobilisés. Olson est aussi conscient que ces travaux n'apportent rien à la compréhension des mécanismes de certains groupes, entre autres, les groupes religieux ou d'entraide qui échappent au calcul rationnel. D'autres façons, les petits groupes échappent aussi au modèle d'Olson. Notamment, et paradoxalement, dans ces groupes, les pressions sociales et morales sont plus fortes entre les membres, l'investissement de l'action peut souvent être fourni par une seule personne qui y trouve encore son compte et le sentiment d'avoir un poids plus fort sur la décision. On peut alors difficilement en faire l'analyse à partir des incitations sélectives et de la logique du calcul coût/bénéfice. La dernière critique, majeure celle-ci, est que le modèle d'Olson oblitère la sociabilité et les faits sociaux. Les relations affectives, le sentiment d'appartenance, les croyances ou les qualités d'altruisme ne sont pas traités, ou sommairement et anecdotiquement, par le modèle d'Olson.

Dans les années 1980, Olson fut doublé à sa droite par les économistes James Buchanan et Gary Becker. En reposant le postulat économique, les défenseurs de la *Rational action theory*, les RAT's, aplanirent les aspérités sociales en proposant possible interprétation de tous les phénomènes par une référence à des acteurs rationnels. La participation à l'action collective devenait, au sens fort, le résultat d'un calcul rationnel du rendement des énergies et ressources investies dans l'action.

Bien que le postulat économique soit, en lui-même, une source de critique du modèle, c'est plutôt une incohérence interne qui fait battre de l'aile à la proposition des RAT's. Le modèle pose que les participants sont : (1) en mesure de calculer la résultante d'une participation ou non à une action collective en fonction de l'investissement et (2) que ce modèle est généralisé à chacun des participants potentiels. Nous pouvons aussi, à l'instar des joueurs d'échec, poser que les individus du modèle de l'acteur rationnel sont aptes à inclure le champ des actes possibles des autres acteurs dans leur calcul. Ainsi, en sachant que la meilleure stratégie *économique* reste celle du passager clandestin, il ne

peut résulter de cette logique qu'une surmobilisation ou une immobilisation. La logique voulant que compte tenu du coût d'une sous-participation, si je ne participe pas, les autres ne participent pas et qu'à l'inverse, si je participe, les autres aussi participeront. Ce qui nous mène au même point d'incompréhension sur les mécanismes des actions collectives.

1.1.3 Mobilisation des ressources

C'est l'histoire qui viendra offrir le cadre pertinent à la création du troisième courant de recherche sur l'action collective. Au tournant des années 1970, en plein coeur des mouvements féministes, noirs et écologistes aux États-Unis, des chercheurs, souvent parties prenantes des contestations, mirent en place un nouveau cadre d'analyse. Ce cadre comme celui de l'étude du comportement collectif n'est pas un lieu de recherche qui possède une grande cohérence, mais nous pouvons y voir plusieurs éléments reliant les chercheurs y étant associés. Les chercheurs de ce courant bien que cadrant l'action collective très large comme ceux du *collective behaviour*, abandonnèrent la problématique initiale de ces derniers et proposèrent une approche moins axée sur le comportement des foules et des manifestations violentes. Ils ouvrirent aussi une partie de la filiation du courant de l'action rationnelle en ne donnant pas la priorité aux mobilisations à enjeux principalement matériels. Ces réorientations dans la problématique mènent aussi à un déplacement de la question fondatrice des études sur l'action collective. Pour McCarthy et Zald (1977), il y a toujours assez de frustration et de mécontentement dans les sociétés pour qu'une mobilisation se produise. Ce qui est nécessaire de comprendre c'est qu'elles sont les mécanismes qui lui permettent de se déployer. Ainsi, les chercheurs posent la question de *comment* se déclenche, se développe, réussit ou échoue une mobilisation plutôt que celle de *pourquoi* on se mobilise, propre au premier courant. La mobilisation des ressources perçoit les mouvements sociaux comme des processus dynamiques de construction de rapport de force et de sens entre des acteurs sociaux. Les chercheurs ne pensent pas les groupes mobilisés comme des objets trouvés ou des

données, mais comme des construits sociaux. La question centrale porte sur ce qui fait que ces groupes acquièrent une existence de mobilisés ou non. De par le déplacement de la question et de l'apport des théories économiques qui ont toujours une influence, les chercheurs placent l'organisation comme un élément central qui structure le groupe et mène vers la mobilisation. La dynamique de formation de ces groupes devient un élément majeur de l'étude de la mobilisation des ressources. Un des principaux défis de ce courant est de sociologiser l'*homo æconomicus*. La forte propension de la problématique à faire référence aux théories économiques et la très forte présence de l'action rationnelle rendent difficile cette tâche. Les travaux de plusieurs des chercheurs de la mobilisation des ressources seront à même de surmonter ce défi.

Dans les travaux de la mobilisation des ressources, la filiation olsonienne et l'action rationnelle sont toujours très présentes comme en atteste la référence au terme de *resource*. Les travaux de McCarthy et Zald (1977) en sont une preuve encore plus forte. Pour eux, les mouvements sociaux peuvent être vus comme un secteur économique (SMS ou *social movement sector*) possédant ses organisations (SMO ou *social movements organisations*) et ses branches industrielles (SMI ou *social movements industries*). C'est ainsi qu'ils mettent de l'avant une théorie économique de la firme et du marché des SMO qui met en lumière le rôle de l'image de marque et de la publicité pour l'atteinte des objectifs ainsi que de la concurrence dans certaines branches.

En proposant une typologie des soutiens, McCarthy et Zald apportent une réponse inédite au paradoxe d'Olson. Pour ces derniers, il existe plus d'un type de participant à un mouvement social. Premièrement, il y a les membres actifs qui se divisent en deux catégories : les bénéficiaires potentiels et les militants moraux. Les premiers sont ceux qui pourront retirer un bénéfice matériel direct de l'action et les seconds sont ceux qui participent sans pouvoir en retirer de bénéfice matériel. En participant, ces derniers abaissent le coût de participation. Deuxièmement, il y a les adhérents, c'est-à-dire ceux qui adhèrent aux revendications sans participer directement.

Ce n'est qu'avec les travaux d'Oberschall (1973) que l'on en vient à dépasser le para-

doxe d'Olson. Ce chercheur s'intéresse plus particulièrement à la nature et à l'intensité des liens qui unissent les membres des groupes ainsi que leurs liens avec les autorités. C'est en réaction aux travaux sur la « société de masse » et sur l'atomisation sociale qu'Oberschall s'intéresse aux structures de solidarité dans l'importance des mouvements sociaux. Pour lui, contrairement à bien d'autres, telle qu'Arendt (1972), ce n'est pas l'isolement ou l'atomisation des individus qui ont donné force au régime nazi, mais bien l'utilisation des structures de solidarité préexistantes. L'étude de l'action collective doit donc passer par l'analyse de ces structures sociales qui sont révélées par les travaux d'Oberschall. Il met en évidence et explicite avec l'importance accordée aux structures sociales la notion de ressource. Le poids d'un groupe dans un mouvement social dépend des ressources qu'il mobilise. Ces ressources étant divers facteurs de la structure sociale qui ne sont pertinentes que dans un contexte donné.

Le courant de la mobilisation des ressources compte aussi sur les travaux de sociologie historique de Tilly (1978). La vision de cet auteur sur l'organisation rompt avec ses prédécesseurs. Au contraire de McCarthy et Zald qui voient l'organisation comme une structure bénéficiant d'agents de mobilisation, de stratégie et d'objectif, et d'Oberschall qui y ajoute une considération pour les liens internes, Tilly place la sociabilité comme pivot fondateur de l'organisation. Il propose aussi deux variables caractérisant l'organisation. La *netness* est la variable qui définit le niveau d'association volontaire des individus du groupe. Ces associations comprennent les liens créés à partir des loisirs, des intérêts, etc. La seconde variable est la *catness*. Elle désigne le niveau d'identité catégorielle d'un groupe. En d'autres mots, la *catness* mesure, pour les membres d'un groupe, la ressemblance entre certaines propriétés objectives chez les individus. L'origine ethnique, le sexe et l'identité professionnelle ne se modifient pas aussi facilement que l'adhésion à un club de philatélie. L'hypothèse de Tilly est que lorsque ces deux variables convergent, le groupe est mieux organisé pour défendre ce qu'il considère comme ses intérêts. Pour ce faire, il combine les deux variables en *catnet*. La *catnet* converge lorsque les sociabilités volontaires et catégorielles des individus d'un groupe sont fortes.

C'est le cas dans une association professionnelle volontaire.

Une vision renouvelée et différente de l'organisation n'est pas le seul apport de Tilly. Il fournit aussi un regard nouveau sur la dynamique d'affrontement dans les mouvements sociaux. Il rejette tout d'abord la thèse de la capacité génétique de l'humain au calcul rationnel. C'est plutôt l'évolution sociohistorique de nos structures d'échange et de nos sociétés qui fait apparaître quelques caractéristiques que l'on peut attribuer à l'*homo oeconomicus*. De plus, selon le contexte, la nature des biens visés et les modèles culturels en vigueur l'individu démontre plusieurs types de rationalité. Dans des cas comme l'indépendance nationale ou la reconnaissance d'une dignité, les individus sont prêts à supporter un coût prohibitif par rapport aux bénéfices matériels qu'ils peuvent attendre. La proposition de rationalité olsonienne ne devient alors qu'un cas de figure. Tilly insiste aussi sur le particularisme de chaque mobilisation. Le contexte, les enjeux ou les acteurs sont considérés différemment pour chaque mobilisation. Il faut aussi porter une attention particulière aux représentations et aux perceptions pour identifier certains éléments des stratégies efficaces. Les réactions à un groupe d'étudiants, d'ouvriers ou d'infirmières seront fort différentes, de la même façon une mobilisation pré-électorale ne fait pas intervenir les mêmes stratégies qu'une mobilisation postélectorale. Enfin, la dynamique d'association et de positionnement politique des groupes dans l'affrontement est un élément important. Les groupes font des alliances et se déplacent dans l'environnement politique des mouvements sociaux. Un groupe d'étudiants contestataires qui s'associe à un syndicat proche du parti au pouvoir peut avoir plus de chance de se faire entendre et de défendre ses intérêts.

Mis à part la sociabilité et l'analyse des dynamiques d'affrontement, un autre élément très important apparaît dans les travaux de Tilly. Ce dernier propose trois registres qui définissent les mouvements sociaux à travers l'histoire. Le premier est le registre compétitif qui domine jusqu'au XVII^e siècle. Les mouvements sociaux à l'intérieur de ce registre sont issus des communautés qui revendiquent et défendent contre d'autres communautés l'accès aux ressources exploitables. Jusqu'au XIX^e, c'est le registre réactif qui

domine. C'est maintenant vers le pouvoir des États qui se forment que les mouvements sociaux se dirigent. Les revendications touchent alors la défense des droits des communautés face aux pouvoirs centraux. Enfin, Tilly identifie le registre pro-actif. Il s'agit maintenant de revendiquer des droits individuels qui n'existaient pas auparavant.

La mobilisation des ressources est encore solidement ancrée dans le paysage de la sociologie des mouvements sociaux. L'analyse de cadres, comme je le mentionnerai plus loin, est un complément des théories défendues par ce courant. Bien que les apports de ce courant pour la compréhension des mécanismes d'action collective soient très importants, il fait preuve, par ailleurs, de plusieurs faiblesses. Notons la faiblesse de la prise en compte de la dimension politique des mouvements sociaux et de leur contexte. Les références de Tilly à la position structurelle des SMO et les stratégies d'alliances sont loin de satisfaire l'ajout d'une véritable dimension politique dans les mouvements sociaux. Conflits d'intérêts, lobbys, tractations et climats politiques ne sont que partiellement couverts par les modèles proposés. Un autre aspect qui est éludé par la mobilisation des ressources concerne la dimension psychologique et le vécu des individus qui agissent collectivement. Les motivations personnelles, la pression du groupe et les qualités d'altruisme ou d'individualisme des membres de ces mouvements ne sont pas considérées.

1.1.4 Les nouveaux mouvements sociaux

Le courant des nouveaux mouvements sociaux est issu des mobilisations qui ont cours en Europe au tournant des années soixante. La particularité de ces mobilisations est à l'origine d'un corpus de travaux qui tentent de redéfinir l'étude des mouvements sociaux eu égard aux nouveaux éléments qui rompent avec les « anciennes » mobilisations. Ainsi, des luttes syndicales et ouvrières, on passe à de nouvelles formes de mobilisation telles que le féminisme, l'écologisme et la contre-culture.

En général, quatre dimensions distinguent les nouveaux mouvements sociaux. La première est caractérisée par les formes d'organisation et les répertoires d'actions. En

opposition aux mouvements syndicaux qui reposent sur une organisation centralisée, les nouveaux mouvements sociaux priorisent davantage l'utilisation de structures décentralisées qui privilégient l'autonomie de la base et la prise de décision par les assemblées plutôt que celle d'un état-major centralisé. Ils servent aussi très souvent une seule revendication et disparaissent avec elle. De plus, ils adoptent des formes créatives et très peu institutionnalisées de revendications qui sont souvent très ludiques et propices aux médias. La seconde dimension touche aux valeurs et aux revendications des mouvements. Si les revendications des mouvements traditionnels portaient sur la redistribution des richesses et l'accès au pouvoir, les nouvelles se distinguent en portant sur l'autonomie et la réduction du contrôle social. De nature qualitative, la dimension expressive des revendications marque aussi une différence. Elles visent à défendre une identité ou un style de vie. C'est, dans un troisième temps, le rapport au politique qui constitue une autre dimension distinctive. Parce qu'ils revendiquent une autonomie et une réduction du contrôle social et qu'ils se détachent du pouvoir, les nouveaux mouvements sociaux ont un rapport au politique en opposition totale aux mouvements sociaux classiques. Les objectifs ne sont plus de prendre le pouvoir, mais de lutter pour augmenter son espace d'autonomie face à celui de l'État. La dernière dimension concerne l'identité des acteurs des nouveaux mouvements sociaux qui ne se définissent plus en fonction d'une classe sociale, mais selon d'autres principes identitaires. Se définir comme femme, homosexuel ou musulman ne réfère pas aux mêmes principes d'identité. La présence d'une classe moyenne forte dans ces mouvements est aussi un élément de compréhension de cette nouvelle dimension identitaire.

L'arrivée des nouveaux mouvements sociaux marque le commencement d'un registre postmatérialiste d'action. Pour Inglehart (1977), « dans les sociétés occidentales, la satisfaction des besoins matériels de base pour l'essentiel de la population déplace les demandes vers des revendications plus quantitatives de participation, de préservation de l'autonomie, de qualité de vie, de contrôle des processus de travail » (Neveu, 2005, p. 64). À partir d'une étude comparative portant sur les systèmes d'attitudes et les hiérarchies

de valeurs dans la population de six pays de l'Europe occidentale, Inglehart voit une nette démarcation entre ceux d'une génération plus âgée et ceux des *baby-boomers*. De façon claire, ces derniers démontrent un attachement à des valeurs postmatérialistes plus marquées. L'effet d'une hausse de scolarisation est identifié comme un facteur explicatif du besoin d'autonomie et du rejet des formes d'organisation fortement hiérarchiques. Il s'agit, sans conteste, d'un dépassement de la société industrielle vers une société postindustrielle ou postmatérialiste.

C'est dans ce dépassement que réside une des particularités associées aux théoriciens de ce courant. Celle de vouloir, à partir des analyses des nouveaux mouvements sociaux, expliquer le nouvel ordre social dans lequel on entre à cette époque. Leur ambition théorique est de comprendre les sociétés contemporaines à partir de ces analyses. Plusieurs éléments sont identifiés comme importants : le capitalisme moderne, l'importance de l'ordre symbolique, les possibilités de contrôle et de maintien de l'ordre social.

Les principales critiques des nouveaux mouvements sociaux peuvent être tirées directement des caractéristiques intrinsèques de son objet d'études. La nouveauté des mobilisations demandait une théorisation très rapide des événements, ce qui conduit souvent à des conclusions erronées sur les véritables caractéristiques de ces mouvements. Souvent le nouveau n'avait que très peu de différence avec l'ancien. Cela peut être mis en exergue par la présence encore importante de mobilisation à caractère matérialiste, supposée presque disparue par les tenants des nouveaux mouvements sociaux (Fillieule, 1997). La proximité des chercheurs et des militants est aussi mentionnée dans les critiques. Anthony Giddens parlait d'une « double herméneutique où les chercheurs se saisissent des discours des acteurs pour les interpréter, tandis que les acteurs s'emparent eux-mêmes des travaux savants à des fins de compréhension [ou] de légitimation (cité dans Neveu, 2005, p. 67) ». Ainsi, à l'instar de son objet, la nouveauté s'est dissoute et très peu d'éléments en sont restés. Notons que certaines perspectives théoriques et méthodologiques ont pu être développées grâce aux avancements faits par les chercheurs de ce courant. Citons, notamment, les retombées sur la recherche de terrain des

savoir-faire développés par les tourainiens (Neveu, 2005).

1.2 Un courant récent : l'analyse de cadres

Ce n'est que plus tard, suite à l'exploration des travaux de Goffman (1975), que l'équipe de David Snow met en place la *frame perspective* pour l'analyse de l'action collective et des mouvements sociaux (Snow, 2001). Cette perspective essaie de répondre aux divers problèmes théoriques et méthodologiques rencontrés par les approches précédentes. Selon ces instigateurs, elle permet de façon plus appropriée que la théorie de la mobilisation des ressources de rendre compte, notamment, des éléments biographiques qui poussent les individus à se mobiliser. Elle critique aussi les études sur les nouveaux mouvements sociaux parce « [qu'elles] seraient trop guidées par une orientation politique et trop pressées de dévoiler le potentiel de contestation et d'émancipation des mouvements sociaux (Céfaï et Trom, 2001, p. 12) ». De plus, plus que les nouveaux mouvements sociaux, elle met l'accent sur le « travail de signification » qui est en action dans les collectifs mobilisés. Bien qu'issue des travaux de Goffman, l'analyse de cadre ne se veut pas une réplique de ses travaux, mais bien une adaptation aux besoins de l'étude des mouvements sociaux.

L'ancrage de cette approche est de considérer l'action collective et les mouvements sociaux comme des producteurs de signification, c'est-à-dire que les acteurs des actions collectives construisent et utilisent des cadres, au sens de Goffman (1975), pour structurer et interpréter des situations problématiques. « [Les mouvements sociaux] définissent [...] des situations problématiques, avancent des diagnostics et des pronostics afin d'emporter l'assentiment de l'opinion publique, de recruter des adhérents et de neutraliser les opposants (Snow, 2001, p. 12) ». En considérant l'action collective comme un processus de production de sens, cette approche propose en fait l'analyse de cet objet en fonction de la sémosis sociale. Cette dernière étant « la dimension signifiante des phénomènes sociaux : l'étude de la sémosis est l'étude des phénomènes sociaux en tant que proces-

sus de production de sens (Veron, 1987, p. 122) ». Cette approche considère donc les éléments interprétatifs et structurants relevant notamment de la culture ou des moeurs, individuels ou collectifs. Ce sont ces schémas que cette approche conçoit comme des cadres.

Elle fut développée à l'origine pour prendre en compte les effets d'activité de recadrage des militants des mouvements sociaux. Lors d'une étude sur le problème du déplacement d'un refuge de sans-abri de l'Armée du Salut à Austin au Texas, Snow s'est aperçu que les militants faisaient consciemment un recadrage pour défendre leur point de vue. Au lieu de militer directement contre le déplacement d'un refuge de l'Armée du Salut, organisation de bienfaisance catholique qui jouit d'une bonne cote de popularité, c'est contre les sans-abri que le mouvement s'est acharné. Un militant affirmait :

Les gens croient que l'on ne peut pas combattre l'Armée du Salut parce qu'elle est bonne. Mais on peut donner l'apparence du mal à n'importe quoi. Donc, nous nous concentrons sur les sans-abri de passage et nous insistons sur la menace qu'ils font peser sur les résidents du quartier, en particulier sur les femmes et les enfants. (Cité dans Snow, 2001, p. 32)

Depuis les premières propositions théoriques de ses fondateurs, l'analyse de cadres a innové et s'est enrichie en intégrant de nouvelles approches théoriques. De plus, bien que s'inscrivant initialement en rupture avec les courants précédents, le développement de l'analyse de cadres et l'approche conceptuelle qu'elle privilégie, font qu'elle demeure compatible avec les travaux de la mobilisation des ressources (Cefaï, 2001).

1.2.1 Les cadres de l'action collective

Les théoriciens des mouvements sociaux ont conceptualisé le travail de signification de l'action collective en utilisant le verbe cadrer (*framing*) (Snow *et al.*, 1986; Gamson *et al.*, 1992). Pour eux, « *this denotes an active, processual phenomenon that implies agency and contention at the level of reality construction* » (Benford et Snow, 2000, p. 614). Définies ainsi, les activités de cadrage impliquent une action et un processus dynamique et évolutif. Elles nécessitent aussi des négociations puisque ce qui évolue

c'est le travail des SMO ou des militants. De plus, ces activités sont controversées parce qu'elles construisent des cadres interprétatifs qui non seulement diffèrent de ceux présents, mais peuvent aussi les défier. Le produit de ces activités de cadrage est ce à quoi réfèrent les cadres de l'action collective.

Pour Goffman (1975, p. 21), « les cadres sont des schémas d'interprétation utilisés par les individus pour localiser, percevoir, identifier et étiqueter un nombre infini d'occurrences concrètes » et qui prennent place dans l'environnement social. Ils permettent de répondre à la question « Que se passe-t-il ici ? ». Les cadres de l'action collective agissent aussi comme des schémas interprétatifs, mais ces derniers sont orientés pour mobiliser les adhérents potentiels, les partisans et démobiliser les concurrents. Ils sont des « *action-oriented sets of beliefs and meanings that inspire and legitimate the activities and campaigns of a SMO* » (Benford et Snow, 2000, p. 614). Ces cadres ne sont pas seulement la somme des schémas et des constructions cognitives des individus, ils sont aussi le résultat de négociations des significations partagées (Gamson, 1992). La littérature sur les cadres de l'action collective suggère qu'ils sont développés, générés et élaborés, notamment, par un jeu de trois processus imbriqués, nommément les processus discursifs, les processus stratégiques et les processus de contestation.

Les processus discursifs font référence aux conversations et aux échanges, vocaux et écrits, qui interviennent entre les membres du mouvement en relation avec les activités de ce mouvement. Les individus impliqués articulent les cadres en fonction des événements et des expériences vécus pour en faire un tout unifié et cohérent. Par exemple, un groupe d'environnementalistes qui discutent des effets probables de l'élection d'un nouveau premier ministre peut en arriver à « cadrer » l'événement à l'intérieur des préoccupations qu'il défend et produire un cadre cohérent, impliquant ces effets. Il peut aussi mettre en évidence et amplifier certains enjeux ou certains événements pour enrichir l'articulation des cadres de l'action collective. Le groupe propose ainsi un nouveau regard sur une réalité et ce regard est d'autant plus cohérent avec les intentions du groupe qu'il est proposé et construit, en partie, par ce dernier.

Le second jeu de processus fait appel à la dimension stratégique de l'action collective. Les processus de construction et de mise en place des cadres de l'action collective servent alors des objectifs de recrutement, d'acquisition de ressources, etc. Quatre stratégies d'alignement des cadres composent les processus stratégiques. (1) Le *frame bridging* fait référence à la création de pont entre des enjeux, des SMO et des individus qui bien que compatibles n'étaient structurellement pas connectés. (2) Le *frame amplification* est une stratégie de mise en exergue et d'accentuation de certaines valeurs et croyances qui permettent d'augmenter la résonance du cadrage avec ses publics cibles. (3) La stratégie de la *frame extension* consiste à étendre les enjeux défendus par un mouvement à d'autres enjeux compatibles qui pourraient attirer des adhérents potentiels. (4) La dernière stratégie *frame transformation* fait référence à la modification de certaines compréhensions des mêmes enjeux pour les redéfinir ou en générer de nouvelles.

L'existence même des mouvements sociaux est tributaire d'un écart entre différentes visions de la réalité dans une même société. Ainsi, le développement, la génération et l'élaboration des cadres de l'action collective ne sont pas sans entraves. Les acteurs des mouvements sociaux ne peuvent construire et imposer à leur guise une seule vision de la réalité, ils sont confrontés à une variété de défis posés par d'autres acteurs engagés dans ces mêmes mouvements. Les processus de contestation sont donc très importants dans la construction et l'évolution de ces cadres. Trois formes de défis sont identifiées : le contre-cadrage des autres composants de la réalité sociale, la dissension à l'intérieur des groupes à propos des cadres et la dialectique entre les cadres et les événements. Les mouvements sociaux prennent place dans un environnement sociopolitique très complexe qui rend difficile l'analyse des causes et des effets des activités de contre-cadrage hors de l'explication tautologique que le gagnant utilisait le cadre qui avait le plus de résonance. Toutefois, nous savons que la contestation du cadrage surgit dans des arènes complexes, multi-organisationnelles ou multi-institutionnelles, que les acteurs des mouvements en tiennent compte, et que la résonance du cadrage est affectée par l'environnement socio-politique (Benford et Snow, 2000). Les défis posés aux cadrages peuvent aussi provenir

de l'intérieur des mouvements. Des dissensions entre les membres peuvent survenir et affecter la dynamique des activités de cadrage. Pour Benford (1993), ces disputes sont un aspect incontournable de la dynamique des mouvements sociaux et aident à structurer le mouvement, ses relations inter-organisationnelles et à construire l'identité collective. Le dernier élément de contestation est la dialectique entre les cadres de l'action collective et l'action collective. Ellingson (1995) a montré que le cadrage initial des mouvements sociaux légitimait et rendait possible certaines actions, mais qu'en revanche, les actions collectives affectent aussi le cadrage et le sens du discours des mouvements sociaux.

Les processus, les diverses stratégies de cadrage et les cadres de l'action collective que j'ai présentés ci-haut font principalement référence à des cadres d'action collective qui sont spécifiques à un groupe ou à un enjeu particulier. Ces cadres peuvent avoir un champ d'interprétation plus ou moins large, être plus ou moins inclusifs, flexibles et avoir un niveau de résonance culturelle variable. Il existe une variété de cadres d'action collective qui occupent une position particulière dans les mouvements sociaux. Ils ont été identifiés comme étant ceux qui possèdent un large champ d'interprétation, qui sont très inclusifs et flexibles, et qui ont un haut niveau de résonance culturelle. Les cadres cardinaux servent « *as master algorithms that color and constrain the orientations and activities of other movements associated with it ecologically and temporally* » (Snow et Benford, 1992, p. 151). Ils sont des cadres symboliques généraux qui, dans un milieu et un temps donnés, sont culturellement adéquats. Les SMO peuvent y puiser des ressources symboliques signifiantes pouvant être circonstanciellement réadaptées selon leurs intérêts par des processus de cadrage et devenir des cadres d'action collective spécifiques. Les cadres cardinaux agissent donc comme des structures dans lesquelles un certain nombre de choses sont possibles. Mais il ne faudrait pas y voir simplement des structures fixes et durables qui déterminent un domaine de possibilité dans l'espace des mouvements sociaux. Par ailleurs, Snow (2001) a noté que les mouvements sociaux apparaissent souvent dans des contextes où les cadres existants sont soumis à contestation. Ces cadres se nourrissent à même les processus de cadrage des mouvements sociaux. De

façon récursive, mais avec une certaine rigidité qui les mène à des points de rupture, les cadres cardinaux se déploient, meurent et naissent dans le temps.

1.2.2 Les critiques de l'analyse de cadres

Comme pour plusieurs autres concepts clés, l'usage répété du concept de cadre menace de le réduire à un « trou noir absorbant la matière environnante » (Neveu, 2005, p. 103). Plusieurs auteurs critiquent maintenant l'usage élargi de cette notion de plus en plus populaire (Benford et Snow, 2000; Céfai et Trom, 2001). Ils exposent plusieurs registres critiques. Le premier porte sur la liquéfaction du concept par l'absorption de notions souvent molles, telles que la culture, l'idéologie, l'identité, etc. Le second porte sur la polysémie du concept. L'usage du concept de cadre peut à la fois référer à la mise en place d'éléments permettant aux récepteurs de comprendre les messages, il peut aussi référer aux outils de l'individu lui permettant de comprendre son monde et il peut s'agir d'idéal type (*master frame*) mis en place par le chercheur pour expliquer les phénomènes en présence. Les critiques mettent aussi en garde contre l'utilisation des cadres comme seul facteur explicatif des mouvements sociaux, sans tenir compte des autres facteurs sociaux. La popularité et la flexibilité du concept de cadre en font une « panacée intellectuelle » qui tente d'intégrer tous les facteurs dans un seul, ce qui le rend plus descriptif qu'explicatif.

1.3 Conclusion

Comme je l'ai présenté dans cette section, la sociologie des mouvements sociaux a proposé plusieurs modèles pour comprendre les mécanismes de formation et de maintien de l'action collective. Des premiers théoriciens de l'École de Chicago, en passant par les tenants de l'action rationnelle et de la mobilisation des ressources jusqu'aux chercheurs des nouveaux mouvements sociaux et de l'analyse de cadre, il est difficile de décrire justement ces mécanismes. L'analyse de ces divers courants et des propositions théoriques

qui les accompagnent démontre que l'environnement sociopolitique et historique a une grande prégnance sur l'occurrence de ces mouvements. Suivant l'analyse de cadres, il faut que le terrain soit fertile et qu'il dispose des outils nécessaires à la formulation grammaticale des enjeux de l'action collective. La communication publique y occupe alors une place prépondérante dans les conditions de possibilité de ces mouvements sociaux. L'analyse de cadre fait aussi référence à la présence d'un écart entre les cadres principaux ou les cadres cardinaux et une autre vision de la culture, de l'idéologie ou les moeurs dominant comme facteur de déclenchement des mouvements sociaux. Les activités de cadrage qui provoquent l'action collective maintiennent, en ce sens, un rapport normatif avec la société. Autrement dit, les actions collectives sont toujours faites en référence à un écart entre la norme présente et la norme future.

CHAPITRE II

LES DILEMMES SOCIAUX DE L'ACTEUR RATIONNEL

Les dilemmes sociaux se présentent comme des paradoxes issus de situations où la rationalité des individus mène à l'irrationalité collective. Pour illustrer et mieux comprendre ces dilemmes, regardons le cas de plusieurs pêcheurs qui utilisent une ressource partagée et limitée, le poisson. Dans cet exemple, c'est à l'avantage de chaque pêcheur d'attraper le plus de poisson sans devoir contribuer à l'ensemencement de la ressource. Chaque pêcheur veut, pour ainsi dire, s'appropriier la ressource sans avoir à payer pour ce faire. Il survient donc un problème lorsque plusieurs pêcheurs, guidés par la même rationalité, s'approprient de même façon la ressource. Les dilemmes sociaux expriment généralement les tensions qui existent entre l'action individuelle et l'action collective.

La théorie des jeux s'est beaucoup intéressée aux dilemmes sociaux et au jeu qu'ils mettent en évidence. Une des caractéristiques que ces recherches permirent de mettre au jour fut la présence, dans toutes situations de jeu, d'un point d'équilibre. C'est le mathématicien John Nash qui fit cette démonstration (Nash, 1950, 1951). Dans un jeu qui implique deux personnes ou plus, l'équilibre de Nash est une liste de positions, une pour chaque joueur, qui a la propriété que chaque individu n'a rien à gagner à changer sa propre position en regard de la position des autres. Il s'agit de la meilleure position face aux choix possibles de ses adversaires, c'est donc un état vers lequel tend naturellement, pour ainsi dire, un jeu stratégique. L'équilibre de Nash n'est toutefois pas une position de domination, pour un individu qui veut dominer un jeu, cette position n'est pas la meilleure.

La littérature scientifique interroge particulièrement trois formes de dilemmes sociaux. Il s'agit (1) du dilemme du prisonnier qui démontre que l'absence d'une coordination entre les individus aboutit à une solution sous-optimale pour tous, (2) de la tragédie des communs (*tragedy of the commons*) qui dit que livrés à eux-mêmes les individus surconsommeront toujours les ressources communes et (3) du dilemme des biens publics qui met en doute la nécessité d'y contribuer alors qu'on peut les consommer pour rien. Ces dilemmes se classent sous deux catégories, les dilemmes à deux personnes (*two-person dilemmas*) et ceux à plusieurs personnes (*N-person dilemmas*).

2.1 Dilemmes à deux personnes (*two-person dilemmas*)

C'est le dilemme du prisonnier avec ses variantes qui entre dans cette catégorie. Ces dilemmes mettent en scène deux individus qui, selon une situation donnée, ont le choix de collaborer ou non. C'est notamment ce dilemme auquel réfère une situation de vente non sécurisée, telle qu'une vente par correspondance ou sur Internet. L'acheteur et le vendeur ont le choix de collaborer, c'est-à-dire pour l'acheteur de payer et pour le vendeur d'envoyer le bien, ou bien de refuser de collaborer et de conserver sa partie. C'est exactement le scénario que propose le dilemme du prisonnier.

Le scénario du dilemme du prisonnier (Figure 2.1a) est issu d'une recherche menée par Merrill Flood et Melvin Dresher dans les années cinquante. Ils créèrent le jeu le plus simple possible pour modéliser un dilemme social. Un de leur collègue, un mathématicien du nom de Albert Tucker proposa une histoire impliquant deux prisonniers pour mettre les deux joueurs en situation. Donnant naissance au dilemme du prisonnier, ce jeu a nourri des milliers d'études jusqu'à aujourd'hui. Dans l'histoire originale, il était proposé à chacun des prisonniers individuellement de témoigner ou non contre l'autre. Pour clarifier les résultats et retirer la dimension morale du témoignage contre un individu, les règles du jeu ont été partiellement modifiées (Kollock, 1998a). Il s'agit pour deux personnes de prendre un dollar et de décider secrètement de donner ou non son dollar à

l'autre. Chaque dollar donné est doublé. Il peut alors y avoir quatre résultats distincts. Une défection commune équivaut à un dollar pour chaque individu (représenté par DD), une coopération commune équivaut à deux dollars pour chaque individu (CC), tandis que la défection d'un individu équivaut à trois dollars pour lui et zéro dollar pour celui qui a coopéré (DC) et vice-versa (CD). La valeur de chaque situation peut se lire ainsi : $DC > CC > DD^* > CD$. La solution optimale se décrit par la coopération de l'autre et sa propre défection. La défection mutuelle est considérée comme le point d'équilibre du dilemme du prisonnier (marqué par un astérisque). À cette position, un changement de choix (la coopération) d'un des deux joueurs lui fait perdre son bénéfice. La position de la coopération mutuelle ne peut être considérée comme un point d'équilibre puisqu'un changement vers la défection augmente le bénéfice.

Il existe deux autres formes de ce dilemme qui sont plus proches de la réalité de la coopération (Kollock, 1998a). Il s'agit du jeu de l'assurance et du jeu du *chicken*. Ils sont obtenus en changeant la valeur relative des résultats possibles. Le jeu de l'assurance (Figure 2.1b) propose d'augmenter la valeur d'une coopération mutuelle ($CC^* > DC > DD^* > CD$). Le nom de ce dilemme est tiré du fait que pour que les deux participants coopèrent, ils doivent avoir l'assurance que l'autre aussi coopérera. Dans les autres cas, la défection est la meilleure solution. Je peux vouloir préparer un rapport conjoint avec une autre personne, et un rapport conjoint est la meilleure solution pour moi, mais si je ne peux pas le faire seul et que je sais que l'autre ne coopéreras pas, je suis mieux d'abandonner aussi (Kollock, 1998a, p.186). La coopération mutuelle et la défection mutuelle sont justement les deux points d'équilibre que l'on identifie dans le jeu de l'assurance puisqu'un changement dans la position d'un seul des deux joueurs réduit le bénéfice.

Le jeu du *chicken* (Figure 2.1c) est inspiré d'un jeu de courage popularisé par le film de 1955 *Rebel Without a Cause* où deux jeunes conducteurs foncent en ligne droite l'un sur l'autre (vers une falaise dans le cas du film). Le premier qui tournait était le *chicken* et l'autre devenait le champion, mais si les deux protagonistes refusaient d'abandonner,

		P2	
		C	D
P1	C	2,2	0,3
	D	3,0	1,1

a) Dilemme du prisonnier

		P2	
		C	D
P1	C	3,3	0,2
	D	2,0	1,1

b) Jeu de l'assurance

		P2	
		C	D
P1	C	2,2	1,3
	D	3,1	0,0

c) Jeu du *chicken*

FIG. 2.1: Représentation des différentes valeurs pour les trois dilemmes à deux personnes (I,II). P1 et P2 désignent les joueurs I et II. C et D désignent la coopération et la défection.

ils périssaient. Si les deux conducteurs coopéraient, ils divisaient la honte d'être le *chicken* parce qu'ils avaient tous les deux perdu leur sang froid. La solution optimale recherchée est que l'autre tourne le premier (DC). De façon plus formelle, on peut lire la valeur de chaque situation ainsi : $DC^* > CC > CD^* > DD$. On retrouve deux positions d'équilibre dans le scénario du *chicken*, ce sont les deux situations où un seul des protagonistes coopère. Le point d'équilibre est alors une stratégie dominante. Le jeu introduit un biais parce qu'il vaut mieux abandonner et subir la honte que de mourir si l'on croit que l'autre personne ne tournera pas. Il peut y avoir des interprétations alternatives de ce jeu. Par exemple, une situation dans laquelle deux individus ont la capacité de produire un résultat qui peut rapporter aux deux parties, même s'il existe un coût rattaché à la tâche. Il y a alors aucun avantage à ce que l'autre parti coopère. Le problème survient quand chacune des parties attend que l'autre coopère sans rien faire, produisant le pire scénario.

2.2 Dilemmes à personnes multiples (*N-person dilemmas*)

Les dilemmes sociaux impliquant deux personnes ne sont pas représentatifs de la majorité des situations d'action collective. Au-delà du simple calcul des opportunités de domination et de coopération mises en scène par le dilemme du prisonnier et ses variantes, il est éminemment intéressant d'interroger les interactions issues de l'amalgame de plusieurs personnes profitant de ressources communes. C'est ce que questionnent les dilemmes à personnes multiples. Ces derniers se divisent en deux suivant l'organisation

des coûts et des bénéfices pour chaque individu (Cross et Guyer, 1980). Dans le premier type, connu sous le nom de barrière sociale (*social fence*), l'individu paye un coût immédiat qui génère des bénéfices qui sont partagés par tous. Il est alors tenté de ne pas payer et de profiter du bien, comportement qui, si généralisé, mène à la fin du bien. Dans le second type, la trappe sociale (*social trap*), l'individu est tenté par un bénéfice immédiat qui produit un coût partagé par tous. Si tous sont ainsi tentés, cela mène vers la rupture du bien.

Le dilemme des biens publics propose une métaphore pour les situations décrites par le premier type de dilemmes à personnes multiples, la barrière sociale. Un bien public se définit comme un bien qui profite à tous sans égard à la contribution des individus. Par exemple, un parc aménagé par la ville est accessible par tous, même ceux qui ne payent pas de taxes municipales. Par définition, un bien public est ouvert, c'est-à-dire qu'on ne peut restreindre l'accès d'un individu à celui-ci. Cette caractéristique fait de la position du passager clandestin (*free rider*) la position individuelle la plus avantageuse. Mais la généralisation de cette position provoque la fin des bénéfices du bien commun. Si le parc n'est pas entretenu et que tout un chacun refuse de le financer, il ne pourra plus produire de bénéfice à l'ensemble. Il y a deux raisons qui poussent à ne pas participer à un bien public. La première est l'avidité ou le désir d'obtenir le plus grand bénéfice pour soi-même. La seconde est la peur d'être le seul à coopérer et, par conséquent, ne pas être en mesure de fournir le bien. De plus, un bien public est non concurrent, c'est-à-dire qu'il peut profiter simultanément à plusieurs personnes sans en détériorer la valeur. Un service de prêt de bicyclette gratuit n'est pas, à ce titre, un bien public puisque l'utilisation par certains empêche les autres de l'utiliser.

Une des caractéristiques des dilemmes des biens publics est leur fonction de production. Elle est issue de la relation qu'entretiennent le niveau de ressources contribuées à la production du bien public et le niveau de bien public qui est produit. Cette fonction peut prendre plusieurs formes, mais il en existe quatre principaux types. La fonction de décélération (2.2 a) représente une situation où les premières ressources impliquées

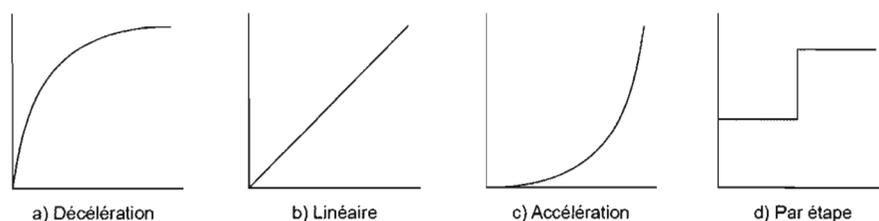


FIG. 2.2: Les quatre fonctions de production principale de bien public. L'abscisse désigne les ressources. L'ordonnée désigne le niveau de bien public.

ont un très grand impact sur la production du bien public et que l'addition de ressources perd progressivement des effets. La fonction linéaire (2.2 b) décrit des situations où l'ajout de ressources produit toujours le même effet. La fonction d'accélération (2.2 c) propose un modèle où les premières ressources n'ont pas beaucoup d'impact sur la production du bien public, mais plus elles augmentent, plus l'effet est grand. La dernière forme, la fonction par étape (2.2 d) modélise une situation où un certain niveau de ressources doit être atteint avant qu'un bien public ne soit produit. Chacune de ces fonctions propose différentes situations auxquelles les individus réagiront différemment. Dans une situation qui répond à la fonction de décélération, il est avantageux d'être dans les premiers individus à fournir des ressources puisque l'effet est plus grand sur le bien. Une situation qui répond à la fonction d'accélération ou par étape aura du mal à recruter un nombre de ressources suffisant pour produire le bien public.

Certains problèmes de partage des ressources ne peuvent être interrogés en fonction du dilemme des biens publics. L'exemple du service de prêt gratuit de bicyclette représente bien ce type de situation où une ressource commune est concurrente donc ne peut être consommée unilatéralement sans avoir de conséquences sur la consommation des autres individus. Nous sommes alors en présence du second type de dilemme à plusieurs personnes, la trappe sociale, représenté dans le vocabulaire des dilemmes sociaux par la tragédie des communs (*tragedy of the commons*). Il s'agit de situations dans lesquelles l'accès à une ressource partagée est ouvert, mais concurrent, et où le coût de la ressource est partagé par l'ensemble. La situation des pêcheurs que j'ai présentée plus haut est un

exemple parfait pour illustrer ce dilemme. Tous les pêcheurs ont accès à la ressource, mais elle ne peut être utilisée qu'une fois. Un poisson ne peut être pêché qu'une fois et un arbre coupé une seule fois. Contrairement au dilemme des biens publics, l'enjeu ici n'est pas la production d'un bien public, mais l'utilisation de ressources communes.

Il existe des différences très importantes entre les dilemmes à plusieurs personnes et les dilemmes à deux personnes. Dawes (1980) en identifie trois principales. (1) Contrairement à un dilemme à deux personnes, un dilemme à plusieurs permet de conserver l'anonymat de ses choix, la pression du groupe est alors réduite. (2) L'impact de ses choix sur les autres est beaucoup plus élevé dans un dilemme à deux personnes puisque la décision est entièrement dirigée contre l'autre. (3) Dans un dilemme à deux personnes, les individus ont un contrôle relatif l'un sur l'autre et peuvent s'influencer mutuellement. Dans un dilemme à plusieurs, le contrôle et l'influence peut parfois être nul et les décisions n'ont aucun effet sur le bénéfice des autres. Bien qu'intéressantes à explorer ces différences ne se retrouvent pas systématiquement dans toutes les situations de dilemmes sociaux (Kollock et Smith, 1996). Il existe, notamment, dans les dilemmes à plusieurs personnes des situations où l'anonymat du choix des individus n'est pas présent et l'inverse dans certaines situations à deux personnes.

2.3 Les solutions aux dilemmes sociaux

L'interrogation des situations de dilemmes sociaux est pertinente en regard des solutions disponibles pour que se produise une action collective et une coopération entre les individus. Tel que le démontre la présence de points d'équilibre dans les dilemmes à deux personnes, certaines configurations, telles que le jeu de l'assurance, facilitent la coopération, d'autres, comme dans le jeu du *chicken*, la domination. Comment peut-il alors y avoir de la coopération entre les individus dans des situations comme le jeu du *chicken*? Ainsi, les preuves empiriques démontrent que ces dilemmes peuvent être résolus. Les solutions peuvent être décrites selon trois catégories, (Kollock, 1998a) : les

solutions motivationnelles, stratégiques et structurelles.

2.3.1 Solutions motivationnelles

La littérature sur les dilemmes sociaux assume en grande partie que les acteurs qui sont impliqués sont égoïstes et qu'ils ne pensent qu'aux résultats qu'ils peuvent obtenir pour eux-mêmes. Mais, comme certains le suggèrent (Dawes, 1980; Kollock, 1998a), je ne connais pas beaucoup de gens qui préféreraient recevoir 200\$ et rien pour leur ami, plutôt que 150\$ chacun. Il est donc important de connaître le poids que l'on accorde au gain des autres. Les recherches en ce sens ont montré qu'il existe, chez les individus, une variété d'orientations sociales stables dans le temps qui déterminent, en partie, les résultats des dilemmes sociaux (Kuhlman et Marshello, 1975; Liebrand et McClintock, 1988). (1) L'individu peut être compétitif, c'est-à-dire qu'il tente de maximiser la différence entre ses bénéfices et ceux des autres. (2) Certains veulent maximiser le gain global des deux parties en présence, il s'agit des coopératifs. (3) L'individualiste, quant à lui, veut maximiser son propre gain sans égard aux autres. Il existe d'autres orientations comme (4) l'altruisme où l'individu veut maximiser le gain de l'autre sans considération pour son propre bien. La majorité des individus peuvent être classés dans l'une des trois premières catégories. La littérature démontre donc qu'il existe des constances qui déterminent en partie la coopération, mais cela n'aide en rien à résoudre les dilemmes sociaux et à changer ces orientations.

La communication, ça ne surprendra personne, est l'un des principaux éléments qui ont des effets sur le niveau de coopération. Une multitude d'études ont démontré que lorsque les individus ont la possibilité de communiquer le taux de coopération grimpe significativement (Edney et Harper, 1978; Liebrand, 1984; Orbell *et al.*, 1990). Quatre raisons sont avancées pour expliquer l'effet de la communication sur le taux de coopération (Kollock, 1998a). (1) Les individus ont la possibilité de connaître la décision des autres à l'avance et ainsi ajuster leur propre décision. Bien que la connaissance de la

décision des autres puisse être un élément qui stimule la coopération, reste qu'elle dépend toujours de la configuration du dilemme et de l'orientation des autres. Si je sais, dans le dilemme du prisonnier, que l'autre coopérera, qu'est-ce qui me retient de ne pas coopérer et ainsi faire le plus grand gain ? (2) Cependant, la communication entre les participants peut être utilisée pour créer des engagements et faire des promesses avec les autres. Ces engagements peuvent avoir un effet bénéfique sur le taux de coopération. (3) Admettre la communication entre les individus participants dans un dilemme social c'est aussi permettre la négociation et l'argumentation autour des valeurs morales de la coopération. Inciter pour faire de la coopération une « bonne » chose à faire, c'est l'un des éléments qui semble avoir un impact très favorable sur le niveau de coopération (Orbell et Dawes, 1981). (4) Il y a un élément qui apparaît encore plus clairement comme ayant un effet sur la coopération, c'est l'identité du groupe qui peut être créée ou renforcée par la communication. Par exemple, les gens étant identifiés à un groupe impliqué dans un dilemme sur les communs (*commons*) sont moins portés à adopter la position du passager clandestin (Brewer et Kramer, 1986). Il faut aussi mentionner que l'identification à un groupe par rapport à un autre groupe a des effets considérables sur le choix des individus. Kollock (1998b) a démontré que la structure même des dilemmes était perçue différemment si l'interaction avait lieu entre deux individus du même groupe et deux individus de groupes différents. Les individus donnaient plus de valeur à la coopération dans une relation intra-groupe que dans une relation inter-groupe. En relation intra-groupe, ils transformaient un dilemme du prisonnier en jeu de l'assurance qui propose un biais favorable à la coopération. Il semble que la confrontation inter-groupe soit un élément stimulant la coopération entre les membres d'un groupe, c'est en fait ce que démontre les expériences de Rapoport et Bornstein (1987). Kollock (1998a, p. 195) énonce une mise en garde sur l'utilisation de cette stratégie pour faire hausser la coopération. À grande échelle, bien qu'elle puisse servir les intérêts des dirigeants de ces groupes, elle peut avoir des conséquences sociales néfastes en faisant exister de graves conflits entre ces groupes.

2.3.2 Solutions stratégiques

La première catégorie de solutions impliquait une disposition relative des acteurs à être plus ou moins généreux. Les solutions stratégiques donnent ces acteurs comme égoïstes. Elles ont pour objectif de guider le choix du partenaire et d'ainsi modifier les résultats. Les choix stratégiques sont guidés par une volonté d'adopter une position stratégique dominante pour augmenter ses gains. Dans un tournoi du dilemme du prisonnier, ce n'est toutefois pas le choix systématique de la position dominante qui mène vers la victoire. Plusieurs recherches tendent à montrer que la coopération est la meilleure solution, à long terme, pour la victoire. Ce sont les travaux d'Axelrod (1984) qui furent les plus importants à ce sujet. Son analyse se fit à partir de résultats obtenus lors de deux tournois impliquant, dans un premier temps, des chercheurs en théorie des jeux et, dans un deuxième temps, des amateurs d'informatique. Il identifia trois conditions nécessaires, mais non suffisantes, pour que puisse émerger la coopération. (1) Les individus devaient être dans une relation qui allait se poursuivre. Pour que la coopération émerge, les individus devaient avoir des chances de se revoir une autre fois. (2) Les joueurs devaient savoir qui était l'autre joueur, c'est-à-dire ne pas jouer contre un adversaire invisible ou non-identifiable. (3) Les joueurs devaient avoir des informations sur le comportement passé de l'autre. Ils devaient avoir une idée des actions passées et de l'identité de l'autre joueur. L'absence de ces conditions rend impossible ou improbable la coopération. Contrairement à la majorité des exemples de la vie courante, les expérimentations de Axelrod (1984) ne permettaient pas aux joueurs d'interrompre une relation et de choisir son partenaire de jeu. La possibilité de faire ces choix a été identifiée par plusieurs comme une stratégie qui augmente le taux de coopération entre les individus (Schuessler, 1989; Vanberg et Congleton, 1992; Hayashi et Yamagishi, 1998).

Les résultats des solutions stratégiques pour la résolution des dilemmes sociaux s'appliquent plus particulièrement aux situations de dilemmes à deux personnes. Une raison fort simple peut expliquer cet état de fait. Dans un dilemme à N-personnes, il est plus difficile d'influencer le choix des autres. Les stratégies n'y ont donc pas le

même effet. Il semble que ce soit encore l'identité de groupe qui ait le plus d'impact sur les stratégies des individus. « *The effects of group identity stem [...] from a belief in the interdependancies of group member and expectations of reciprocity among the members. [It] is the belief in future reciprocal exchanges between members that moderates the temptation to defect and encourages cooperation* (Kollock, 1998a, p. 198). » Cette attente de réciprocité agit comme une heuristique qui affecte les choix stratégiques des joueurs. Ici aussi, comme l'a démontré Kollock (1998b), les individus avaient une tendance à percevoir les configurations proches d'un dilemme du prisonnier en jeu de l'assurance, accentuant la valeur d'une coopération.

2.3.3 Solutions structurelles

Comme je l'ai évoqué plus haut en citant les travaux de Kollock (1998b), les individus impliqués dans les dilemmes sociaux sont à même de changer la perception de la structure de ces dilemmes. Un exemple fort simple serait celui d'un individu altruiste qui perçoit un dilemme du prisonnier en jeu de l'assurance. Bien qu'il ne retire pas de points supplémentaires de la coopération mutuelle, ce dernier pourrait valoriser en lui ce choix. Ne dit-on pas qu'il est plus agréable de donner que de recevoir ? Il est aussi possible, dans certaines situations vécues, de modifier la structure du dilemme en y ajoutant des contraintes (barrières, permis d'accès, infractions, etc.). Ces solutions sont abordées en interdépendance avec les solutions motivationnelles et les solutions stratégiques. Il faut que les changements structurels soient en phase avec le comportement réel des individus pour qu'ils puissent avoir un quelconque effet sur la coopération. Il faut donc, pour reprendre les conditions nécessaires proposées par Axelrod (1984) que : (1) les interactions soient durables et fréquentes, (2) les individus puissent être reconnus, (3) des informations soient disponibles sur les actions des individus. Pour Kollock (1998a, p. 199) :

[if] individuals will not interact in the future, if identity is unknown or unstable, and if there is no recollection or record of past interactions, individuals will be motivated to behave selfishly because they will not be accountable

for their actions. Knowing the identity and history of a person allows one to respond in an appropriate manner. If information about individuals and their actions is shared among the group, this also encourages the development of reputations, which can be a vital source of social information and control.

Cinq types de solutions qui respectent les principes d'Axelrod ont été recensés par Kollock (1998a) : la structure de gain, l'efficacité de la coopération, la taille du groupe, les frontières et les sanctions. La structure de gain touche les niveaux des retombées sur l'individu et le groupe. Plusieurs études ont démontré que plus le gain de la coopération est important et plus les pertes de la défection sont grandes, plus le taux de coopération sera grand (Isaac *et al.*, 1984; Isaac et Walker, 1988; Bonacich *et al.*, 1976). Un peu plus surprenant, le taux de coopération augmente aussi lorsque la coopération accroît le gain des autres (Bonacich *et al.*, 1976). La même augmentation survient lorsque le bénéfice ne peut être divisé entre les membres, mais dépensé par le groupe en entier (Alfano et Marwell, 1980). Cette conclusion va dans le sens du renforcement de l'identité de groupe et du sentiment d'interdépendance des individus dans ce groupe.

Si la coopération augmente quand elle provoque des retombées sur l'ensemble du groupe et sur les individus, elle est stagnante ou en baisse dans des situations où elle n'apporte pas de retombées significatives. Qu'apporte la contribution de 10 \$ d'un individu sur un budget total de 10 000 000 \$? Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour stimuler la coopération dans ces situations. La plupart des campagnes de financement, telles que celles de Centraide, utilisent une stratégie qui force la fonction de production à devenir une fonction par étape. Il fixe alors un seuil où le gain est notable. Chaque contribution peut donc être évaluée à l'aune du seuil ou de l'objectif de la campagne. L'impression qu'aucun gain n'est possible en deçà du seuil, bien que fausse, agit comme un élément moteur de la coopération (Rapoport et Bornstein, 1989). Il peut aussi s'agir d'une stratégie de partenariat entre le donneur et l'organisme. Le parrainage d'un enfant du tiers-monde ou l'adoption d'une baleine crée un sentiment de responsabilité envers l'objet du financement. Qu'arrivera-t-il si je cesse de contribuer ? Une autre stratégie est d'identifier un sous-groupe d'individus qui, avec une contribu-

tion minimale, permettra d'atteindre le seuil. Cela réduit considérablement la possibilité d'avoir un cas de passager clandestin (van de Kragt *et al.*, 1983).

La taille du groupe aussi a des incidences sur le taux de coopération. Il est cependant difficile d'isoler ces effets et de dire précisément dans quels cas la taille du groupe augmente ou diminue le taux de coopération. De façon générale, la taille du groupe a des effets sur l'anonymat des individus impliqués, ce qui, si l'on retourne à Dawes (1980), augmente la possibilité de défection sans jugement et réduit l'effet des stratégies individuelles. Pour Olson (1965), l'augmentation de la taille du groupe réduit l'efficacité de la coordination entre les membres, rendant difficile l'action collective. La sanction et la surveillance sont aussi rendues plus difficiles dans un grand groupe (Fox, 1985). Dans certains groupes, la coopération augmente avec l'accroissement de la taille. Pour Marwell et Oliver (1993) et Huberman et Glance (1995), cela peut être dû à l'hétérogénéité des individus qui composent ce groupe. Dans un grand groupe hétérogène, un plus grand nombre d'individus peuvent trouver leur compte à coopérer que dans un plus petit groupe.

Il existe aussi des solutions externes à la gestion des dilemmes impliquant des biens publics ou des communs. Une de ces solutions est de créer un organisme de régulation externe qui contrôle l'accès et l'exploitation de la ressource commune. Cette solution est exactement ce à quoi réfère le Léviathan de Hobbes. Pour assurer une certaine équivalence de droit de chaque individu sur la nature et l'ordre social, il faut déléguer une partie de son autorité sur soi (sa liberté), à l'autorité d'un individu ou d'une assemblée (Bouvier, 2005). Les syndicats, les associations professionnelles et les agences de commerces sont des exemples de ce type de régulation externe. Une autre solution est de privatiser la ressource, c'est-à-dire la séparer en lots privés dont chacun a la responsabilité. Cette solution pose plusieurs problèmes sociaux d'iniquité, n'entraîne pas systématiquement une meilleure gestion de la ressource et ne s'applique pas à tous les biens communs (Bromley, 1991). Comment, par exemple, peut-on diviser les poissons dans l'océan ? Une autre solution consiste à faire gérer la ressource par les individus qui

y ont accès. Ces derniers doivent alors définir les conditions d'accès et les droits d'accès pour tous les membres. Une communauté peut alors gérer localement ses ressources (Ostrom, 1990).

Le dernier type de solutions structurelles est l'imposition de sanctions. Puisqu'il est difficile d'influencer le comportement des autres par son propre comportement dans un dilemme à plusieurs personnes, l'imposition dans certains cas de sanctions à ceux qui ne coopèrent pas ou de bonus à ceux qui coopèrent peut être une bonne solution. C'est la stratégie de la carotte et du bâton. Offrir des activités thématiques à ceux qui contribuent à la conservation et à l'entretien d'un parc représente une forme d'utilisation du bonus à la coopération. La sanction, son complément, peut être octroyée à l'inverse à ceux qui font du grabuge et salissent le parc. Il faut toutefois noter que les sanctions entraînent des coûts élevés. La surveillance des individus et l'administration de sanctions demandent beaucoup de ressources et sont parfois impossibles à réaliser, notamment lorsque le bien commun peut se consommer à l'intérieur d'une résidence privée.

2.4 Conclusion

J'ai présenté l'un des aspects très importants de la littérature sur l'action collective : les dilemmes sociaux. Ces métaphores de situations possibles nous permettent d'interroger les conditions de coopération et de défection dans ces situations. Bien que les dilemmes sociaux supposent une difficulté, voire une impossibilité, d'agir collectivement, il existe des solutions qui permettent de surmonter cet état de fait. Qu'elles soient motivationnelles, stratégiques ou structurelles, ces solutions sont fortement influencées par l'environnement social des individus. La communication, l'identité de groupe et la présence d'institutions de gestion sont des conditions générales de résolution de ces dilemmes. Que l'on soit impliqué dans des dilemmes à deux ou à plusieurs personnes, l'identité de groupe, créé et renforcé par la communication, provoque une hausse du taux de coopération. Promue en institution stable qui affecte la structure du dilemme,

l'identité de groupe assure aussi un grand taux de coopération entre les individus. Notons que cela n'agit pas comme une panacée et que l'identification à un groupe provoque nécessairement de la coopération, mais sans être une condition suffisante et elle est près de ce que l'on pourrait nommer une condition nécessaire à l'action collective.

CHAPITRE III

MODÈLES PHILOSOPHIQUES DE L'INTENTIONALITÉ COLLECTIVE

Ce sont principalement des philosophes qui se sont intéressés à la question de l'intentionnalité collective. Si les sociologues se sont intéressés aux grands mouvements sociaux et aux mobilisations, les philosophes, eux, s'intéressent à la nature de l'action en général, c'est-à-dire aux fondements sous-jacents de l'exécution de tâches par des individus. La notion d'intention est très présente dans ces questionnements. La philosophie de l'action aborde traditionnellement cette notion comme une intention qui ne concerne que l'action d'un individu sans être affectée par les relations externes et sans égard au contexte social. Sans entrer dans les détails, il est facile de dire que l'évacuation du contexte social est problématique puisque la plupart de nos actions présupposent l'existence d'autres agents et d'institutions sociales (Tuomela et Miller, 1988). C'est sans compter les contextes où des personnes agissent conjointement pour réaliser une tâche.

Pour répondre en partie à cette problématique, mais plus spécifiquement pour comprendre les situations où les individus agissent ensemble, plusieurs philosophes ont proposé une réflexion sur une modalité d'intentionnalité partagée entre des agents, une intentionnalité collective. Naturellement, les individus prêtent souvent de telles intentionnalités à des groupes, formels ou non. Nous disons souvent qu'une entreprise a l'intention d'en acquérir une autre, qu'un parti politique a l'intention de limoger son chef ou qu'un groupe de manifestants a l'intention de faire du grabuge. Dans le même ordre d'idée, nous attribuons des croyances à certains groupes. Comment peut-il exister une intention hors d'un sujet individuel ? Existe-t-il une conscience de groupe, flottante, distincte de

celle des individus ? Un groupe peut-il avoir des intentions qui sont différentes de celles de la majorité de ses membres ? Ce concept est sans aucun doute assez problématique, mais aussi très important dans la compréhension de l'action collective.

L'intentionnalité collective est un concept théorique très important de la problématique de l'action collective. Cette importance vient de sa pertinence pour comprendre comment les humains passent d'un comportement individuel à un comportement de groupe ainsi que les interrelations qui existent entre un groupe et ses membres. Les actions des individus sont guidées au quotidien par une intentionnalité qui est composée de leurs intentions, de leurs désirs et de leurs croyances (Bratman, 1987; Searle, 1983). Mes intentions, croyances ou désirs participent à structurer de plusieurs façons mes activités et mes relations interpersonnelles. Dès lors que vient le temps d'interagir avec autrui pour effectuer une tâche en commun, je suis en droit de me demander quel doit être le niveau ou le type d'intentionnalité que nous devons partager pour y arriver.

Plusieurs philosophes ont tenté d'apporter une réponse à cette question. Gilbert (1989) identifie deux grandes familles dans les définitions théoriques de l'intentionnalité collective : une perception sommable (*sommative*) et une perception non-sommable (*non-sommative*). La première fait l'économie d'une analyse des interrelations qui existent entre le groupe et ses membres et postule que l'intentionnalité collective est la somme des intentions individuelles des membres du groupe. La seconde, plus nuancée, met en oeuvre plusieurs perspectives différentes qui tentent de rendre compte d'une réalité sociale plus complexe. Tout d'abord, je présenterai sommairement la première et reviendrai ensuite plus longuement sur la seconde qui offre une perspective plus complète.

3.1 Perspective sommable

Gilbert (1987) identifie deux types de perception sommable. La première est la *Simple summative account (SSA)*. Elle consiste à additionner simplement l'intentionnalité individuelle des membres d'un groupe. De façon formelle, elle s'exprime ainsi :

Le groupe G croit P si et seulement si tous ou la plupart de ses membres croient P.

Le niveau d'analyse présenté est insuffisant pour tenir compte de la réalité. Imaginez que les membres d'un groupe de recherche considèrent que la souveraineté du Québec est primordiale à son développement, mais qu'aucun d'eux ne l'ait déjà exprimé. Dans ce contexte, il est peu probable que l'on prête cette croyance au groupe. Il manque donc un élément épistémique. C'est ce qu'ajoute la *complex summative account (CSA)*. Elle s'exprime de façon formelle ainsi :

Un groupe G croit P si et seulement si (1) la plupart des membres de G croit P et (2) qu'il est communément connu dans G que (1).

La *CSA* ajoute une condition de connaissance commune de la croyance des autres membres du groupes. Mais est-ce suffisant? Prenons l'exemple développé par Gilbert (1987, p. 189) pour vérifier.

Assume that there are two committees - say, the Library Committee and the Food Committee of a residential college - with the same members. It seems quite possible to say, without contradiction, that (a) most members of the Library Committee personally believe that college members have to consume too much starch, and this is common knowledge within the Library Committee; (b) the same goes, mutatis mutandis, for the members of the Food Committee; (c) the Food Committee believes that college members have to consume too much starch, whereas the Library Committee has no opinion on the matter. It seems that one can infer that according to our intuitive conceptions it is not logically sufficient for a group belief that P either that most group members believe that P, or that there be common knowledge within the group that most members believe that P. (L'auteure souligne)

Il est dit qu'à la fois l'implication de la *SSA* et la *CSA* sont trop faibles, mais qu'ils sont aussi trop fort. Prenons l'exemple d'un groupe de politiciens où la majorité des membres n'est pas favorable au mariage gay, mais qui voterait, sous la pression des membres du parti, en faveur de cette résolution. On ne pourrait pas attribuer à ce groupe la croyance de ses membres. On peut donc affirmer qu'une intentionalité collective ne peut vraisemblablement être que le fruit d'une somme d'intentionnalité, même si les membres du groupe sont communément informés de la croyance et des intentions des autres. Reste donc à voir si une proposition non-sommable réussira à nous convaincre.

3.2 Perspective non-sommable

3.2.1 Searle

La vision de Searle de l'intentionnalité collective est un peu différente de celle des trois autres philosophes. Elle est très liée à sa vision de la construction de la réalité sociale sur laquelle je reviendrai au chapitre 6. Pour Searle (1995, p. 38), « *any fact involving collective intentionality is a social fact* ». Searle utilise l'argent comme exemple pour démontrer la pertinence de la thèse qu'il développe. Présenté succinctement, il dit que certains bouts de papier fonctionnent comme des billets de banque parce que nous avons l'intention qu'il en soit ainsi. Sans entrer dans les détails d'une présentation complète de la théorie de la construction de la réalité sociale de Searle, notons simplement qu'elle souffre de plusieurs manques et de plusieurs inconsistances (Ferraris, 2006).

Pour en revenir avec l'intentionnalité collective, selon Searle, deux conditions sont à respecter :

1) *It must be consistent with the fact that society consists of nothing but individuals. Since society consists entirely of individuals, there cannot be a group mind or consciousness. All consciousness is in individual minds, in individual brains.*

2) *It must be consistent with the fact that the structure of any individual's intentionality has to be independent of the fact whether or not he is getting things right, whether or not he is radically mistaken about what is actually occurring. And this constraint applies as much to collective intentionality as it does to individual intentionality. One way to put this constraint is to say that the account must be consistent with the fact that all intentionality, whether collective or individual, could be had by a brain in a vat or by sets of brains in vats. (Searle, 1990, p. 407)*

La première condition exprime la position individualiste de Searle. Elle réprime la possibilité de l'existence ontologique d'une chose collective telle qu'une conscience de groupe ou un agent supra-individuel. Cette position se place en opposition avec le collectivisme qui propose que les agents individuels soient entièrement déterminés par les régulations et les entités sociales, ce qui limite la perception de ces agents en tant que su-

jets intentionnels (Pettit, 1993, 1998). La seconde condition fait intervenir la contrainte du « cerveau dans une cuve » (*brain in a vat*). Toute intentionalité, collective ou individuelle, est ultimement indépendante du monde réel. Pour Searle, un individu peut avoir une intention-en-nous (*We-intention*) sans égard à la présence d'autres individus. Il ne faut pas se méprendre, Searle ne dit pas que nos intentions ne sont pas induites en partie par nos interactions, mais que du point de vue de la logique, ce n'est pas nécessaire. Et c'est bien là que réside une des principales faiblesses de sa proposition.

Cette faiblesse est de réduire l'intentionnalité à un phénomène individuel sans tenir compte de l'environnement social dans lequel ce même individu évolue et sans tenir compte d'un partage collectif du même état. Il ne faut pas perdre de vue que l'intentionnalité collective doit permettre l'action collective et la coopération. Pour être partagé, avoir la même intentionalité n'est pas suffisant. Si par exemple, je veux écrire un article avec Searle et que Searle veut en écrire un avec moi (on peut rêver!); que ni l'un, ni l'autre, ne sommes au fait de cette intention; elle n'a rien de collective et ne peut mener à l'action. Nous revenons donc à la condition épistémique d'une connaissance commune de l'intentionnalité.

3.2.2 Bratman

Dans sa proposition, Michael Bratman considère cet élément oublié par Searle. Il propose qu'il y ait une connaissance mutuelle des intentions et des croyances de l'autre pour que l'intentionnalité collective existe. Pour Bratman (1993),

nous avons l'intention de J si et seulement si, (1a) j'ai l'intention que nous J et (1b) tu as l'intention que nous J; (2) j'ai et tu as l'intention que nous J en accord avec et parce que 1a et 1b, et que nos plans de 1a et 1b se rejoignent; que 1 et 2 sont communément connus.

Dans l'exemple que j'ai donné précédemment, il faudrait que Searle et moi connaissions l'intention de l'un et de l'autre de publier ensemble. Selon la proposition de Searle, j'aurais très bien pu me promener et dire à tous que Searle et moi voulons écrire un

article ensemble, et cela aurait été parfaitement vrai en regard de sa position. Selon Bratman, c'est rassurant, je ne peux affirmer la même chose sans être dans l'erreur.

En plus de la connaissance commune, Bratman introduit la condition d'avoir des plans qui se rejoignent. Si Bratman et Searle avaient tous les deux l'intention de faire la vaisselle ensemble, que leur intention était mutuellement connue et que Searle voulait laver et Bratman essuyer, nous pourrions considérer que leurs plans se rejoignent donc qu'il y a une intentionalité collective. Mais si Searle et Bratman voulaient essuyer la vaisselle ou encore que Searle voulait utiliser le *Palmolive* et Bratman, le *Joy*, leurs plans ne coïncideraient pas, donc il n'y aurait pas une véritable intentionalité collective.

Ce raisonnement est intéressant, mais il est difficilement applicable à une situation faisant intervenir un nombre important d'agents. Il est courant de prêter des intentions à des groupes plus nombreux. Par exemple, nous pourrions dire que l'entreprise *Bratman et fils* a l'intention de soumissionner sur un projet d'envergure. Selon la proposition de Bratman, il faudrait que tous les employés aient l'intention que l'entreprise soumissionne sur ce projet et que leurs plans d'exécution concordent. Chose difficile, voire impossible.

3.2.3 Gilbert

Il ressort de ces deux modèles que les capacités cognitives individuelles ne sont pas suffisantes pour rendre compte du partage de l'intentionnalité. Meijers (2003) soutient que l'analyse doit comprendre des éléments normatifs. Margareth Gilbert croit aussi que cet aspect de la question est très important. Pour illustrer la nécessité de prendre en compte le normatif, elle propose un cas simple de la vie quotidienne, celui de marcher ensemble. Ainsi, si Gilbert et Bratman marchent ensemble et que Bratman se met à avancer plus vite, il est alors légitime que Gilbert lui fasse des reproches. Il semble alors qu'il existe, comme dans le cas d'une promesse, quelque chose qui lie les protagonistes entre eux. Lorsque des agents ont une intention collective, comme dans le cas de marcher

ensemble, il y a des attentes et des obligations qui se créent entre eux. L'intention repose donc en partie sur les relations qu'entretiennent les agents.

Le concept d'intentionnalité collective chez Gilbert est très lié avec celui de groupe social ou, de façon plus précise, avec celui d'un sujet pluriel de croyance ou d'action. Un sujet pluriel se définit comme une entité formée quand des individus s'unissent ou s'attachent d'une façon particulière. Il s'exprime ainsi :

Les individus A1 à An forment un sujet pluriel pour faire J (pour une action quelconque) si et seulement si A1 à An s'engagent communément à faire J en tant que groupe.

Par exemple, les individus qui font partie d'un groupe de musique forment un sujet pluriel lorsqu'ils s'engagent à jouer de la musique en tant que groupe. Pour Gilbert, c'est alors qu'ils constituent un groupe social. Au centre de ce concept est l'engagement commun. Cet engagement produit, comme la promesse, des obligations et des attentes dans le groupe face aux individus s'étant engagés envers ce groupe.

La condition sous-jacente à l'intentionnalité collective chez Gilbert est de former un groupe social. Il faut donc exprimer la croyance ou l'intention comme suit :

Il y a croyance de groupe que P si et seulement si quelques personnes forment le sujet pluriel de croyance de P et que de telles personnes croient collectivement que P.

Il apparaît aussi que le modèle de Gilbert souffre de plusieurs déficiences. Sans considérer les manques dans l'intégration d'une structure de partage de l'intention, plusieurs affirment que son modèle est circulaire (Tuomela, 1992; Tollefsen, 2002). La définition d'un sujet pluriel, qui est une condition de l'intentionnalité collective, pose un problème puisqu'elle suppose l'engagement mutuel des individus, qui lui-même suppose une intentionnalité collective. Comment peut-il y avoir un engagement mutuel sans la présence d'une intentionnalité collective, puisque c'est à ce problème que ce concept veut répondre ?

De plus, les conditions de formation de croyance ou d'intention dans les groupes chez Gilbert n'arrivent pas à rendre légitimement compte de la croyance ou de l'intention des

grands groupes ou des groupes structurés comme les entreprises. Puisque l'on impute des intentions et des croyances aux entreprises, il est intéressant de comprendre quelles sont les conditions de possibilité de ces intentions. Tous les employés de l'UQAM doivent-ils volontairement et clairement exprimer que l'UQAM croit dans les valeurs démocratiques pour que l'UQAM croit dans les valeurs démocratiques? Il semble que ce serait une condition nettement trop forte pour permettre aux grands groupes d'avoir des croyances ou des intentions. Que dire alors des gouvernements? La condition de la majorité simple est-elle suffisante pour établir l'intentionnalité d'un État?

3.2.4 Tuomela

Raimo Tuomela (1992, 1995) propose un modèle qui intègre cette critique, le *positional account of group beliefs*. Il s'agit d'adjoindre à l'intentionnalité collective la dimension structurelle du groupe. Dans l'exemple de l'UQAM, précédemment cité, la croyance s'exprime par les porte-parole et les représentants de l'organisation. C'est ce dont Tuomela tente de rendre compte. De façon formelle, il s'exprime ainsi :

G croit P dans les circonstances sociales et normatives C, si et seulement si dans C il y a des membres opératoires (*operative members*) A1..An dans G avec les positions respectives P1..Pn telles que :

1. Les agents A1..An quand ils performant leurs tâches sociales dans leurs positions P1..Pn et parce qu'ils exercent une autorité compétente dans G, acceptent intentionnellement ensemble P comme la croyance de G, et pour cause de l'exercice de l'autorité, ils ont à continuer d'accepter ou positionnellement de croire P.

2. il y a une croyance mutuelle chez les membres opératoires à l'effet que (1)

3. parce que (1) les autres membres statutaires et bien informés de G tendent à tacitement accepter ou du moins ont à accepter, P comme membre de G

4. il y a une croyance mutuelle dans G à l'effet que (3)

Selon la proposition de Tuomela, pour que le gouvernement du Québec croie que l'éducation supérieure est sous-financée, il faut que les membres du cabinet des ministres acceptent cette croyance, ou selon leur position, soient obligés d'accepter cette croyance,

qu'ils croient mutuellement que les membres du cabinet acceptent cette croyance ou soient obligés d'accepter cette croyance et parce que ces derniers exercent une autorité, les autres membres du gouvernement du Québec acceptent tacitement ou soient obligés d'accepter que la position des membres du cabinet fait partie du gouvernement. La perspective tuomelienne prend donc en considération la possibilité de négociation mais surtout l'acceptation de la position structurelle des membres qui ont autorité sur les membres qui n'en ont pas. Dans l'exemple du gouvernement du Québec, la position du cabinet des ministres est acceptée comme celle du gouvernement parce qu'elle est donnée comme la position d'autorité dans le groupe. De la même façon, la position du premier ministre est celle du gouvernement parce qu'elle est acceptée comme telle.

La proposition de Tuomela souffre aussi d'une certaine circularité puisqu'elle implique que les membres opératoires acceptent intentionnellement ensemble la croyance. Cependant, dans certains cas, une perspective sommable de l'intention viendra combler cette déficience ou une récursivité dans l'analyse des divers sous-groupes qui composent le groupe. Cela peut être le cas dans une décision du conseil d'administration d'une entreprise.

La proposition de Tuomela peut sembler très complexe pour des tâches simples comme faire la vaisselle ou aller prendre une marche ensemble. L'acceptation de la position des membres du groupe a aussi une incidence sur ces actions simples. L'autorité dans un lieu ou selon le contexte peut faire varier la position des agents et agir sur l'intentionnalité collective du groupe. Il faut aussi tenir compte qu'il existe dans le monde réel de nombreux niveaux d'intentionnalité. Pour certains groupes, la perspective sommable simple ou complexe fera parfaitement l'affaire tandis que dans d'autres cas, il faudra adopter une perspective tuomelienne.

3.3 Conclusion

Dans la théorie de l'action, l'intention préexiste toujours à l'action. Dans l'action collective, la question de l'intentionnalité collective se pose donc naturellement. Comme je l'ai présenté, il existe plusieurs façons d'aborder cette question. Bien qu'il existe certains points de vue intéressants dans la perspective sommable, la perspective non-sommable offre davantage d'éléments de réflexion sur cette difficile question. À la lumière de la présentation et de l'analyse de la position des quatre philosophes qui proposent des modèles différents de l'intentionnalité collective, il apparaît que chacun recèle des éléments forts pertinents pour l'analyse de diverses situations d'action collective. Mis à part la proposition de Searle, les trois autres contiennent des éléments communs très importants. Elles dépendent toutes d'une connaissance commune ou partagée de la position, structurelle ou non, des individus faisant partie du groupe. La perspective d'une négociation à l'intérieur de ce que, et c'est ce que je me propose de faire dans les chapitres suivants, l'on peut désigner comme un espace public (Habermas, 1978) est présente dans toutes les situations décrites par les modèles de Bratman, Gilbert et Tuomela. C'est peut-être ce dernier modèle qui propose la vision la plus juste de la réalité de l'intentionnalité collective et celui qui fait référence le plus directement à une norme négociée à l'intérieur d'un espace public.

Deuxième partie

CONDITIONS DE POSSIBILITÉ DE L'ACTION COLLECTIVE

CHAPITRE IV

L'ESPACE PUBLIC COMME LIEU DE L'ACTION COLLECTIVE

Depuis Freud et Lacan, nous connaissons l'importance de la communication dans la constitution du sujet humain de par la dimension symbolique qu'elle implique. C'est au stade du miroir que nous prenons connaissance que notre subjectivité est fondée par le regard des autres ainsi que par notre propre reconnaissance de notre existence. Nous percevons que l'autre nous perçoit. C'est cette formation spéculaire du sujet, donnant accès au langage, qui permet d'entrer dans un rapport symbolique avec les autres.

Le langage, et plus généralement la communication, fonde une relation médiatisée entre les individus. Cependant, ce rapport intersubjectif est insuffisant pour décrire l'inscription du sujet dans un cadre social et politique, et, *a fortiori*, pour comprendre comment le sujet individuel peut s'inscrire dans une action collective. Pour s'inscrire dans un collectif, il ne suffit pas de se reconnaître les uns dans les autres, mais de reconnaître à soi et aux autres une appartenance à un même ensemble social. Pour ce faire, il est nécessaire de reconnaître qu'il existe une relation dialectique entre le singulier et le collectif. C'est dans les médiations que se fait cette reconnaissance. Pour Lamizet (1999, p. 9),

[la] médiation représente un impératif social majeur, en ce que, sans elle et sans la mise en oeuvre de leurs institutions et de leurs existences sociales, la dimension collective et institutionnelle de l'existence ne pourrait faire l'objet d'une reconnaissance, ni, *a fortiori*, d'une appropriation par les acteurs de la sociabilité.

Dans sa dimension culturelle et politique, la médiation nous fonde comme sujet so-

cial en assurant la pérennité des symboles des représentations sociales. L'espace public est le lieu de cette médiation, en ce sens, il est le lieu d'une possible reconnaissance des rapports dialectiques entre les formes singulières et collectives des représentations (Lamizet, 1999). Il est l'espace où se côtoient et où sont mises en commun les pratiques singulières et collectives. L'espace public agit comme le miroir, il fonde notre appartenance à la société en nous renvoyant une représentation dans lequel nous nous reconnaissons comme sujet singulier faisant partie de la société et nous reconnaissons aux autres la même appartenance.

Avant d'avancer plus loin dans le rôle de l'espace public comme le lieu de la médiation nécessaire à la prise en compte de la dialectique de la société, il est nécessaire de définir adéquatement ce concept qui a fait les frais de sa popularité en prenant des significations très diverses (Neveu, 1995). Ce sont ici les modèles normatifs de l'espace public qui attirent mon attention. Pour comprendre l'action collective comme une pratique sociale qui s'inscrit dans l'espace public, il ne s'agit pas de comprendre le fonctionnement et la structuration des lieux publics mais de jeter un regard théorique sur les aspects normatifs du concept d'espace public qui est sous-jacent à plusieurs théories du vivre ensemble.

4.1 Les modèles normatifs de l'espace public

Pour bien comprendre et fonder une définition correcte de l'espace public, je propose de faire un court détour historique sur ses origines. Je m'attarderai plus spécifiquement sur deux des modèles que l'on rencontre le plus souvent dans la littérature. Le premier est celui de la démocratie athénienne défendu par Hannah Arendt. Le second est celui des Lumières dont la principale figure est Jürgen Habermas. Bien que les propositions théoriques de ces deux auteurs ne se cristallisent pas de la même manière, elles sont fondées sur des éléments historiques communs. Des analyses des définitions grecque, romaine, médiévale et moderne de l'espace public, les deux auteurs tirent des conclusions

différentes.

4.1.1 L'espace public de l'agora athénienne

Dans son ouvrage intitulé *Condition de l'homme moderne* (Arendt, 1983), que Ricoeur considère comme une anthropologie philosophique, Arendt tente d'identifier les traits durables de la condition humaine : ce qui, dit autrement, permet à l'humain d'être constamment un humain. Son parcours est guidé par la recherche des conditions d'existence des régimes non-totalitaires. Si pour Arendt (1972), l'hypothèse totalitaire est celle de la possibilité de changer la nature humaine, donc l'absence de stabilité, il est logique que l'identification des traits durables vise à rendre possible un univers non-totalitaire. Pour ce faire, elle consacre un chapitre à établir les distinctions et l'historique des conceptions et du rôle du domaine privé et du domaine public pour la constitution de la sphère politique et sociale. Et c'est à partir de ce chapitre, « Le domaine public et le domaine privé » (Arendt, 1983, pp. 59-121), que l'on peut établir le modèle d'espace public prisé par Arendt.

Le modèle d'Arendt de l'espace public repose principalement sur la conception que les Grecs avaient de la sphère publique. Dans la conception d'Aristote ou de Platon, le social n'est pas un fait unique de l'humain. Il est plutôt une exigence biologique qui est commune à plusieurs espèces animales. Le singe, le loup et bien d'autres animaux peuvent être considérés comme sociaux ; cette caractéristique n'est pas, à proprement parler, l'apanage de l'humain. C'est le politique qui distingue l'humain de l'animal. Être humain, chez les Anciens, c'est se débarrasser des contraintes biologiques de la vie naturelle. Cette conception de l'humanité se traduit par la division entre le domaine privé, lieu des nécessités naturelles, et le domaine public (la *polis*), lieu de l'humanité. Par conséquent, chez les Grecs, l'existence au sein de l'association naturelle de la famille est différente de l'existence dans la Cité.

Ce faisant, on peut considérer que les citoyens ont deux existences : à l'intérieur du

domaine privé et dans le domaine public. Dans sa première existence, l'humain devait assurer sa subsistance. Cet état naturel commandait d'user de contrainte et d'autorité pour y parvenir, c'était une existence de survie. Dans le foyer, les règles de fonctionnement sont inhérentes à sa caractéristique d'espace de non-humanité. Le regroupement familial, le ménage, est un espace pré-politique géré par le père qui commande et contraint pour organiser le travail. Le marché, les commerces et les autres organisations de production sont de même nature. C'est à l'intérieur du domaine privé que s'exécute l'ensemble des activités liées à la vie naturelle. Ce n'est qu'après s'être assuré de subvenir à ses besoins que le citoyen peut accéder à sa seconde existence, le *bios politikos*. Dans cette dernière, seules deux activités y règnent : l'action (*praxis*) et le langage (*lexis*). Lesquelles sont considérées comme des « choses égales et simultanées ». « [À] l'origine cela signifiait [...] que l'action politique [...] s'exerce généralement au moyen du langage, mais de façon plus fondamentale, que les mots justes trouvés au bon moment sont de l'action. (Arendt, 1983, p. 63) » Si dans le domaine privé la parole était utilisée pour contraindre et ordonner, ici, elle est utilisée pour convaincre et persuader et détient un statut supérieur. L'existence dans la Cité était « une existence dans laquelle les hommes [sic] avaient tous pour premier souci la conversation » (Arendt, 1983, p. 65). La place qu'a maintenue la rhétorique dans l'éducation politique dans l'antiquité grecque fait preuve de cette conception historique.

Chez les Grecs, le domaine public est un espace d'apparence où les individus révèlent, montrent et partagent leur grandeur politique et morale et leur héroïsme avec les autres. C'est un espace où chacun compétitionne pour la reconnaissance et les acclamations. « [La] *polis* pour les Grecs, comme la *res publica* pour les Romains, était avant tout leur garantie contre la futilité de la vie individuelle, l'espace protégé contre cette futilité et réservé à la relative permanence des mortels, sinon à leur immortalité. (Arendt, 1983, p. 96) »

Il ne faut pas voir, dans cette seconde existence, le rejet de l'État pré-politique et une prédominance du domaine public sur le domaine privé. Les deux entretiennent des

rapports étroits. Si la *polis* était la sphère de la liberté, elle n'était jamais possible sans la sphère familiale assurant les besoins naturels. Pour dire autrement, le domaine public n'avait pas pour fonction de protéger le domaine privé, c'était plutôt ce dernier qui permettait aux citoyens d'apparaître en public. Il est facile de constater que ce rapport a changé depuis. Pour Arendt (1983), il fut modifié par l'avènement du domaine social qui intégra partiellement ces deux sphères d'activités et les transforma.

Comme nous l'avons vu précédemment, dans la conception grecque et romaine le caractère social des humains ne les distinguait par des animaux. Par conséquent, le social est considéré comme une sphère pré-politique et est lié au domaine des affaires privées, au ménage et à la famille. Il s'opposait, par ailleurs, au politique en ce qu'il était privé et non public. La conception moderne du social et du politique nous montre que ce rapport n'est plus tout à fait le même. L'avènement du domaine social fit passer le privé d'un domaine caché, à l'abri du public, à un domaine qui se déploie au grand jour. Pour Arendt (1983, p. 86),

[la] société est la forme sous laquelle on donne une importance publique au fait que les hommes dépendent les uns des autres pour vivre et rien de plus ; c'est la forme sous laquelle on permet aux activités concernant la survie pure et simple de paraître en public.

Plus encore, le privé perd sa signification de privation, privé d'humanité, et se substitue au domaine public en ce qu'il devient le lieu où l'on peut atteindre l'excellence. Le domaine public accuse alors un recul sur le privé qui devient la sphère de toutes les activités et le social supplante le politique comme mode de régulation des rapports des humains entre eux. Cette mise en public du privé fait aussi apparaître un autre domaine d'existence. La sphère de l'intime devient un contrepoids qui permet aux individus de se retrouver hors du public.

Dans la perspective arendtienne, l'espace public n'a très peu à voir avec l'État et la constitution de loi. L'opinion publique, nullement mentionnée dans son ouvrage, en fait foi. Bien qu'il reprenne les principaux éléments historiques qui sont présents chez Arendt, c'est tout le contraire chez Habermas, qui propose un modèle qui s'inscrit en

continuité avec l'État, les lois et la société civile et qui promeut un modèle d'espace public qu'Arendt pourrait considérer comme étant du domaine social.

4.1.2 L'espace public rationnel

La perspective développée dans *L'espace public* par Jurgens Habermas (1978) bien qu'introduite par la conception grecque du domaine public est très différente de celle développée par Arendt (1983). Si pour Arendt le modèle idéal de l'espace public est celui des Grecs, le modèle idéal d'Habermas est la sphère publique bourgeoise du XVIII^e siècle. Cet espace public est le fruit de l'histoire des différentes conceptions du public de la Grèce antique, en passant par l'époque médiévale, jusqu'à la modernité. Il est issu des transformations dans la structure politique et sociale corrélatives du déploiement de l'économie capitaliste entre le XIII^e et le XVIII^e siècle en Europe qui fait passer l'espace public d'une sphère publique structurée par la représentation à une sphère publique constituée de personnes privées faisant un usage public de leur raison.

La constitution de cette sphère publique structurée par la représentation est déjà un grand changement par rapport aux modèles grec et romain. La distinction entre privé et public, *privatus* et *publicus*, au coeur des rapports entre les individus, n'a pas la même résonance dans les régimes féodaux. La sphère publique constituée est basée sur le statut social et ce qu'il représente sans égard au lieu ou à la place, mais avec égard du contexte où le seigneur est en représentation ou qu'il applique ses droits seigneuriaux. Bien qu'il existe des lieux spécifiques comme la cour du roi où son caractère public est évident, il n'y a pas, à proprement dit, de domaine public où il possède un caractère public, il transcende donc la distinction public/privé. De plus, cette sphère publique n'est pas une sphère de communication politique, elle n'est que la sphère de l'existence des rapports propres au statut social. Ce n'est que lorsque l'État moderne se déploie que la distinction entre privé et public, telle que nous la concevons aujourd'hui, reprend sa place.

L'économie capitaliste qui fit son apparition entre le XIII^e et le XVIII^e siècle en Europe est à la base des changements dans la conception du domaine public et du domaine privé. Au sein des régimes féodaux fortement hiérarchiques, l'économie était principalement structurée par des relations de dépendance horizontales à l'intérieur des fiefs. L'évolution de l'implantation des premiers comptoirs marchands jusqu'aux économies territoriales et nationales qui menèrent à l'édification de l'État moderne et de ses institutions bureaucratiques, provoqua des changements dans ces structures de dépendances économiques et autoritaires. Ainsi, vint s'ajouter, en sus des dépendances verticales propres à ces régimes, des interdépendances horizontales entre les divers agents économiques. Pour fonctionner et se développer, ces nouvelles structures commandèrent la mise sur pied de systèmes d'échange de plus en plus complexes. Les systèmes financiers ainsi créés pour faire circuler et augmenter le capital (lettres de change, Bourses, etc) devinrent permanents et stimulèrent un besoin de plus en plus grand, mais aussi, de plus en plus fréquent en informations. Naquirent de ces échanges qui, tout d'abord, étaient informels, puis formels et ensuite permanents, des structures de communication qui prirent plus tard le nom de Poste et de Presse. Il faudra cependant attendre longtemps avant que les informations échangées deviennent publiques et participent à la création de la sphère publique bourgeoise. D'abord d'ordre privé, ce qu'on a appelé les journaux manuscrits servaient seulement les intérêts particuliers des marchands. Ce n'est que vers le XVII^e siècle que l'on vit des journaux destinés au public. Avec le développement de l'État moderne, ils furent utilisés comme outils de communication publique au service du pouvoir de l'État.

Il va sans dire que la fin du régime féodal en Europe fut aussi la fin de la sphère publique structurée par la représentation qui existait au sein des cours de l'époque. Dès lors, ce qui est public ne « se rapporte plus à une Cour assurant une fonction de représentation et entourant une personne investie de l'autorité, mais au fonctionnement [...] d'un appareil qui monopolise un exécutif légal » (Habermas, 1978, p. 29). Public devient un synonyme d'étatique et les personnes privées qui sont soumises au pouvoir

de l'État, en tant que destinataires de ce pouvoir, forment un public.

Désormais, l'économie, prenant de plus en plus de place, déborde du modèle domestique, en vigueur depuis les Anciens et organisé tel un ménage par le *pater familias*, devient publique et participe à l'intérêt général. Corrélativement, se forment, en opposition à l'État qui détenait le monopole de l'intérêt général, la société civile. L'avènement de ce domaine social, pour reprendre Arendt (1983), provoque la naissance d'une nouvelle classe sociale qui est centrale dans le développement de l'espace public du XVIII^e siècle. Ainsi, au sein de la société civile se forme une nouvelle classe sociale composée de gens plus instruits, une bourgeoisie. Pour Habermas (1978, p. 34), cette classe sociale « est la base véritable du public qui, dès le début, est un public de lecteur ».

Ce public de lecteur qui, à l'origine, se rassemble dans les salons et les cafés pour discuter de littérature est ce qui deviendra véritablement le public politique bourgeois. Doté de ses propres institutions et de ses propres plates-formes de discussion où la raison occupe déjà le haut du pavé comme moyen d'atteindre la vérité, il s'appropriera facilement la sphère publique politique qui est sous l'autorité de l'État. La position qu'occupent ces bourgeois dans la société civile et les effets des politiques étatiques sur la structure de celle-ci font que s'opère une prise de conscience particulière du statut d'opposant naturel à l'État. Ainsi, la formation de la sphère publique politique bourgeoise est issue d'un renforcement de la position de la société bourgeoise face à l'État, mais aussi parce que cette société fait de la reproduction de son mode d'existence une affaire d'intérêt public.

Mais pour passer d'une sphère publique structurée par la représentation où le statut social et les dépendances verticales étaient le mode d'organisation, à celui d'une sphère publique bourgeoise structurée par la raison, l'instauration d'une société civile et d'un État bureaucratique moderne ne sont pas suffisantes. Tant que l'information politique n'était pas rendue public, il ne pouvait y avoir la formation de cette nouvelle sphère publique. C'est donc autour du principe kantien de Publicité que Habermas construit son modèle d'espace public. Les structures de l'État et de la société civile devaient en

faire un principe central de leur organisation pour qu'existe l'idéal-type qui prévaut chez Habermas. Dans ce contexte, la Publicité ne doit pas être comprise dans son acception moderne de réclame commerciale, mais comme la formation d'un consensus public issu de l'usage public de la raison qui permet de rationaliser la politique au nom de la morale Habermas (1978). Autrement dit, l'usage public de la raison au sein de discussions ouvertes constitue une instance de contrôle pragmatique au service de la vérité des lois universelles de la morale. Pour Kant, « l'usage public de notre propre raison doit toujours être libre, et lui seul peut amener les lumières parmi les hommes [sic] (cité dans Habermas, 1978, p. 115-116) ».

Le consensus public est associé à une forme d'opinion publique, laquelle n'est pas celle de l'accumulation de convictions intimes, comme chez Rousseau, mais celle forgée par l'usage public de la raison. « Devant le tribunal de la sphère publique, toutes les actions politiques doivent pouvoir être ramenées aux lois qui les fondent, lesquelles, pour leur part, ont dû être acceptées par l'opinion publique au titre de lois universelles et rationnelles (Habermas, 1978, p. 117-118). » Dans ce contexte, l'opinion publique est une instance de la sphère publique qui est fondée sur la délibération et l'usage public de la raison. Cette opinion est fondée, non pas sur l'expression de convictions personnelles ou intimes mais sur un consensus issu de la rationalité, elle est, par conséquent, publique et sert de fondement empirique aux lois édictées par l'État. Et puisque le consensus public est formé par l'usage public de la raison, il assure que les lois de l'État seront compatibles avec les droits de tous et non les intérêts privés de chacun. L'opinion publique sert d'espace de médiation entre les intérêts privés individuels et l'intérêt public, assurant l'application des lois universelles découlant de la morale, donc bonne pour le public.

Comme nous venons de le voir, pour que puisse véritablement se former un public, il faut que prévale le principe de Publicité. Ce principe doit être matérialisé sous la forme d'une communication publique assurée, au XVIII^e siècle, par la presse, d'une part, et par la discussion dans des assemblées (salons, cafés, etc), d'autres part. Dans l'espace public habermassien, la presse comme outil de communication publique, joue un rôle

de médiation entre la société civile et l'État. Elle détient une des principales clés de la publicisation de l'opinion publique parce qu'elle, au-delà des assemblées, permet de rendre vraiment publics les débats. Dans la conception habermassienne, la presse ne diffuse pas l'opinion publique, mais est le canal par lequel l'information nécessaire à la formation de cette opinion circule. En utilisant la presse, le public entre dans un rapport critique avec l'État en faisant usage de la raison.

Les conditions d'accession à la sphère publique bourgeoise du XVIII^e peuvent être considérées, d'un certain point de vue, comme élitistes, mais elles dénotent toutefois une ouverture propre à la conception humaniste des intellectuels des Lumières. En fait, la sphère publique bourgeoise est un espace « idéal-typique » où il n'existe aucun rapport de domination et où l'argument détient une force. Au sein de ces personnes privées rassemblées en un public, le statut social ne peut être un moteur d'organisation ou de domination. Il y prévaut un principe d'égalité basé sur la dialectique de la société bourgeoise. Ces personnes sont à la fois bourgeoises et humaines. Ainsi donc, chaque personne, au moyen de ses compétences, peut entrer dans l'espace public et y agir, conformément au second aspect, comme un humain, c'est-à-dire à l'égal des autres humains. Il suffit d'être libre, c'est-à-dire d'aliéner volontairement sa propriété (artisanat, produit de consommation, compétence particulière, etc) pour avoir accès à cet espace de communication.

En résumé, la conception habermassienne de l'espace public repose sur l'usage public de la raison fait par des personnes privées rassemblées en un public. Seule l'opinion publique issue de la délibération de personnes égales sans rapport de domination entre elles est garante de l'atteinte de la vérité, elle même garante, selon le Kant, de l'union entre la morale et la politique. Cette structure médiatrice entre la société civile et l'État est une sphère de communication publique visant l'intérêt général, ou, dans le cas de la sphère publique du XVIII^e, celui des bourgeois et la reproduction de leur mode de vie.

Nous pouvons adresser plusieurs critiques au modèle habermassien de l'espace public. Dans la préface à la 17^e édition allemande de *l'Espace public* écrite en 1990 et

publiée en français dans la revue *Quaderni* sous le titre « L'Espace public, trente ans après » (Habermas, 1992), l'auteur propose des réponses et des corrections à plusieurs de ces critiques. Je soulèverais seulement les critiques qui me semblent être pertinentes pour comprendre l'espace public comme le lieu de l'action collective, c'est-à-dire celles qui touchent directement le modèle normatif de l'espace public et non pas ses implications dans les transformations qui ont suivi la formation de l'espace public bourgeois.

Un des premiers éléments que l'auteur mentionne dans sa préface est la nécessité de parler des publics et non pas du public. Il ne peut y avoir, bien que l'intérêt de classe des bourgeois puisse apparaître comme un élément sur lequel pourrait reposer un consensus, une homogénéité de la sphère publique. L'on doit donc considérer qu'il y a plusieurs sphères publiques concurrentes pour tenir compte de la fragmentation des diverses associations de personnes privées et la formation de l'opinion des divers publics.

Comme je viens de le présenter et comme le propose Benhabib (1992), l'espace public rationnel, comme modèle normatif, est malgré les critiques un modèle plus porteur que le précédent modèle pour comprendre la constitution de la sphère publique contemporaine et les changements qu'elle subit. La relation que cette sphère de communication publique entretient avec la société civile et l'État en fait aussi un modèle qui permet d'avoir une bonne compréhension du rôle des technologies de communication dans la structure actuelle de la société.

4.1.3 Le déclin de l'espace public

Bien que basée sur des prémisses et des explications différentes, au moins une chose est commune pour Arendt comme pour Habermas : l'espace public actuel n'est qu'un pâle reflet de ce qu'il fut jadis. Pour Arendt, la constitution du domaine social corrélative du déploiement de la sphère privée dans la sphère publique provoque l'amenuisement de l'espace public et la distorsion de sa dimension politique comme ce qui permet à l'humain d'atteindre l'excellence. Pour Habermas, la corruption du principe de Publicité vers une

« Publicité de démonstration et de manipulation » qui ne détient plus le pouvoir de discernement propre à la « Publicité critique » provoque une reféodalisation de l'espace public.

Pour Arendt, depuis l'âge d'or grec, le domaine public ne cesse de décroître, ainsi que son corollaire, le domaine privé. L'arrivée du domaine social, en réduisant la place des deux précédents domaines d'existence, a pour conséquence, selon Arendt, de saper la permanence du monde. En donnant de l'importance aux affaires privées, le domaine social a vu se constituer en son sein des regroupements de commerçants, qui, au lieu de profiter de leur richesse pour atteindre le domaine public, exigèrent que le domaine privé soit protégé du domaine public. Ce faisant, ils pouvaient continuer à faire grossir leur fortune. Le problème réside dans la nécessité d'être dans le domaine public pour s'assurer d'une permanence. Si l'excellence est la condition de la permanence, d'une relative immortalité, elle n'est possible, chez les Grecs, qu'à l'intérieur du domaine public. Pour Arendt, il n'est de permanent que ce qui est commun. Seul l'intérêt du bien commun, le *commun wealth*, peut constituer une assise solide pour la poursuite du monde.

Comme chez Arendt, la sphère publique habermassienne décroît au profit d'une réorganisation des diverses sphères. Ainsi, « [le rapport qu'entretenait à l'origine la sphère d'intimité à la sphère publique littéraire s'inverse : l'intériorité corrélative de la Publicité recule sans cesse face aux progrès d'une réification corrélative de l'intimité (Habermas, 1978, p. 180) ». La sphère de l'intimité, comme chez Arendt, provoque des changements importants dans la structure de la sphère publique. Bien que présent, cet aspect n'est pas prépondérant dans la description du déclin de l'espace public qui est présentée par Habermas. C'est plutôt la perversion du principe de Publicité qui est incarnée par le développement de l'économie et de la culture dont est issu la sphère publique littéraire et par extension, la sphère publique bourgeoise.

À partir du moment où les lois du marché qui dominent la sphère des échanges et du travail social pénètrent aussi dans la sphère réservée aux personnes privées rassemblées en un public, le raisonnement tend à se trans-

former en consommation et la cohérence de la communication publique se dissout en des attitudes, comme toujours stéréotypées, de réception isolée. (Habermas, 1978, p. 168-169)

L'idéal-type proposé par Habermas entame un déclin lorsque les médias de masse, régis par des impératifs économiques plutôt que politiques, changent de structure et pervertissent la communication publique. La Publicité passe alors d'une Publicité critique vers une Publicité de démonstration et de manipulation. Pour Habermas, la première est celle qui conduit à la vérité. Elle est, dans la sphère publique politique, tournée vers l'autorité politique pour maintenir un rapport critique entre la société civile et l'État. La seconde, la Publicité de démonstration et de manipulation, n'entretient plus un rapport critique entre la société civile et l'État. Elle devient un outil de persuasion des masses en faveur d'un point de vue revendiqué par un pouvoir particulier issu de la société civile ou de l'État. La Publicité de démonstration et de manipulation ne repose plus sur l'usage public de la raison, mais sur la domination et le pouvoir. Si la presse était, pour Habermas, un vecteur de communication qui permettait aux personnes privées rassemblées en un public de forger une opinion publique, elle devient un instrument de domination qui forge l'opinion.

4.2 L'espace public en tant que condition de possibilité

Après avoir présenté les fondements des modèles normatifs de l'espace public, je vais insister sur l'importance de son rôle quant à la constitution de collectifs et, par conséquent, dans l'action collective. Je vais valider l'importance de ce concept comme une condition de possibilité de l'action collective. Pour ce faire, je vais analyser son importance dans l'action collective à partir des diverses théories et approches que j'ai présentées dans la première partie de mon mémoire.

Je peux, notamment, identifier quelques éléments issus de chacune de ces approches. La sociologie des mouvements sociaux, principalement le courant de l'analyse de cadres, met en évidence la nécessité d'un espace de communication pour l'existence des cadres

de l'action collective. L'approche des dilemmes sociaux et ses solutions fournissent des pistes de réflexion sur l'importance de la représentation du collectif et de l'appartenance à ce collectif pour résoudre les problèmes d'action collective. L'intentionnalité collective, dans ses diverses propositions théoriques et dans ses critiques, montre que l'action collective dépend de conditions normatives qui doivent être partagées dans un espace de communication.

Mais avant de présenter dans le détail les éléments identifiés précédemment, je présenterai les éléments théoriques faisant de cet espace un lieu important, si ce n'est l'unique lieu, de l'inscription des individus dans des collectifs, c'est-à-dire le lieu des médiations.

4.2.1 Les médiations et les pratiques sociales

La médiation peut se définir comme « une dialectique entre les deux dimensions de notre expérience : la dimension singulière de notre expérience propre, et la dimension collective de l'existence que nous partageons avec ceux qui vivent dans la même communauté que nous (Lamizet, 1998, p. 113) ». Dans sa construction, ce rapport dialectique engage une partie qui provient du collectif et une autre qui provient du singulier. Le langage, par exemple, est issu d'un système collectif de significations partagé par ceux avec qui nous communiquons, condition essentielle pour une compréhension mutuelle, et du processus individuel d'utilisation et de compréhension du langage, inhérent à la subjectivité de chaque individu. Puisqu'elles sont constitutives de notre rapport aux autres, les médiations se déploient dans les pratiques sociales. Selon Lamizet (1998, 1999) elles se déploient dans trois types de pratique : la loi, la culture et le droit.

La loi, liée à la morale, définit le domaine de l'action des individus par rapport à certaines normes forgées et portées collectivement. En plus d'ordonner les pratiques individuelles en fonction de cadres et de règles, elle définit, en conformité avec ces cadres et ces règles, l'appartenance des individus à un collectif. En se conformant à

ces normes l'individu démontre qu'il appartient à une collectivité, de laquelle il est toutefois à même de se singulariser. La culture est aussi porteuse de la dialectique entre le singulier et le collectif. Elle se distingue de la loi, notamment, en ce qu'elle inscrit le rapport dialectique dans l'histoire. La culture est mise en oeuvre au sein de productions artistiques et culturelles qui, bien que singulières, s'inscrivent dans une dimension collective. La dimension symbolique et matérielle de la culture permet une diffusion, une appropriation et une pérennité qui inscrivent certaines dimensions sociales dans l'histoire. Le rapport dialectique issu de la culture, en plus de constituer un rapport immédiat avec les productions, est aussi, par conséquent, un rapport entre le passé, le présent et le futur. Finalement, le droit institutionnalise le rapport de l'individu envers les structures sociales et politiques. « Le droit est l'ensemble des dispositions qui organisent la vie sociale et qui structurent les relations entre les hommes, en vertu de décisions prises par le pouvoir politique (Lamizet, 1999, p. 27). » Il est aussi une forme de médiation, puisqu'il procède de la dialectique entre le singulier et le collectif, mais il le fait dans un rapport double. Le droit assure le maintien de la vie sociale, mais il le fait par l'entremise d'un arbitre qui personnifie le collectif.

Ces trois types de pratiques sociales partagent une caractéristique importante pour déterminer les conditions de possibilité de l'action collective. Chacune à leur façon, elles définissent des balises et des frontières à l'aune desquelles les pratiques ou les actions des individus sont effectuées. Que ce soit la loi, la culture ou le droit, ces pratiques constituent, de manière plus ou moins formelle, des normes sociales. Je reviendrai plus loin sur l'importance de ces normes dans l'action collective.

Inextricable de notre rapport au monde, la médiation est constitutive de l'organisation sociale dans laquelle nous évoluons. Nous pourrions dire, par exemple, que le rapport dialectique entre le singulier et le collectif peut être différent selon les structures sociales et politiques en vigueur dans un lieu ou une époque donné.

4.2.2 Les médiations dans l'espace public

Comme nous l'avons vu plus haut, la médiation est un « impératif social majeur de la dialectique entre le singulier et le collectif (Lamizet, 1999, p. 9) ». Mais il n'est pas suffisant de reconnaître cette dialectique pour comprendre son rôle dans la formation des collectifs et, par conséquent, dans l'action collective. Pour ce faire, il faut inscrire les formes de la médiation dans un espace qui permet l'existence de ce même rapport entre l'individuel et le collectif. Pour plusieurs auteurs (Arendt, 1983; Habermas, 1978; Lamizet, 1998, 1999), l'espace public offre cette condition.

Le lien entre la médiation et l'espace public est présent dans les diverses définitions qu'en donne Habermas (1978). En définissant l'espace public comme un espace où les personnes privées font un usage public de la raison et s'opposent de façon critique à l'État, il établit clairement qu'il existe ce rapport entre le singulier, les personnes privées, et le collectif, l'État, qui définit la médiation. Défini comme « la sphère des personnes privées rassemblées en un public (Habermas, 1978, p. 38) », cela prend encore plus d'importance. Il ne peut être d'espace public sans ce rapport entre la personne privée et le collectif, ce qui est, encore là, le propre de la médiation.

Le domaine public d'Arendt est aussi d'une grande importance pour souligner cette dialectique. La philosophe utilise une métaphore très claire pour souligner ce rapport. À l'instar de la table qui « relie et sépare en même temps les hommes [sic] (Arendt, 1983, p. 92) », le domaine public est ce qui est commun mais aussi ce qui maintient les distinctions entre les humains. Pour elle, la pluralité humaine, c'est-à-dire la réalisation du rapport dialectique de la médiation, est corrélative de deux choses : l'égalité et la distinction entre les humains. Et ce n'est que dans le domaine public que les humains sont égaux et distincts.

Lamizet (1999) ajoute que l'espace public est le seul espace où cette dialectique peut s'inscrire parce que c'est dans l'espace public que peuvent se mettre en œuvre les pratiques collectives de communication et de représentation. En étant un espace sym-

bolique, l'espace public est dépendant, à la fois, des pratiques individuelles et de ce qui est commun. Il est le seul espace dans lequel se donne à voir le collectif. Contrairement à l'espace privé qui est un espace de réalisation particulière, l'espace public est habité par des pratiques et des représentations collectives. Par conséquent, l'espace public peut se définir comme un espace dans lequel se mettent en oeuvre les relations entre le singulier et le collectif.

Une chose commune à ces auteurs participe de ce rapprochement entre espace public et médiation, l'espace public est un domaine de communication. La communication, *a fortiori* la communication publique, est une forme importante de médiation. On peut constater, simplement, qu'une conversation à plusieurs fait émerger le rapport dialectique propre à la médiation. Chaque usager de cette conversation est, tour à tour, public et participant individuel. Face à l'État, chaque personne privée qui fait un usage public de la raison inscrit son acte individuel dans ce rapport avec le collectif de la société civile.

4.2.3 Le rôle de la médiation dans l'action collective

Pour qu'une action collective soit possible, certaines conditions relatives à la possibilité d'existence du collectif, telles que les présentent les trois perspectives théoriques présentées dans la première partie de mon mémoire, doivent être réunies. C'est dans l'espace public, comme espace de médiation, que ces conditions se rencontrent.

Il y a dans l'action collective le même rapport dialectique que l'on retrouve dans la médiation. Ce rapport s'établit entre les actes individuels et le collectif, mais aussi avec l'action du collectif. L'on retrouve clairement cette dialectique dans les approches des dilemmes sociaux, notamment, avec le dilemme des biens publics et la tragédie des communs. Dans ces approches, une des conditions pour vaincre le dilemme est justement la reconnaissance de cette dialectique entre les actions individuelles et le collectif. Dans un scénario typique de la tragédie des communs, le cas d'une ressource concurrente,

limitée et partagée par plusieurs, si les acteurs n'ont pas conscience qu'elle constitue un bien collectif et qu'en étant utilisateur ils font partie d'un collectif, ils pourront difficilement agir collectivement pour la préserver.

Pour illustrer, prenons l'exemple de quatre pêcheurs qui, sans jamais se croiser et avoir conscience des autres, exploitent la même ressource sans être contraints par une autorité externe. Si chacun d'eux exploite la ressource selon son cycle naturel de renouvellement, la somme des actions des quatre pêcheurs dépasse, par conséquent, le seuil de renouvellement de la ressource. Puisque surexploitée, la ressource, bien qu'abondante au début, vient à manquer. Pour que les pêcheurs puissent sauvegarder la ressource, il faut minimalement qu'ils aient connaissance des activités des autres. Sans devoir être exhaustive, c'est-à-dire que chaque acteur ne doit pas nécessairement connaître tout des tenants et aboutissants des autres qui exploitent la ressource, la connaissance du comportement des autres doit atteindre un seuil suffisant pour que les mécanismes de résolution des dilemmes puissent être établis. Ce seuil peut varier selon la situation. Dans le contexte où les acteurs de ce dilemme ne se considèrent pas comme étant partie prenante d'un ensemble plus grand, un collectif, ils ne peuvent le résoudre. Déjà parce que le dilemme ne peut leur apparaître qu'à condition de se voir comme faisant partie de ce collectif, mais aussi parce que la solution au dilemme doit nécessairement passer par l'acceptation du rapport existant entre son comportement et le comportement des autres. Si je sais que mon comportement affecte celui des autres, je serai possiblement en mesure de déployer des solutions de régulation. Hors de cette acceptation, il m'est difficile, si ce n'est impossible, de déployer de telles solutions.

À partir de cet exemple, on peut dire que le collectif doit être en mesure de se représenter pour agir. C'est justement l'un des rôles de la médiation.

Le rôle des espaces de médiation [...] est de donner à voir et à comprendre à ceux qui appartiennent à la sociabilité les formes, les lois et les usages constitutifs de leur appartenance même : il s'agit de faire apparaître de façon perceptible, réelle, matérielle, les structures et les contraintes qui fondent l'appartenance non seulement en état singulier, mais aussi en structure collective et institutionnelle inscrite dans l'histoire. (Lamizet, 1999,

p. 35)

Cette inscription des individus dans la structure collective n'est possible qu'en présence d'un espace public où se déploient les espaces de médiation et deviennent une condition nécessaire à l'action collective. Qui plus est, l'action collective comme produit de significations partagées par une collectivité est aussi productrice de significations. Ce rôle est aussi accordé à la médiation puisqu'elle a la capacité de favoriser la reproduction sociale.

La sociologie des mouvements sociaux, et plus particulièrement, l'approche de l'analyse de cadres, est au faite de cet aspect de l'action collective comme produit et productrice de significations partagées. L'analyse de cadre s'emploie à comprendre et décrire cet aspect de l'action collective. Les cadres ont le double rôle d'être un pré-requis et un produit de l'action. Selon cette approche, les groupes d'action collective nécessitent l'utilisation de cadres qui sont disponibles pour synchroniser l'action et les enjeux sociaux du moment. L'action collective, comme pratique sociale, modifie d'anciens cadres ou en produit de nouveaux qui s'inscrivent en continuité ou en rupture avec ce qui existait auparavant.

Le rapport dialectique de la médiation est présent dans le concept de cadres. Ils agissent comme des micro-structures qui mettent en place le rapport entre la collectivité et l'individu. De ce fait, ce sont des éléments qui s'inscrivent impérativement dans l'espace public.

Le rôle de la médiation dans l'espace public est aussi très présent dans l'intentionnalité collective. Le *positional account of group beliefs* (Tuomela, 1992, 1995), explicite le rôle du groupe et du positionnement des agents dans sa structure quant à la possibilité que ce groupe puisse croire ou vouloir quelque chose. Ce rapport entre la structure, le positionnement des agents, représente le même rapport dialectique qui se retrouve dans plusieurs médiations. Bien que nous fassions tous un usage singulier du langage, il n'est pas donné à tous de pouvoir le modifier. Si la langue française se transforme et

que certaines règles changent, c'est à la fois l'effet de la masse, mais la formalisation de ces changements est produit dans un système qui reprend exactement la forme de l'intentionnalité collective de Tuomela. L'Académie de la langue française et l'Office québécois de la langue française occupent une position structurelle qui leur permet d'avoir un effet sur l'évolution de la langue. L'écart entre les croyances individuelles au sein d'un groupe et les croyances accordées au groupe, constitue un rapport dialectique semblable à celui que peut produire l'écart entre l'existence singulière et collective.

De la même façon que les pêcheurs doivent connaître leurs activités et que les cadres de l'action collective doivent être partagés pour exister, il faut que la position relative dans le contexte du groupe soit connue et acceptée pour qu'elle puisse s'appliquer. Conséquemment, l'espace public joue aussi un rôle de premier plan dans la perspective tuomellienne de l'intentionnalité collective. Des agents, sans connaissance les uns des autres, ne pourraient remplir les conditions de la formation d'une croyance de groupe. Il faut que les agents se reconnaissent comme sujets singuliers faisant parti d'un collectif et reconnaissent aux autres la même appartenance.

CHAPITRE V

LÉGITIMATION DE L'ACTION COLLECTIVE PAR LA CONSTRUCTION DE NORMES SOCIALES

Les normes sociales constituent un puissant mécanisme de régulation sociale et jouent un rôle très important dans la dimension politique et sociale de nos vies. Qu'elles soient formelles ou informelles les normes constituent des forces de légitimation des actions en ce sens qu'elles balisent les pratiques individuelles et collectives. Le comportement d'un individu dans un cadre social donné est ainsi fortement influencé par la présence de normes. L'existence de ces normes apparaît comme un élément essentiel de la mise en commun des individus, *a fortiori*, de l'action collective. En constituant des systèmes de punitions et de récompenses, les normes jouent principalement deux rôles dans l'action collective. (1) Elles encadrent les actions individuelles et structurent le processus d'action collective en fournissant des balises permettant d'anticiper le comportement attendu des autres. (2) La dimension normative de la vie sociale est un moteur de l'action puisqu'elle fait exister des écarts entre la situation vécue et souhaitée poussant les individus à agir collectivement pour atteindre ces objectifs. La pression sociale, construite autour des normes, impose des obligations à agir (Ullmann-Margalit, 1977). Dans les sections suivantes je présenterai, en faisant référence aux modèles développés dans le chapitre précédent, ces deux aspects des normes et de l'action collective. Tout d'abord, il est utile de comprendre plus en profondeur le fondement des normes.

5.1 La construction et l'usage des normes sociales

Les normes sociales ne sont pas des objets préexistants dans nos sociétés. Elles sont plutôt le fruit d'une construction réflexive de nos comportements sociaux, d'une part, d'un désir plus ou moins conscient d'atteindre un objectif plus grand, d'autre part. Elles émergent des interactions complexes qu'entretiennent les normes actuelles, les humains et l'environnement. Il va sans dire que la communication a un rôle fondamental dans l'existence de ces normes. Elle est à la fois une condition de la production et de la reproduction de celles-ci. De plus, elle est très souvent impliquée pour sanctionner le non-respect des normes. Toutes les formes de communication sont impliquées. Par exemple, l'écrit permet la diffusion et la pérennité des lois et des règlements, il est aussi très souvent impliqué dans les systèmes de sanction et de récompense par l'envoi de lettre. Le geste joue souvent un rôle non-intentionnel dans la reproduction des normes. Observé et imité, il devient un vecteur de reproduction de normes sociales. Enfin, la parole est très certainement constitutive de norme. De plus, la parole, tout comme le geste, peut être utilisée dans un système de sanction ou récompense.

Comme beaucoup d'objets qui partagent le même statut ontologique, les normes sociales sont dépendantes d'un système d'inscription qui leur permet d'exister. Pour dire autrement, une norme n'existe pas hors de la connaissance que les individus ont d'elle. Elle n'est pas comme une montagne qui existe indépendamment de la connaissance et des individus. Cette particularité fait de la production et de la reproduction des normes sociales un élément qui se doit d'exister dans un espace qui permet cette inscription. L'espace public est le lieu de possibilité de l'existence des normes sociales. Premièrement parce qu'il est un espace de communication. Deuxièmement parce que les normes sociales sont des éléments de la dialectique entre le singulier et le collectif. Elles sont par définition des outils de médiation qui font exister le rapport entre l'individu et le collectif.

Il ne faut pas voir les normes comme des éléments fixes qui déterminent les compor-

tements des individus. Il y a certes un fort rapport entre le comportement des individus et les normes, mais ces dernières ne déterminent pas les comportements. Les normes agissent plutôt comme des guides de conduite. Les normes, incluant les lois, peuvent être contournées. Il existe une loi qui interdit aux mineurs d'entrer dans un bar, mais il y en a toujours pour y être. Les normes véhiculent aussi un système de sanction. Il existe aussi des conflits entre les normes. Même si l'accès au bar est interdit aux personnes mineures, il existe, dans certains groupes, des normes qui incitent les jeunes de 16-17 ans à fréquenter ce type d'endroit.

Les normes, comme bien d'autres choses dans la société, changent aussi dans le temps et elles peuvent le faire très rapidement. Puisqu'elles s'établissent dans un rapport qu'elles entretiennent avec les humains et l'environnement, elles sont sujettes à se transformer et à évoluer en fonction des divers éléments que l'on retrouve dans ses relations. Le développement technologique, l'avancement des sciences, les changements dans l'organisation du travail et de la vie domestique sont liés de très près aux changements dans les normes. S'il était de mise de fumer partout dans les années 1980, à partir des années 1990 la cigarette fut de moins en moins admise dans les lieux publics, jusqu'à ne plus l'être complètement, du moins au Québec. Nous pourrions dire la même chose de plusieurs de ces normes qui changèrent au cours de l'histoire. On a vu des normes qui existaient depuis plusieurs siècles disparaître en quelques décennies.

5.2 Les normes dans l'action collective

Les normes sociales occupent une grande place dans l'étude de l'action collective et de la coopération. Plusieurs auteurs, dont Axelrod (1984, 1986), Elster (1989), Ostrom (2000), Tuomela (1992, 1995, 2003) et Ullmann-Margalit (1977), ont traité spécifiquement du rôle des normes sociales dans l'action collective et la coopération. Le cadre théorique de la théorie des jeux avec les dilemmes sociaux fut l'un des plus employés pour démontrer le lien entre l'action collective et les normes. Cela peut s'expliquer par

l'approche spécifique de la problématique des dilemmes sociaux. Cette problématique questionne l'écart entre les comportements de coopération et d'action collective observés et un modèle qui repose sur la rationalité des individus. En posant des problèmes d'action collective, cette approche force à trouver des solutions hors de la rationalité individuelle pour résoudre ces problèmes. Les normes sociales trouvent alors une place prépondérante dans ces solutions. Les problématiques posées par la sociologie des mouvements sociaux donnent aussi une grande importance aux normes dans l'action collective. Les registres d'action, les normes émergentes ou les actions de cadrage, ne sont que quelques exemples de la présence des normes dans ces approches. L'approche de l'intentionnalité collective n'est pas en reste quant à l'importance des normes. Par exemple, le *positional account of group beliefs* de Tuomela (1992, 1995) explicite l'importance des normes dans la formation de l'intentionnalité collective.

Les normes constituent un système de contingence sociale qui, par la sanction et la récompense, structure partiellement les actions des individus à l'intérieur des divers ensembles sociaux. De ce fait, elles sont très importantes quant à la possibilité d'agir collectivement. Il y a deux points de vue sur les normes : descriptif et injonctif (Dubois, 2003; Demeulenaere, 2003). Le premier sert aux sociologues à décrire des comportements majoritaires dans des groupes. Le second point de vue, celui qui prévaut ici, décrit plutôt ce que l'on doit ou ne doit pas faire dans une situation particulière. L'usage injonctif ou prescriptif des normes a deux rôles dans l'action collective. Le premier est qu'il rend potentiellement prédictifs et donc cohérents les actes des divers individus impliqués dans une action collective. Le second rôle est plutôt lié à la dimension externe des normes. L'action collective peut être, tel que l'avait identifié Gurr (1974) avec le concept de frustration relative, guidée ou provoquée par un écart entre la situation actuelle et une norme qui s'impose comme étant celle qui convient à un moment donné. Je vais définir ces deux rôles dans les pages qui suivent.

5.2.1 Une assurance de la cohérence entre l'individu et le collectif

La valeur injonctive ou prescriptive des normes sociales, incluant les sanctions et récompenses, constitue un ensemble de règles qui préétablissent, sans le déterminer, le comportement d'une majorité d'individus. Comme je l'ai dit plus haut, qu'elles soient formelles ou non, les normes servent à baliser le comportement des individus.

Elster (1989) fait référence à un problème d'ordre social lorsqu'il parle de cette capacité. Il dit, entre autre, que « *if the norm to do X is shared within a community, each will expect others to do X* (Elster, 1989, p. 105) ». En effet, s'il existe une norme qui dicte le comportement, dans une situation donnée, les autres auront une attente face à ce comportement. Dans une situation d'action collective et de coopération, la coordination des attentes est fondamentale pour arriver à un résultat important. La coordination des activités d'un groupe ne peut être assurée que dans les grandes lignes ; les normes et les attentes formées fournissent les balises qui permettent d'atteindre les objectifs fixés. Par exemple, si un groupe décide de réaliser une maison, il ne peut être dit à chacun, à tout instant, quoi faire dans le détail. La réussite et l'efficacité dépendent de la capacité de prévoir et d'anticiper le comportement des autres, prévision et anticipation qui sont fondées sur des normes de travail et d'exécution des tâches. D'innombrables situations sociales sont basées sur cet aspect.

La norme tend aussi à assurer une cohérence entre le comportement individuel et collectif. Bien qu'elle est une construction collective qui émerge des actions individuelles, en étant collective elle tend vers l'uniformisation des comportements. L'obligation ou l'interdiction d'agir de telle ou de telle façon, appliquée à une situation particulière tend à provoquer un comportement équivalent. La complexité, l'existence de plusieurs normes et l'aspect non-déterministe de ces dernières font qu'il ne s'opère aucune massification du comportement, mais il faut noter que la cohérence des comportements dans une situation spécifique est nécessaire à la vie en commun, et plus spécifiquement à l'action collective.

Les diverses approches présentées au chapitre précédant présentent aussi des éléments qui démontrent l'importance des normes pour assurer une cohérence entre le comportement individuel et collectif. Dans la sociologie des mouvements sociaux, l'importance des normes est quasiment présente dans chacun des grands courants, de l'étude du comportement collectif jusqu'à l'approche des cadres. Dans cette dernière, la nécessité des normes dans les processus de cadrage ne peut être ignorée. Les cadres sont liés de très près aux normes. (1) La construction des cadres de l'action collective dépend en grande partie des normes en vigueur.

Dans l'approche des dilemmes sociaux, la présence de normes est indispensable pour la régulation des activités de coopération. La résolution des problèmes d'action collective passe par l'accès à des normes qui structurent réellement le comportement des personnes impliquées. L'explication de la différence entre les propositions rationnelles de comportement mises en scène dans les dilemmes et les comportements observés dans les mêmes situations possède une dimension normative très forte. Cette explication, comme je l'ai présenté au chapitre précédant, est constitutive de trait de personnalité, mais aussi de perception sociale liée à la présence des autres. Cette perception est justement influencée par la présence de normes.

Dans la proposition tuomellienne de l'intentionnalité collective, le *positional account of group beliefs* (Tuomela, 1992, 1995), la présence de norme dans une situation spécifique est nécessaire pour expliquer l'intentionnalité collective. La prise en compte de la position relative des agents dans un groupe pour la formation de l'intentionnalité collective ne peut être pensée en dehors d'un système qui est structuré par des normes. La relativité des positions des agents ne peut être obtenue qu'en fonction de la mise en place de ce système. Il ne peut y avoir de position relative que par rapport à une norme puisque qu'il n'existe pas d'ordre naturel qui établit la relation entre les divers agents d'une entreprise ou d'un groupe social.

5.2.2 Un moteur de l'action collective

Les normes sociales sont aussi une source d'action collective. Dans bien des cas, elles deviennent problématiques et leur modification devient un enjeu d'action collective. L'histoire renferme des exemples classiques de ce fait. La lutte des femmes pour l'égalité et la lutte contre la ségrégation n'en sont que deux exemples, peut-être les plus marquant, de normes qui furent considérées comme problématiques et qui constituèrent une source d'action collective. De la même façon, la norme peut aussi être considérée comme un objectif à atteindre. Elle décrit un écart entre la situation actuelle et la situation souhaitée. À cet effet, le modèle d'espace public proposé par Habermas se définit comme un concept normatif qui vise à établir un horizon auquel la société devrait tendre. La source de l'action collective peut résider dans cet écart. Pour Ullmann-Margalit (1977, p. 12), il existe une catégorie, nommée les normes d'obligation, où les normes « *Are conceived and spoken of as imposing obligations when the general demand for conformity is insistent and the social pressure brought to bear upon those who deviate or threaten to deviate is great* ».

Cet aspect de la norme comme moteur de l'action collective est présent dès le début des recherches et des modèles théoriques de la sociologie des mouvements sociaux. Le concept de frustration relative (Gurr, 1974) est construit sur le modèle de l'écart entre la situation vécue et ce qui devrait, selon les normes, s'appliquer. Elle est relative parce qu'elle repose sur une comparaison et n'est pas établie selon un seuil objectif. Selon l'évolution de la situation, un plus ou moins grand écart et une variation plus ou moins grande, la frustration peut s'estomper ou s'amplifier. Une amplification peut alors mener à des actions collectives de grande envergure. C'est ce que montrent les analyses des préludes à la Révolution française de Tocqueville. La Révolution française survient après une phase de prospérité économique et d'ouverture sociale qui engendra des attentes de bien-être suivie par une crise économique et un recul de l'ouverture sociale (Neveu, 2005). L'écart entre la situation vécue et la situation attendue a alors servi de moteur de la Révolution française. Ces écarts peuvent être de nature et d'am-

plitude très différentes. Il peut s'agir de clauses salariales qui semblent, en comparaison avec d'autres professionnels de même nature, plus faibles ou du respect des droits de certaines minorités.

Le courant de l'analyse de cadres identifie aussi cet aspect des normes. Les cadres et les processus de cadrage, à l'instar des normes, sont utilisés pour baliser et influencer le comportement des individus. Pour ce faire, les mouvements sociaux mettent de l'avant des cadres qui définissent des situations problématiques de façon à s'attirer la sympathie de l'opinion publique et à mobiliser les acteurs. Les cadres de l'action collective sont toujours établis en fonction de l'écart entre la situation vécue et celle qui est espérée. C'est en ce sens que les cadres définissent des situations problématiques qui poussent à agir.

5.3 Conclusion

Les normes sont des éléments essentiels à l'action collective. Elles balisent les comportements des individus, les rendant prévisibles et elles agissent comme cadres référence qui incitent les individus à l'action. Que ce soit en définissant des objectifs normatifs à atteindre ou en se présentant comme une obligation, les normes servent l'action collective et la coopération.

Troisième partie

DES ÉLÉMENTS D'UNE NOUVELLE APPROCHE

CHAPITRE VI

L'INSCRIPTION COMME ÉLÉMENT D'UNE INTÉGRATION DES TIC DANS UN MODÈLE D'ACTION COLLECTIVE ET DE COOPÉRATION

Dans notre itinéraire pour comprendre les conditions de possibilité de l'action collective, nous avons vu que l'espace public est une condition nécessaire de la mise en commun des individus et de la formation de collectifs. Nous avons vu aussi que la présence de normes rend l'action collective possible en assurant la cohérence entre le comportement individuel et collectif ainsi qu'en étant un moteur d'action collective. Ayant identifié ces deux éléments, nous pouvons maintenant questionner l'effet des TIC sur ces conditions.

Pour ce faire, j'utiliserai la théorie de la construction de la réalité sociale de Ferraris (2006) qui explicite le rôle des TIC comme des outils d'écriture et d'enregistrement qui permettent la création d'objets sociaux. L'apport de cette théorie ontologique est qu'en plus de proposer une taxonomie des divers types d'objets et de caractériser leur mode d'existence, elle intègre les TIC et leur rôle dans la construction de la réalité sociale. Ferraris s'intéresse particulièrement aux objets de nature sociale, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas nécessairement de consistance physique mais qui occupent une place importante dans nos interactions. La promesse, l'argent et les normes sont de bons exemples de ce type d'objet.

Comme bien d'autres approches, celle de Ferraris n'est pas entièrement nouvelle. Elle est un assemblage de diverses théories et de critiques qui leurs furent adressées.

C'est en fait à partir du travail de Jacques Derrida sur l'écriture et sur la contestation de la prépondérance de la parole sur l'écriture que Ferraris élabore sa proposition. La critique que formule Derrida porte sur la tendance à donner au signifié, par rapport au signifiant, un statut plus vrai ou plus naturel. On retrouve cette conception, notamment, dans les travaux de Platon, de Jean-Jacques Rousseau et de Ferdinand de Saussure. Pour ces derniers, l'écriture était de deuxième ordre puisqu'elle représentait la parole. Pour Derrida, l'écriture peut porter en elle-même sa propre signification, sa propre raison hors de la parole. Il y réfère alors par la notion d'archi-écriture ou d'écriture première. S'adjoignent au modèle de Ferraris les travaux d'Austin et de Searle sur les actes performatifs, c'est-à-dire les actes de langage qui produisent quelque chose. À la différence d'être descriptifs, ces actes de langage produisent des objets sociaux, tels que les promesses ou le mariage (« Vous êtes mari et femme... »).

Ainsi, pour poursuivre notre réflexion sur l'intégration des TIC dans un modèle de l'action collective et de la coopération, il faut tout d'abord comprendre de quoi ou comment sont faits les deux éléments que j'ai identifiés comme des conditions de possibilité. S'ils sont de nature sociale, il n'est pas aisé de dire exactement de quoi ou comment ils sont faits. De quelle matière sont-ils faits ? Comment existent-ils ? Ces questions sont le domaine de l'ontologie, plus spécifiquement de l'ontologie sociale. Pour répondre à notre question de départ sur l'intégration des TIC dans un modèle d'action collective et de coopération, je vais, tout d'abord, présenter la théorie de la construction de la réalité sociale de Ferraris (2006). Ensuite, j'expliciterai les incidences de cette théorie sur les approches constructivistes. Plus spécifiquement, je démontrerai que le concept d'inscription proposé par Ferraris permet de régler plusieurs problèmes épistémologiques et ontologiques inhérents à ces approches.

6.1 Objet et ontologie sociale

Dans le monde, il existe deux catégories de choses, les sujets et les objets. De façon générale, la philosophie distingue les sujets des objets en ce qu'ils sont dotés d'intentionnalité et qu'ils ont la capacité de se référer aux objets (les imaginer, les avoir en tête) (Brentano, 1995). Traditionnellement, les objets peuvent être décrits par leurs propriétés matérielles ou physico-chimiques. Dans le cas d'un crayon, d'un clavier d'ordinateur ou d'un téléphone mobile, c'est assez simple. Mais il existe des choses qui *a priori* ne peuvent pas être décrites de cette façon. À ce titre, que sont les lois, les normes ou les théorèmes mathématiques ?

C'est l'ontologie qui pose la question du mode d'existence des objets. Cette branche de la philosophie s'intéresse plus particulièrement à l'essence, l'*eidōs*, des choses, autrement dit, ce qui fait qu'une table sans dessus et sans pattes n'est pas une table. Dans plusieurs cas, comme le démontrent les éléments que je viens de citer, les propriétés physico-chimiques sont souvent de très faibles aides pour décrire les objets. Comment décrire l'équipe des Canadiens de Montréal de 1993, gagnante de la coupe Stanley ou encore, celle des Nordiques de Québec après leur départ vers le Colorado ? La première n'étant plus du tout la même aujourd'hui et la seconde n'ayant plus d'existence. Pour ce faire, l'ontologie doit (1) expliciter, c'est-à-dire extraire l'énorme masse d'implicite qui se trouve à l'intérieur des objets ; (2) discriminer entre les divers types d'objets les uns par rapport aux autres ; (3) et réifier, c'est-à-dire mettre ensemble dans un corps les diverses fonctions d'un objet comme, par exemple, la souris de l'ordinateur qui a la forme d'un petit rongeur mais la fonction d'une main (Ferraris, 2006, p. 70-71).

Selon Ferraris, c'est Meinong (1999) qui propose, compte tenu des difficultés propres à la classification des objets, la théorie de l'objet qui puisse tenir compte des divers types d'objets et en spécifier le mode d'existence. Il distingue deux types d'objets. (1) Les objets physiques tels que les montagnes, les arbres ou les maisons qui existent dans l'espace et dans le temps indépendamment de la connaissance que les sujets en ont

d'eux, bien que certains artefacts aient été créés par eux. Ils ne dépendent pas des sujets puisqu'ils peuvent être oubliés pendant des centaines d'années et continuer d'exister.

(2) Les objets idéaux comme les nombres, les théorèmes ou les relations qui existent hors du temps et de l'espace et indépendamment de la connaissance des sujets. Par exemple, le théorème de Pythagore (la relation que l'hypoténuse entretient avec la base et la hauteur d'un triangle) existe en dehors de la connaissance des sujets, du temps et de l'espace. C'est sa découverte qui a une existence dans le temps. Mais il reste un type d'objets que la taxonomie de Meinong n'est pas à même de catégoriser. Qu'en est-il du statut des objets qui font référence aux réalités sociales telles que les promesses, les lois ou les normes ?

6.1.1 La bière de Searle

Bien que la philosophie pose la question ontologique depuis très longtemps, la fin du vingtième siècle a vu se réveiller, principalement en regard des travaux de Searle, l'importante question de l'ontologie sociale. Il s'agit en fait de caractériser ces objets qui possèdent un statut lié à la réalité sociale. Des objets qui n'existeraient pas sans la présence du social. En explicitant, en discriminant et en réifiant quelques objets comme l'argent, nous nous trouvons à faire apparaître ce que Searle (1995) nomme l'ontologie invisible. La particularité de l'ontologie sociale est d'interroger le mode d'existence de ces objets qui existent dans la réalité mais sont invisibles.

Reprenons ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de la « Bière de Searle » pour mieux comprendre. Dans cet exemple, Searle dit : « *I go into a café in Paris and sit in a chair at a table. The waiter comes and I utter a fragment of French sentence. I say, "un demi, Munich, à pression, s'il vous plaît."* *The waiter brings the beer and I drink it. I leave some money on the table and leave* (Searle, 1995, p. 3). » Dans cette description d'un événement banal, commander une bière dans un café parisien, il est impossible de décrire complètement la scène en utilisant seulement un langage

physico-chimique. Il n'y a aucune description physico-chimique adéquate pour définir « *restaurant* », « *waiter* », « *sentence of French* », « *money* », bien que ce soient toutes des choses réelles. Aussi, il n'est pas possible de dire que l'argent est un objet idéal puisqu'il est présent physiquement.

Pour Searle, la scène possède une vaste ontologie invisible, c'est-à-dire qu'il existe des objets invisibles qui sont présumés dans la description. Par exemple, le serveur ne possède pas la bière qu'il sert, il est employé du restaurant qui possède la bière ; le restaurant pour opérer et fixer les prix dépend d'une législation et de permis donnés par le gouvernement français ; la valeur de l'argent est aussi soutenue par une législation et une régulation qui dépassent les propriétés physico-chimiques du papier monnaie. Ces objets ne sont pas un monde imaginé issu des méandres de nos esprits, ils possèdent une existence réelle. Cette ontologie invisible est « un monde de lois, d'institutions, de droits et d'obligations dotés d'une existence indépendante par rapport à nos actes particuliers de volition et d'imagination (Ferraris, 2006, p. 222) ». Il y a assurément, sous cette ontologie, une objectivité qui rend les choses pareilles et vraies pour tous, indépendamment des divers états d'âme des clients. Pour emprunter à Searle (1995), ils sont épistémologiquement objectifs et ontologiquement subjectifs. Si ce n'est une réalité naturelle, comme une relation mathématique, ou une réalité physico-chimique, comme une bière, qu'est-ce qui peut arriver à caractériser ces divers objets ?

6.1.2 Le mobile de Ferraris

Pour rendre compte de ces objets, à la proposition meinongienne, Ferraris (2006, p. 78) ajoute un troisième élément, les objets sociaux. Ils sont ceux « qui n'existent pas *en tant que tels* dans l'espace, mais subsistent en tant que traces (inscription, enregistrement dans l'esprit des gens) et acquièrent ainsi une durée dans le temps ; et qui dépendent, pour leur existence, de sujets qui les connaissent et qui, dans certains cas, les ont constitués ».

Pour comprendre les objets sociaux, il faut tout d'abord comprendre la théorie de la construction de la réalité sociale proposée par Ferraris (2006). Ce dernier propose que l'existence de la réalité sociale, c'est-à-dire l'ensemble des objets sociaux qui composent notre vie tels que les promesses, les états-nations ou l'argent, est fondée sur trois éléments : l'objet, l'acte et l'inscription. Pour Ferraris (2006), les objets sociaux sont construits par des actes inscrits.

Le premier élément de la triade proposée est constitué par les actes performatifs ou linguistiques. Pour illustrer cet aspect imaginez un prêtre qui dit à deux personnes : « vous êtes mariés ». Selon le contexte, cette phrase peut avoir un sens descriptif ou performatif. Dans le cas d'une rencontre fortuite sur la rue, la phrase ne fait que décrire un état. Dans un contexte de célébration religieuse, la phrase devient performative, c'est-à-dire qu'elle construit quelque chose, dans ce cas, un mariage. Les actes linguistiques sont des énoncés qui ni ne décrivent ni ne constatent, mais exécutent quelque chose, ils sont performatifs (Austin, 1970; Searle, 1969). Mais il n'est pas suffisant de dire que ceci devient cela pour que s'opère la création d'un objet social. L'acte doit être social. Si je décide dans ma tête et seul dans mon appartement que mon dollar canadien vaut 5 Euros, je peux bien en être profondément convaincu, mais il reste que sa valeur ne changera pas. À la différence des jugements, les actes sociaux ne sont pas individuels mais doivent faire intervenir au moins deux personnes, ils doivent être accomplis dans une société en miniature (Reid, 1969). D'une certaine façon, l'acte performatif doit être public.

Il y a deux choses qui découlent de cet aspect. Premièrement la différence entre un acte social et un acte mental est que le premier est une action, une *praxis*.

Un homme peut voir, écouter, mémoriser, juger et raisonner [...] sans l'intervention d'un autre être intelligent. Ce sont là des actes solitaires. Mais quand [il] formule une question pour savoir, quand il atteste d'un fait [...] quand il fait une promesse ou passe un contrat, ce sont des actes sociaux de son esprit qui ne sauraient exister sans l'intervention d'un autre être intelligent, qui joue un rôle dans l'accomplissement de ces actes. (Reid, 1969, p. 664, cité dans Ferraris (2006, p. 174))

Deuxièmement, l'acte social doit impérativement être exprimé. L'acte solitaire n'a pas besoin d'être exprimé pour s'accomplir, l'acte social a cependant besoin de l'être en mots ou en signes et être connu ou reconnu des autres. Il n'est d'acte social que ce qui est (re-)connu.

La faiblesse de la proposition d'Austin et de Searle réside dans le fait qu'ils insistent sur le langage comme seul moyen de faire des actes performatifs. Un geste ou un signe peut avoir le même effet qu'une parole. Pour un observateur, il est, par ailleurs, difficile de nier l'effet qu'une poignée de main peut avoir entre deux personnes qui concluent une affaire. Dans certains cas, le silence peut avoir la même portée.

Le second élément de la triade est l'objet. Pour expliciter le rôle de l'objet, Ferraris nous propose de faire la distinction entre ces deux phrases : « Je fais une promenade » et « Je fais un vœu à la Madone ». Dans la première, dès que je cesse de marcher, il n'y a plus rien. Dans ce cas, rien ne subsiste après mon arrêt. Dans la seconde phrase, bien que faire un vœu peut prendre quelques secondes, le respecter peut être très long. Après l'acte, il subsiste quelque chose. Pour Ferraris (2006, p. 177), « la différence entre ces deux phrases [est que] la première n'a pas d'objet hors de soi, ce qui n'est pas le cas de la seconde ». Ainsi donc, l'acte performatif n'est pas seulement un faire, il produit un objet qui peut lui survivre, comme un mariage survit après la cérémonie ou jusqu'à ce qu'il y ait un autre acte, le divorce. Mais comment est-ce que survit cet objet ? En absence de société, ne cesse-t-il pas d'exister ? Si les objets physiques et idéaux existent dans la nature, quel est le domaine des objets sociaux ? C'est le dernier élément de la triade qui vient répondre à cette question.

Le troisième point, particulièrement important chez Ferraris, est l'inscription. Prenons un exemple. Qu'est-ce qui distingue la valeur d'un billet de cinq dollars, d'un billet de vingt dollars et d'un rectangle de papier monnaie de la dimension des billets, mais sans aucune signe sur le dessus ? Nous l'avons vu, et Searle l'a lui-même souligné, il n'existe pas de définition physico-chimique qui permette de distinguer la valeur de l'un par rapport à l'autre, si ce n'est la valeur des matériaux nécessaires à leur fabrication.

Et sur cette base, ils valent tous, *grosso modo*, la même chose et c'est loin d'être la valeur que nous leur attribuons. D'aucuns diront que c'est ce qui est écrit ou dessiné sur le billet qui fait sa valeur, et ils auront raison. C'est ici que la proposition de Ferraris devient intéressante. Selon ce dernier, il faut qu'il y ait une inscription pour que puisse exister un objet social. De plus, cette inscription doit être idiomatique, c'est-à-dire qu'elle doit être reconnue dans la communauté où elle est utilisée.

Selon Ferraris (2006, p. 168), l'inscription inclut quatre éléments : (1) La trace qui peut être « n'importe quoi qui peut avoir valeur de signe ». (2) L'enregistrement de « toute forme d'inscription, dans la tête, sur du papier, dans un ordinateur ». (3) L'inscription au sens propre d'être un « enregistrement doté d'une valeur sociale, comme les reçus, les chèques, les billets de banque, les contrats ». (4) Les idiomes ou les signatures qui sont « des processus individualisant qui déterminent la validité d'un objet social ». Par exemple, un chèque qui n'est pas signé n'est pas valide. Bref, l'inscription est prise au sens large en ce qu'elle peut être une trace, un enregistrement ou une signature et peut résider sur de multiples supports. Et parce qu'elle doit être idiomatique, cette inscription n'est pas le fruit d'une activité subjective individuelle. Elle doit être faite selon des codes de conduite qui sont, pour reprendre un élément central de la théorie de Berger et Luckmann (2006), institutionnalisés. Je reviendrai sur ce point un peu plus loin.

En résumé, pour qu'un objet social puisse exister, il faut que les trois éléments présentés ci-haut soient présents. Incidemment, un objet social est un acte inscrit. L'objet social subsiste à l'acte parce qu'il est enregistré ou conservé en mémoire de façon à être reconnu par une communauté. Dès qu'une promesse faite entre deux personnes est oubliée, elle n'existe plus. Bien qu'ils puissent être encore connus, dès qu'une loi ou un article de loi sont abrogés, ils cessent de s'appliquer et n'existent plus. Dans ce cas, nous pourrions pousser plus loin et dire que l'abrogation d'une loi construit un objet social qui pourrait être « la loi *X* avant l'abrogation de l'article *Y* ».

C'est à partir d'une analyse ontologique du téléphone mobile que Ferraris a formulé

sa théorie des objets sociaux et de la construction de la réalité sociale. Il y a dans le mobile des fonctions qui transcendent son rôle d'outil de communication orale. Le téléphone mobile est à la fois répertoire, chronomètre, réveil, appareil photo, et, ce qui est le plus intéressant, machine à écrire et à enregistrer. Le mobile devient avec son accès aux SMS, aux courriels, au Web et à d'autres médias d'information, un appareil d'écriture et d'enregistrement. Pour Ferraris, c'est dans cette caractéristique que réside l'essence même de l'importance du mobile dans nos vies.

6.1.3 Les autres propositions

Ferraris n'est pas le seul à proposer une conception des objets sociaux. Si ce dernier considère qu'il se situe dans une posture qu'il nomme un textualisme faible, il existe trois autres postures qui divergent de la sienne : le réalisme fort, le textualisme fort, le réalisme faible. En voici une brève présentation.

(1) Le réalisme fort, dont on peut dire que Reinach (2004) en est la figure, postule que l'essence de tout objet lui préexiste, qu'il n'y a rien de créé par le sujet, c'est-à-dire que les objets sociaux sont aussi solides que les objets physiques. Cette approche est à l'opposé de la position postmoderne qui dit que l'humain est à même de modeler la réalité qui l'entoure. Elle propose qu'il existe bel et bien une réalité objective qui ne dépend pas de la présence d'un sujet. On peut apporter plusieurs critiques à ce modèle. Déjà, on ne peut pas admettre que l'essence d'un ensemble d'objets sociaux préexiste à leur construction. Si cela était vrai, il existerait quelque part, et ce, depuis toujours, l'essence des chèques, des dettes ou des promesses.

(2) Le textualisme fort, fortement associé à Foucault et proposé par les postmodernes, pose que tous les objets (sociaux et physiques) sont construits par les sujets. Cette position trouve, notamment, ses origines dans un problème entre épistémologie et ontologie. Pour en arriver à cette position, Foucault part du constat que la folie est l'effet de la psychiatrie et propose une généralisation sur la construction de la réalité.

Dans un certain sens, il ne peut être faux que de dire que la folie est l'effet de la psychiatrie, parce que c'est cette dernière qui est appelée pour identifier l'autre. Cependant, la nature de la folie est plutôt épistémologique. Ce qui était appelé possession divine est aujourd'hui appelé folie en fonction de nos connaissances acquises et non en fonction de la construction d'un nouvel état par la psychiatrie.

(3) Le réalisme faible, issu de Searle et proposé aux postmodernes, présente les objets sociaux comme construits sur les objets physiques. Cette position est à mi-chemin entre les deux premières. Pour Searle, les objets sociaux sont systématiquement construits sur des objets physiques. Il n'y a donc pas de rupture entre le monde social et le monde naturel, mais une continuité. Dans l'exemple de la bière de Searle, tous ces objets sociaux sont aussi des objets physiques, le restaurant est un bâtiment, le prix est celui de 25 cl d'un liquide qui est une bière, l'argent est un billet fait de papier, etc. Ainsi donc, les objets sociaux seraient des objets d'un second ordre qui sont constitués à partir d'objets physiques. Le passage de l'objet physique à l'objet social, et vice-versa, est problématique chez Searle. Pour lui, la construction d'un objet social nécessite une intentionalité collective, c'est-à-dire que pour que le billet de banque devienne de l'argent, il faut qu'il y ait une intentionalité partagée par plusieurs des agents impliqués (Searle, 1995). Comme nous l'avons vu précédemment (chapitre 3), la notion d'intentionnalité collective proposée par Searle est très critiquée. Si on pense au processus inverse, celui du passage de l'objet social à l'objet physique, son modèle pose encore des problèmes. Dans un exemple, Searle parle d'un mur de pierre qui servait à défendre une communauté. Au fil des ans, lorsque ce mur s'écroule, il constitue toujours une frontière. Il est facile de comprendre comment d'un mur solide (objet physique), c'est devenu une frontière (objet social), mais comment comprendre la ligne jaune qui sépare les deux voies d'une route ou les lignes qui tracent les limites d'une file d'attente? Ces lignes n'ont jamais été une barrière physique, elles ne sont que des traces sur le sol. Où est l'objet physique qui sert de base à ces objets sociaux?

La posture de Ferraris, le textualisme faible, évacue le problème de la nécessité

pour les objets sociaux d'être construits sur des objets physiques. Elle résout aussi le problème du réalisme fort, en ce qu'elle ne fait pas préexister l'essence des objets sociaux, mais les crée en fonction des actes qui s'inscrivent entre deux ou plusieurs personnes. Finalement, contrairement aux postmodernes, il n'est nullement question d'un constructivisme social universel, mais bien de l'existence d'une réalité sociale qui est en accord avec une réalité physique naturellement construite et sur laquelle, certains objets sociaux, comme l'argent, peuvent être construits.

6.2 Les faiblesses du modèle de la construction sociale

La proposition de Ferraris ne s'inscrit pas seule dans ce qu'il est courant de nommer le constructivisme ou le modèle de la construction sociale. Mais contrairement à la proposition universaliste de la construction sociale, son modèle repose sur une nécessaire objectivité de la réalité sociale et non pas sur la subjectivité de cette réalité. L'ouvrage de Berger et Luckmann (2006) peut être considéré, à ce titre, comme fondateur de cette approche. En mettant l'accent sur les fondements de la connaissance de la réalité en utilisant à la fois une approche cognitive et interactionniste, ils tentent de démontrer qu'une partie de la réalité est construite en fonction de l'accumulation de connaissances issues des habitudes et des échanges avec les autres.

Plusieurs critiques ont été adressées à l'approche de Berger et Luckmann (2006) et au constructivisme en général (Hacking, 2001; Searle, 1995; Sismondo, 1993). Dans cette section, je vais insister sur la critique faite dans l'ouvrage de Hacking (2001). Dans ce livre, l'auteur insiste, notamment, sur la nécessité de définir l'objet de la construction sociale. En citant divers exemples d'ouvrages dont le titre est *La construction sociale de ...*, il démontre que le problème n'est pas de prouver que ces objets sont des construits sociaux, mais bien que ce sont des objets qui posent une problématique sociale. Pour éviter les pièges de cette approche, il est, par ailleurs, nécessaire de mieux définir la nature des objets sociaux et leur mode d'existence, comme Ferraris le propose.

Dans cette section, j'expliciterai la nécessité de bien définir le statut ontologique des objets sociaux en ayant une théorie cohérente des objets sociaux et de la construction de la réalité sociale. Pour ce faire, je ferai une présentation du modèle de Berger et Luckmann (2006) et à partir des arguments de Hacking (2001), je mettrai en évidence les problèmes inhérents au manque de spécification ontologique.

6.2.1 L'approche de Berger et Luckmann

Dans leur ouvrage, Berger et Luckmann (2006) se proposent d'expliquer, à partir d'une sociologie de la connaissance, comment se construit la réalité quotidienne des individus en société et comment s'organise l'articulation entre les faits objectifs et les significations subjectives qui sont produites par les interactions. Ils se sont intéressés, notamment, à expliciter comment à partir de gestes individuels répétés, on peut en venir à l'institutionnalisation d'une pratique singulière en un fait social. Leur approche est à la fois cognitive et interactionniste. Elle met donc l'accent sur les échanges entre les individus, linguistiques ou non, et les processus cognitifs d'organisation de l'action. Pour soutenir leurs arguments, ils utilisent en exemple une situation où un faible nombre d'individus qui seraient isolés sur une île et « construiraient » une société. C'est en regard des actes que chaque individu pose, de l'observation de ses comportements, de l'organisation du travail et de la transmission de ces informations que se constituerait la réalité des individus qui vivent en société.

Au départ, les actions individuelles demandent de grands efforts cognitifs pour être réalisées. Par l'habitude, c'est-à-dire le processus qui fait que les actions humaines deviennent des habitudes, les individus peuvent faire des gains cognitifs quant à la nécessité de faire continuellement des choix et de penser aux actions à produire. Dans un environnement social, même minimal où seulement deux personnes co-existent, lorsqu'un comportement devient habituel, au fur et à mesure qu'il est répété, il peut être observé par d'autres et induire, ce que les auteurs nomment, une « typification ». Pour

dire autrement, le comportement de l'autre devient typique de son type de personne et l'on peut en extraire des catégories types qui décrivent des comportements. Ces catégories peuvent s'exprimer sous la forme : « La personne de type *X* fait *Y* ». À grande échelle et lorsque plusieurs acteurs s'observent mutuellement, il peut se produire un processus d'institutionnalisation. « L'institutionnalisation se manifeste chaque fois que des types d'acteurs effectuent une typification réciproque d'actions habituelles (Berger et Luckmann, 2006, p. 118). » Les institutions peuvent être énoncées de telle sorte que « les actions de type *Y* seront exécutées par des acteurs de type *X* ».

Les typifications arrivent très rapidement dans un contexte social. L'exemple donné par les auteurs montre comment deux individus, *A* et *B*, en viennent à attribuer des motivations et à typifier le comportement de l'autre, créant par la même occasion des rôles distincts. *A* et *B* pourront ainsi joindre leurs efforts pour réaliser des tâches sans devoir coordonner chaque étape de leurs interactions. De ces comportements, naîtront des institutions telles que la famille, l'État, le droit, l'école... Pour Berger et Luckmann (2006) les gains de l'accoutumance et de l'institutionnalisation se mesurent cognitivement. Tout l'arrière plan nécessaire à l'action n'a plus à être pensé et planifié consciemment, il va de soi et limite l'effort de décision des acteurs.

Au fur et à mesure que les institutions se forment, elles s'imbriquent les unes dans les autres et s'additionnent. Cette accumulation fait des institutions le produit d'une historicité hors de laquelle elles ne peuvent être pleinement comprises. On ne peut cependant parler de véritables institutions que dans le cas où elles forment une réalité qu'ils qualifient d'objective en ce sens qu'elle peut être appréhendée de la même façon par tous. Tant que les auteurs de ces institutions sont les seuls utilisateurs, cela reste du domaine subjectif puisqu'ils peuvent entreprendre d'agir autrement et d'ainsi modifier les typifications de base. La véritable naissance d'un monde objectif ne peut être pensée que si *A* et *B* rencontrent d'autres groupes ou qu'ils ont des enfants. Puisque le monde qu'ils ont créé leur est transparent, il n'est pas objectif et peut être changé par une modification de leur comportement. Pour la nouvelle génération, au contraire, le monde

est pré-existant. Les institutions y sont opaques. Le comportement fait par habitude par les parents devient le comportement à faire pour les enfants. Mais pour être maintenu, ces institutions rencontrent le problème de la transmission générationnelle et de la légitimation.

Pour Berger et Luckmann (2006, p. 171), « [la] fonction de la légitimation est de rendre objectivement disponibles et subjectivement plausibles les objectivations de "premier ordre" qui ont été institutionnalisées ». La légitimation sert à donner une consistance objective à une institution issue de la typification d'une habitude et à lui accorder un sens qui lui permet d'exister pour tous. C'est surtout lors d'une transmission générationnelle que se pose le problème de la légitimation. Pour ceux qui ont construit l'institution, la légitimité est implicite, mais pour la génération suivante, ou pour des étrangers, elle doit être démontrée. La légitimation est ce processus d'explication et de justification. La légitimation donne une explication de « l'ordre institutionnel en accordant une validité cognitive à ses significations » et en donnant « une dignité normative à ses impératifs pratiques » (Berger et Luckmann, 2006, p 172).

6.2.2 L'importance d'une spécification ontologique

Dans son livre, « Entre science et réalité : la construction sociale de *quoi?* (*The social construction of What?*) », Hacking (2001) met l'accent sur les usages faits du terme de « construction sociale ». Ce dernier démontre que l'expression « construction sociale de *X* » est généralement utilisée par des chercheurs dans des cas spécifiques où :

- (0) *X* semble inévitable ;
- (1) *X* n'a pas besoin d'exister tel qu'il est aujourd'hui ;
- (2) *X* dans l'état actuel est mauvais ;
- (3) *X* devrait être changé radicalement ou supprimé.

Ce n'est donc pas le problème de la construction sociale que posent ces auteurs, mais celui de l'objet qui est construit. Dans l'exemple donné par Hacking, celui de la construction sociale des femmes réfugiées (Moussa, 1992), la thèse de l'auteur n'est pas de dé-

montrer que l'objet « femme réfugiée » est le fruit d'une série d'événements sociaux, ça, personne ne le nie. C'est plutôt de faire la critique de l'état actuel des choses et de démontrer qu'un changement dans les comportements sociaux peut faire une différence dans le statut social des femmes réfugiées. L'expression, « construction sociale de X », inscrit d'emblée X dans une problématique sociale. Si X est construit socialement, c'est qu'il constitue un problème social. L'usage de cette expression, dans le champ social, signifie seulement que l'auteur insiste sur la nécessité de porter un regard sur les conditions sociales qui font exister le X .

Alors, en quoi une approche en termes de construction sociale peut-elle être utile pour intégrer le rôle des TIC dans un modèle d'action collective ? Autrement dit, pourquoi définir explicitement les normes, l'espace public et l'action collective comme des objets sociaux puisque personne ne peut vraiment contredire le fait que leur existence dépend des relations sociales ? Plusieurs choses. Premièrement, la définition précise des objets sociaux permet de limiter la portée de l'expression « construction sociale » et répond à la question « quoi ». Ce faisant, nous savons exactement de quoi on parle et comment est construit l'objet de notre attention. Dans un contexte où le relativisme, prend de plus en plus de place dans les théories dites post-modernes, faire la distinction entre les objets physiques, idéels et sociaux devient un enjeu majeur des sciences humaines et sociales. Il n'est pas inutile dans ce contexte de spécifier que l'organisation sociale n'est pas de la même nature que l'organisation moléculaire, bien que les deux peuvent avoir des similitudes. Deuxièmement, cela touche un problème potentiel entre épistémologie et ontologie. L'objectif que je vise n'est pas d'interroger le mode de connaissance des objets, sociaux ou autres (épistémologie), mais le mode d'existence de ces objets (ontologie). En faisant cette distinction, cela nous dirige vers une problématique de la création et de l'existence des objets, sans nous faire entrer dans une perspective du mode d'appréhension de la réalité par les individus. Ce n'est donc pas trivial de redire et de redéfinir les normes et l'espace public comme des objets sociaux en ce sens que les objectifs visés ne sont pas d'interroger les modes de connaissance

de ces objets mais de voir quelles sont les conditions de construction de ces objets qui composent la réalité sociale.

Dans la suite de l'ouvrage de Hacking (2001), une des critiques qui peut être adressée à Berger et Luckmann est de ne pas avoir une spécification ontologique claire sur la portée de leur modèle et sur le statut des institutions. Ils ne distinguent pas la nature des objets qui font partie de la réalité. En mettant l'accent sur la perception subjective et inter-subjective de la réalité, sans distinguer la nature des objets, ils placent sur un pied d'égalité les montagnes, les promesses, le théorème de Pythagore et le mariage. Il est nécessaire de faire cette distinction puisque ces différents objets ne s'opérationnalisent pas de la même façon, autant d'un point de vue de la recherche que du vécu dans le monde. Une montagne et une promesse ne détiennent pas le même statut. Bien que la première puisse détenir plus de signification pour certains, elle ne peut être transformée de la même manière que la seconde. Le point de vue d'une sociologie de la connaissance est fondamentalement un point de vue épistémologique et non pas ontologique sur la réalité.

La faiblesse ontologique de l'approche de Berger et Luckmann soulève un autre problème qui implique un concept central, l'institution. Bien qu'ils démontrent clairement comment les institutions se forment et comment elles peuvent devenir objectives, ils n'expliquent pas leurs conditions de création et de maintien. Les institutions, à la base de la structure présentée par Berger et Luckmann, puisqu'elles n'existent pas de façon naturelle comme les montagnes, doivent laisser une trace, une inscription pour être maintenues. La prise en compte des institutions à titre d'objets sociaux nous fournit la réponse à cette lacune (Zhao, 2006). Puisque les institutions dépendent de la connaissance des sujets pour exister, suivant Ferraris, elles dépendent donc de l'inscription pour exister et se maintenir.

Sans être explicites, nous pouvons retrouver des traces de l'importance de l'inscription dans l'approche de Berger et Luckmann. Cela ressort, notamment, dans la présentation formelle qu'en a fait Sismondo (1993, p. 522).

To construct an X we need only a few things : (a) knowledge of X has to produce behaviours which impinge on other's ability to act as though X does not exist ; (b) there has to be reasonably common knowledge of X ; and (c) there has to be a method of transmission of knowledge of X. Given these things, knowledge of X become « fixed », or virtually ubiquitous in the community

L'approche cognitive, adoptée dans leur ouvrage, propose implicitement que la mémoire sert de médium d'inscription des actes performatifs. La mémoire est cependant limitée quant à sa capacité à partager ses inscriptions. L'écriture, supportée par du papier ou un autre médium externe, est beaucoup plus efficace à ce titre. De plus, leur approche étant construite sur des interactions en face à face et de proximité, la réalité, pour eux, ne peut se construire que dans une zone du « là et maintenant » (Zhao, 2006). La distance dans le temps ou l'espace, qui peut être créée en faisant usage des médiations techniques ou de l'écriture, sort du champ d'application de leur modèle. Ils ne considèrent pas l'usage des médias dans la construction des institutions. Ce problème renforce, par ailleurs, l'importance que l'on doit attribuer à l'inscription comme constituant du processus de formation de la réalité sociale. Il devient donc important d'inclure les supports externes d'inscription dans notre compréhension de la construction de la réalité sociale.

La théorie proposée par Ferraris n'est toutefois pas une panacée qui règle tous les problèmes impliquant les interactions entre les objets sociaux et les individus. Elle ne circonscrit que les conditions logiques de l'existence de ces objets sans tenir compte, notamment, des processus cognitifs de perception de la réalité sociale et des processus de reconnaissance des énoncés performatifs. L'approche de Berger et Luckmann (2006) peut, à cet égard, venir appuyer la proposition de Ferraris. En mettant l'accent sur les fondements de la connaissance de la réalité en utilisant à la fois une approche cognitive et interactionniste, ils viennent combler une lacune dans la précédente théorie. L'inverse est aussi vrai. La distinction faite par Ferraris sur les divers types d'objets et l'identification de l'importance de l'inscription dans la construction des objets sociaux permettent de combler certaines lacunes de la proposition de Berger et Luckmann.

6.3 Incidence du textualisme faible

La proposition de Ferraris nous invite à considérer plus avant le rôle des inscriptions pour comprendre les phénomènes sociaux. Il va sans dire que les traces laissées par les interactions et les événements sociaux sont des sources porteuses d'informations relatives à la compréhension de l'action collective. La présence de traces forme donc la troisième condition de possibilité de l'action collective. Pour être en mesure d'agir collectivement, les individus doivent connaître le comportement des autres. L'exemple des quatre pêcheurs cité à la fin du chapitre 4 expose bien la nécessité d'avoir une trace du comportement des autres. Que ce soit pour faire la régulation de l'exploitation de la ressource ou seulement pour être en mesure d'appréhender le problème sous la forme d'un dilemme social, il est nécessaire d'avoir une connaissance des actes des autres.

6.3.1 La trace dans les modèles théoriques

Le rôle des traces se retrouve dans les modèles théoriques présentés en première partie. Déjà chez Tarde (1989) et Le Bon (2003), nous retrouvons des indications partielles de l'apport des traces, notamment, dans les journaux, pour construire des groupes d'action collective, c'est-à-dire des publics ou des foules. À la lecture de ces auteurs, on se rend compte de la nécessité de la trace et de l'inscription pour la constitution d'un public par l'entremise de la lecture des journaux (Tarde, 1989) ou de la propagation des croyances d'une foule par l'observation des autres (Le Bon, 2003).

Dans les travaux entourant l'analyse des cadres, l'importance accordée aux processus discursifs pour la formation des cadres de l'action collective suppose la nécessité de l'enregistrement des traces laissées par le comportement des individus. La formation des cadres de l'action collective dépend des actes de communication, écrits ou oraux, entre les membres des mouvements sociaux. L'efficacité des mobilisations dépend de la facilité avec laquelle les membres des groupes sont capables de lire les traces laissées

dans l'environnement social et de proposer une lecture alternative en cohérence avec leurs visées pour mobiliser les adhérents.

Dans ces travaux, Axelrod (1984) pose formellement, avec les trois conditions qu'il propose, que pour achever un comportement de coopération, les individus doivent connaître l'historique du comportement des autres. Ainsi, l'individu pour coopérer doit : (1) être dans une relation continue, (2) pouvoir identifier l'autre et (3) détenir de l'information sur les actes passés de l'autre. Il doit donc être en mesure de tirer des conclusions en ayant en main des indices ou des traces des comportements de l'autre. Il est évident que, comme avec les normes, cette connaissance du comportement des autres permet de construire un modèle du comportement attendu, accroissant les chances d'agir collectivement.

Dans le même ordre d'idée, le *positional account of group beliefs* (Tuomela, 1992, 1995) repose sur le partage d'information pour fonctionner. Les membres du groupe doivent, peu importe leur position, être informés de la position relative des autres membres pour que puissent être satisfaites les principales conditions. Il doit y avoir une inscription, formelle ou non, de ces informations dans un groupe. À ce sujet, les organigrammes et les documents institutionnels sont de nature à construire cette connaissance.

6.3.2 Le support de la trace

L'écriture est une technique qui sert depuis ses origines à enregistrer des traces. Elle fut utilisée, notamment, pour tenir un registre de la chasse, celui du troupeau ou d'une population. Elle fut aussi utilisée pour diffuser ces traces au travers des populations et des générations. Les divers textes des civilisations du passé sont utiles pour comprendre les modes de fonctionnement de ces dernières. L'écriture fut un élément important du développement des sociétés modernes. Elle aura, entre autres, permis l'édification des administrations en ce qu'elle est la seule à offrir la possibilité d'enregistrer, d'archiver et de consulter les informations ou les registres, conditions essentielles à cette édification

(Barbier et Bertho-Lavenir, 2000).

Les médiums d'écriture sont, avant d'être des moyens de communication, des moyens d'enregistrement. Les tablettes d'argile et les rouleaux de parchemin ont pu être utilisés pour diffuser de l'information, mais leur rôle premier était de conserver des traces afin de les consulter ultérieurement. C'est là une chose que le textualisme faible nous invite à faire. Revoir les TIC comme des outils d'écriture. Bien que les TIC soient de puissants outils techniques de communication, elles sont principalement des outils d'écriture possédant des capacités d'enregistrement, d'archivage et de consultation des traces supérieures à ce qui a existé auparavant. Le Web, le courriel ou les SMS constituent à cet égard de nouvelles plateformes d'inscription.

Du point de vue proposé par le textualisme faible, il y a un dénominateur commun entre les divers outils de « communication » qui ont existé depuis le début de l'écriture. Ils sont tous des moyens d'enregistrement et de consultation. Ils participent donc à la construction des objets sociaux en servant de support à l'inscription des actes performatifs. C'est sous cet angle qu'il est intéressant de considérer les TIC dans la construction des comportements collectifs.

Si la Révolution française, la mobilisation de Manille ou la bataille de Seattle, ont pu, de façons différentes, exister, c'est que les protagonistes ont su utiliser à leur avantage les moyens de communication propres à leur époque et construire les conditions nécessaires à la mobilisation. Si aujourd'hui, il est improbable de mobiliser les masses par l'envoi de lettres et des rencontres dans des places publiques, sur la base de l'écriture et de l'enregistrement, nous pouvons toutefois noter une forte analogie entre les moyens utilisés maintenant et les moyens d'autrefois. En comparant le courriel et la lettre, peu de choses ont changé, si ce n'est la portée de la diffusion, le niveau d'interactivité et la permanence de l'enregistrement des traces. Voyons ces facteurs.

La portée de la diffusion peut se définir comme la distance que peut parcourir l'inscription dans un laps de temps. La distance se mesure autant en termes géographiques

qu'individuels, c'est-à-dire au nombre d'individus atteints. Si le salon était l'endroit de prédilection pour la conversation et la reproduction sociale de l'espace public, les journaux permettaient d'élargir cet espace et d'étendre le rayon de diffusion de cet objet social. Sans les journaux, l'espace public aurait toujours été réduit aux quelques manifestations « d'usage public de la raison » qui avaient lieu dans des salons de discussion. Le Web et le mobile permettent aujourd'hui d'étendre encore plus la portée de la diffusion de l'enregistrement des traces. D'un espace public bourgeois, restreint aux limites des salons et des lecteurs de la presse, il est maintenant étendu à des ensembles géographiques lointains où les individus profitent de la permanence des enregistrements sur Internet pour construire cet espace public mondialisé. Si nous supposons l'existence de plusieurs espaces publics, il est alors possible, où que l'on soit, de toujours être présent dans le même en ayant accès aux enregistrements des traces qui composent ce dernier. Lire son journal local est maintenant théoriquement possible partout et en tout temps sur la planète.

L'interactivité des nouveaux moyens de communication et le dynamisme de leurs usages (mobilité, asynchronicité, instantanéité, etc.) permettent d'autant plus d'accroître le domaine de possibilités de l'enregistrement des traces. Si les salons avaient le haut du pavé en ce qui est des interactions et du dynamisme des conversations, les courriels, les forums de discussion électronique ou les SMS donnent lieu à ce type d'interaction tout en conservant des traces des discussions. Si le rythme des interactions possibles par l'entremise des journaux quotidiens n'était pas très rapide et limitait le dynamisme des échanges de traces, les nouvelles plateformes Web de diffusion de l'actualité ont fait des bonds de géants en permettant une rétroaction presque immédiate de la part des lecteurs et des journalistes. Les forums et les blogues ont accéléré ce rythme tout en conservant de façon presque permanente les traces de ces discussions.

La permanence de l'inscription est probablement le facteur le plus important, mais il ne peut être détaché des deux premiers parce qu'il est le facteur explicatif du rôle de l'écriture. Bien que chaque moyen permette d'archiver et d'enregistrer une quantité et

une diversité différentes de traces, c'est la capacité à consulter ces traces qui importe. La possibilité d'avoir un accès rapide à toute information, ce qui est quasiment possible avec le mobile, influence la possibilité d'agir collectivement. Dans un scénario comme la tragédie des communs ou le dilemme des biens publics, l'accès aux traces et la permanence de ces dernières peuvent avoir de grandes incidences sur la résolution des problèmes de coopération. Prenons le cas d'un service d'accès à une ressource commune qui est exclusive, comme un service de prêt de vélo disponible à plusieurs endroits dans la ville. L'accès à l'information, autant aux réservations, aux demandes et à l'emplacement des vélos aura des effets positifs sur la gestion de la ressource. De ce cas, les gestionnaires d'accès, en ayant des traces du comportement des individus, seront en mesure de mieux gérer la ressource et les utilisateurs qui auront accès à ces informations pourront faire de même. Dans le cas d'un accès à un parc qui est une ressource partagée et non exclusive, l'enregistrement des informations de fréquentation permettra une meilleure gestion du partage de cette ressource.

Il faut toutefois être prudent parce que ces facteurs ne déterminent pas explicitement l'efficacité des moyens. Ils sont à analyser par rapport au contexte historique et socio-politique et selon les pratiques habituelles. Par exemple, l'utilisation des SMS, bien qu'ayant une grande portée, un niveau d'interactivité élevé et offrant une permanence de l'enregistrement des traces, n'est pas garante d'une mobilisation réussie. Non plus que les journaux qui disposent d'un faible niveau d'interactivité soient implicitement de mauvais outils. Il faut qu'il y ait une adéquation entre la structure de l'espace public, les normes et l'usage des TIC. D'autres facteurs traditionnels sont aussi à prendre en compte pour avoir une compréhension optimale de l'action collective et de la coopération. Disons simplement que les stratégies de communication déployées pour mobiliser des adhérents et agir collectivement sont toujours sujettes à échouer compte tenu de la complexité des variables sociales.

6.3.3 Le mobile de Ferraris dans le cas de Manille

Reprenons synthétiquement l'exemple de la mobilisation de Manille pour illustrer les aspects décrits précédemment. Initialement, les journaux ont su créer un cadre approprié de mobilisation en publiant des articles sur les fraudes des dirigeants. En faisant usage du mobile, les Philippins, en plus d'être capables de se mobiliser rapidement en utilisant les caractéristiques intrinsèques du moyen de communication, solidifièrent, à la fois, l'objet social « mobilisation à la place EDSA » et l'objet de leurs luttes. L'inscription par SMS des actes posés, à cette échelle ne fait qu'accentuer le poids de la mobilisation. La reproduction des messages d'un groupe d'individus à l'autre est facilitée par le support de l'écriture et par la capacité de mémorisation du mobile. La capacité de diffusion à grande échelle des messages visant à construire la mobilisation est aussi un élément important pour comprendre la vitesse à laquelle s'est organisée cette manifestation. L'usage massif d'un moyen de communication écrit qui permet de diffuser rapidement à une grande échelle des enregistrements et des traces, devient un facteur important à considérer pour expliquer adéquatement la réussite d'une mobilisation comme celle de Manille. L'écriture, à cet effet, détient un pouvoir plus grand que le langage (Ferraris, 2006).

L'usage stratégique de l'espace public et des normes fut un élément primordial de cette manifestation. D'abord les journaux et ensuite les SMS créèrent un espace public commun à tous les Philippins. Il y a utilisation et construction d'un objet social aux fins d'une mobilisation. Les normes en place, que ce soit la signification de la place EDSA ou l'utilisation des SMS, furent renforcées par les actions communiquées et inscrites par les journaux et les SMS. Les SMS servirent aussi beaucoup à communiquer des informations sur le déroulement de la mobilisation. En enregistrant les traces du passage des autorités policières et celles des manifestants et en les diffusant à plusieurs personnes, les manifestants ont su et ont pu profiter de ces traces pour coordonner leurs actions.

L'espace public, les normes et les traces constituent un système qui permet aux indi-

vidus d'agir collectivement. Dans le cas de Manille, le rôle de plusieurs de ces éléments est explicite et montre bien comment la mobilisation s'est construite.

6.3.4 Attention aux dérives

L'inscription ne constitue qu'une condition nécessaire, mais non suffisante pour la création des objets sociaux. Il faut plus qu'une simple écriture dans un courriel pour qu'apparaisse ce type d'objet. L'acte inscrit doit être en cohérence avec le contexte social dans lequel il s'effectue pour qu'il puisse construire un objet social.

Avant d'utiliser ce cadre d'analyse de façon satisfaisante, il nous faut répondre à plusieurs questions. Il reste à répondre, notamment, aux questions sur le rôle exact du médium d'inscription, du contexte social ou de la prédisposition cognitive sur la création des objets sociaux. Tout comme pour la théorie des actes de langage, il reste plusieurs conditions à valider et à proposer pour que la proposition de Ferraris puisse avoir une portée générale (Veron, 1987).

La présentation d'une position telle que le textualisme faible peut engendrer une dérive vers une problématisation déterministe ou vers une perspective axée sur la subjectivité de la perception des traces et des inscriptions. Il faut avancer avec prudence et faire preuve de discernement pour ne pas tout réduire à la réalité sociale et aux objets sociaux. S'il est vrai que chaque chose peut posséder une signification sociale ou subjective, il n'est pas vrai que toute chose est construite socialement ou que toute chose est un objet social. Il y a une énorme différence entre une montagne et une promesse.

6.4 Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai démontré l'importance d'énoncer une théorie des objets sociaux et de la construction de la réalité sociale pour être en mesure d'intégrer correctement des technologies de communication dans un modèle de compréhension des phénomènes

sociaux. Avec l'apport de Ferraris, qui, à partir des critiques faites à la prépondérance du langage sur l'écriture, a proposé une théorie de la construction de la réalité sociale et certains modèles issus du courant de la construction sociale, j'ai aussi proposé que les TIC doivent être analysées en tant qu'outil d'écriture, c'est-à-dire comme des outils d'enregistrement des traces laissées par nos comportements sociaux. Dès lors, nous avons en main des éléments qui visent à une meilleure intégration des TIC dans les modèles de l'action collective et de la coopération.

CONCLUSION

L'objectif de ce mémoire était de proposer des éléments qui permettraient d'intégrer les TIC dans un modèle de l'action collective et de la coopération. Pour ce faire, j'ai proposé d'identifier les conditions de possibilité de ces comportements collectifs et d'y ajouter une dimension ontologique nous permettant d'établir adéquatement les incidences des TIC sur l'action collective. À l'aide de la théorie des objets de Ferraris (2006), j'ai proposé que l'inscription était un facteur important pour intégrer les TIC dans une compréhension cohérente des phénomènes collectifs.

Espace public, normes et traces

À partir des divers modèles théoriques issus de la sociologie des mouvements sociaux, de l'approche par les dilemmes sociaux et du modèle philosophique de l'intentionnalité collective, j'ai démontré que l'action collective et la coopération reposaient sur trois conditions nécessaires, mais non suffisantes : l'espace public, les normes et les traces.

Premièrement, pour arriver à dénouer les dilemmes de coopération et placer dans un contexte favorable les acteurs du dilemme, il faut qu'il existe préalablement un espace public de discussion qui permette à l'ensemble des acteurs d'achever la dialectique entre l'individuel et le collectif, c'est-à-dire de s'identifier individuellement comme faisant partie du groupe. De plus, la présence d'un espace public présuppose que des moyens de communication publics existent et sont utilisés pour communiquer. Cette présupposition repose sur la définition ontologique de l'espace public en tant qu'objet social ou en tant qu'acte inscrit.

Deuxièmement, il doit exister des normes ou des balises normatives pour établir les limites des comportements et réduire le domaine possible d'action. Les lois, les règlements et les normes sociales, agissant comme des balises, permettent de prédire le

comportement des individus impliqués. Les normes peuvent aussi être formulées pour résoudre un problème potentiel de coopération. Par exemple, un groupe peut décider d'imposer un système de sanction pour résoudre un dilemme social et encourager la coopération et l'action collective.

Troisièmement, il doit y avoir des traces du comportement des individus. La connaissance du comportement d'autrui est un facteur d'accroissement du taux de coopération et est une condition logique au respect des systèmes normatifs de sanction et de récompense. Comment imposer une sanction/récompense s'il n'y a pas de traces du comportement ?

C'est sur le troisième élément que j'ai proposé de m'attarder pour comprendre comment intégrer les TIC dans un modèle de l'action collective et de la coopération. J'ai proposé quelques pistes de réflexion sur les facteurs qui peuvent entrer en jeu pour une analyse de l'utilisation des moyens de communication dans les mobilisations.

Je pense que l'analyse des TIC en tant qu'outil d'écriture, donc d'enregistrement des traces, est une voie porteuse d'avenir pour achever une meilleure compréhension des comportements collectifs. À la fois parce qu'ils sont de plus en plus présents dans nos interactions, mais aussi parce que cela porte notre regard sur la dimension écrite ou documentée qui est présente dans plusieurs scènes de la vie quotidienne.

Les limites

L'action collective et la coopération sont des phénomènes très complexes qui demandent des analyses interdisciplinaires pour être correctement compris. Bien que j'aie tenté de présenter trois approches issues de domaines différents, il reste de nombreuses voies qui proposent des modèles pertinents pour comprendre ces phénomènes.

De plus, bien que m'apparaissant nécessaires, les conditions identifiées dans ce mémoire ne sont pas exhaustives et sont sujettes à la critique. Il est évident qu'il reste

plusieurs validations à faire avant d'intégrer formellement ces conditions à une théorie générale de l'action collective et de la coopération.

Un troisième point concerne les implications du textualisme faible et de la proposition de Ferraris dans un modèle de l'action collective. Il est entendu que les incidences de ces éléments sur cette problématique n'ont pas été identifiées exhaustivement et qu'il reste plusieurs zones d'ombre autour de cette approche. Dans le contexte, une mise à l'épreuve formelle en incluant plusieurs exemples aurait nécessité plus de ressources que j'en disposais. Je crois que les éléments que j'ai soulevés dans ce mémoire doivent être considérés comme des ouvertures vers une reproblématisation du rôle des TIC et de l'action collective, plutôt que comme des éléments prêts à être intégrés à une théorie générale.

Une épistémologie de la trace

Au vu des divers éléments qui ont été présentés dans ce mémoire, je crois qu'il est plus que pertinent de se pencher sur la problématique de la trace. La trace est au centre des activités humaines depuis des millénaires. Les chasseurs pistaient les animaux en suivant les pistes et les indices laissés par ceux-ci. Les Babyloniens du 3^e millénaire avant notre ère utilisaient les indices et les signes pour faire des oracles. Les domaines médical, juridique et scientifique sont fondés sur l'importance de l'indice ou de la trace pour appréhender leurs objets. L'intérêt de Ferraris pour l'écriture souligne manifestement l'importance de regarder du côté des indices et des traces pour comprendre les phénomènes sociaux. Sans emprunte des actions humaines, pourrait-il y avoir un domaine social ? Les recherches sur l'action collective, sans être explicites, nous indiquent que non. La sociologie des mouvements sociaux explicite le rôle du partage de cadre interprétatif, les approches sur les dilemmes sociaux évoquent la nécessité de connaître les actions passées faites par les individus pour augmenter le taux de coopération, l'approche philosophique de l'intentionnalité collective explicite formellement qu'il doit y

avoir un partage d'information pour que l'on attribue une intentionalité à un groupe.

À l'instar de l'archéologue qui interroge les traces laissées par les civilisations anciennes ou du détective qui cherche à reconnaître dans ces traces le comportement des individus, le chercheur en sciences sociales doit être à l'affût des traces laissées par les individus pour être en mesure de comprendre les phénomènes sociaux. J'invite donc au développement d'une épistémologie de la trace afin de mieux comprendre les comportements collectifs.

BIBLIOGRAPHIE

- Alfano, Geraldine et Gerald Marwell. 1980. « Experiments on the Provision of Public Goods by Groups III : Nondivisibility and Free Riding in "Real" Groups ». *Social Psychology Quarterly*, vol. 43, no. 3, p. 300–309.
- Arendt, Hannah. 1972. *Le système totalitaire*. Paris : Éditions du Seuil, 313 p.
- Arendt, Hannah. 1983. *Condition de l'homme moderne*. Paris : Calmann-Lévy, 406 p.
- Austin, John Langshaw. 1970. *Quand dire, c'est faire*. Paris : Éditions du Seuil, 183 p.
- Axelrod, Robert. 1986. « An Evolutionary Approach to Norms ». *The American Political Science Review*, vol. 80, no. 4, p. 1095–1111.
- Axelrod, Robert M. 1984. *The evolution of cooperation*. New York : Basic Books, 241 p.
- Barbier, Frédéric et Catherine Bertho-Lavenir. 2000. *Histoire des médias de Diderot à Internet*. 2^e éd. Paris : Armand Colin, 351 p.
- Benford, Robert D. 1993. « Frame Disputes within the Nuclear Disarmament Movement ». *Social Forces*, vol. 71, no. 3, p. 677–701.
- Benford, Robert D. et David A. Snow. 2000. « Framing Processes and Social Movements : An Overview and Assessment ». *Annual Review of Sociology*, vol. 26, p. 611–639.
- Benhabib, Seyla. 1992. « Models of Public Space : Hannah Arendt, the Liberal Tradition, and Jürgen Habermas ». Dans Calhoun, Craig J. (sous la dir.), *Habermas and the public sphere*, Cambridge : MIT Press, p. 73–98.
- Berger, Peter L. et Thomas Luckmann. 2006. *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin, 358 p.

- Bonacich, Phillip, Gerald H. Shure, James P. Kahan, et Robert J. Meeker. 1976. « Cooperation and Group Size in the N-Person Prisoners' Dilemma ». *The Journal of Conflict Resolution*, vol. 20, no. 4, p. 687–706.
- Bouvier, Pierre. 2005. *Le lien social*. Paris : Gallimard, 401 p.
- Bratman, Michael. 1987. *Intention, plans, and practical reason*. Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 200 p.
- Bratman, Michael E. 1993. « Shared Intention ». *Ethics*, vol. 104, no. 1, p. 97–113.
- Brentano, Franz C. 1995. *Psychology from an Empirical Standpoint*. Routledge (UK).
- Breton, Philippe. 2004. *L'utopie de la communication : le mythe du village planétaire*. Paris : La Découverte, 171 p.
- Brewer, Marilyn B. et Roderick M. Kramer. 1986. « Choice behavior in social dilemmas : Effects of social identity, group size, and decision framing ». *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 50, no. 3, p. 543–549.
- Bromley, Daniel W. 1991. *Environment and economy property rights and public policy*. Oxford : Blackwell, 247 p.
- Céfaï, Daniel. 2001. « Les cadres de l'action collective. Définitions et problèmes ». Dans Céfaï, Daniel et Danny Trom (sous la dir.), *Les formes de l'action collective : mobilisations dans des arènes publiques*, Paris : École des hautes études en sciences sociales, p. 51–97.
- Céfaï, Daniel et Danny Trom. 2001. *Les formes de l'action collective : mobilisations dans des arènes publiques*. Paris : École des hautes études en sciences sociales, 322 p.
- Cross, J. G. et M. J. Guyer. 1980. *Social Traps*. University of Michigan Press.
- Dawes, Robyn. M. 1980. « Social Dilemmas ». *Annual Review of Psychology*, vol. 31, no. 1, p. 169–193.

- Demeulenaere, Pierre. 2003. *Les normes sociales : entre accords et désaccords*. Sociologies, Paris : Presses universitaires de France, 292 p.
- Dubois, Nicole. 2003. *A sociocognitive approach to social norms*. Routledge research international series in social psychology, New York : Routledge, 261 p.
- Edney, Julian J. et Christopher S. Harper. 1978. « The effects of information in a resource management problem : A social trap analog ». *Human Ecology*, vol. 6, no. 4, p. 387–395.
- Ellingson, Stephen. 1995. « Understanding the Dialectic of Discourse and Collective Action : Public Debate and Rioting in Antebellum Cincinnati ». *The American Journal of Sociology*, vol. 101, no. 1, p. 100–144.
- Elster, Jon. 1989. *The cement of society a study of social order*. Cambridge, Angleterre : Cambridge University Press, 311 p.
- Farrugia, Francis. 1993. *La crise du lien social essai de sociologie critique*. Paris : L'Harmattan, 223 p.
- Ferraris, Maurizio. 2006. *T'es où : ontologie du téléphone mobile*. Paris : Albin Michel, 312 p.
- Fillieule, Olivier. 1997. *Stratégies de la rue les manifestations en France*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 435 p.
- Fox, Dennis R. 1985. « Psychology, ideology, utopia, and the commons ». *American Psychologist*, vol. 40, no. 1, p. 48–58.
- Gamson, William A. 1975. *The strategy of social protest*. Dorsey Press.
- Gamson, William A. 1992. *Talking politics*. Cambridge : Cambridge University Press, 272 p.

- Gamson, William A., David Croteau, William Hoynes, et Theodore Sasson. 1992. « Media Images and the Social Construction of Reality ». *Annual Review of Sociology*, vol. 18, p. 373–393.
- Gilbert, Margaret. 1987. « Modelling collective belief ». *Synthese*, vol. 73, no. 1, p. 185–204.
- Gilbert, Margaret. 1989. *On social facts*. International library of philosophy, London : Routledge, 521 p.
- Goffman, Erving. 1975. *Frame analysis : an essay on the organization of experience*. Penguin.
- Gurr, Ted R. 1974. *Why men rebel*. Princeton University Press.
- Habermas, Jürgen. 1978. *L'espace public archeologie de la publicite comme dimension constitutive de la societe bourgeoise*. Paris : Payot, 324 p.
- Habermas, Jurgens. 1992. « L'Espace public, trente ans après ». *Quaderni*, vol. 18, p. 161–191.
- Hacking, Ian. 2001. *Entre science et réalité : la construction sociale de quoi ?* Paris : La Découverte, 298 p.
- Hayashi, Nahoko et Toshio Yamagishi. 1998. « Selective Play : Choosing Partners in an Uncertain World ». *Personality and Social Psychology Review*, vol. 2, no. 4, p. 276–289.
- Huberman, Bernardo A. et Natalie S. Glance. 1995. « The dynamics of collective action ». *Computational Economics*, vol. 8, no. 1, p. 27–46.
- Inglehart, Ronald. 1977. *The silent revolution changing values and political styles among western publics*. Princeton, N.J. : Princeton University Press, 482 p.

- Isaac, R. Mark et James M. Walker. 1988. « Group Size Effects in Public Goods Provision : The Voluntary Contributions Mechanism ». *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 103, no. 1, p. 179–199.
- Isaac, R. Mark, James M. Walker, et Susan H. Thomas. 1984. « Divergent evidence on free riding : An experimental examination of possible explanations ». *Public Choice*, vol. 43, no. 2, p. 113–149.
- Kollock, P. 1998a. « Social Dilemmas : The Anatomy of Cooperation ». *Annual Review of Sociology*, vol. 24, no. 1, p. 183–214.
- Kollock, Peter. 1998b. « Transforming social dilemmas : group identity and cooperation ». Dans Danielson, Peter A. (sous la dir.), *Modeling Rationality, Morality, and Evolution*, Oxford : Oxford University Press, p. 186–210.
- Kollock, Peter et Marc Smith. 1996. « Managing the Virtual Commons : Cooperation and Conflict in Computer Communities ». Dans Herring, Susan C. (sous la dir.), *Computer-Mediated Communication : Linguistic, Social, and Cross-Cultural Perspectives*, Amsterdam : John Benjamins, p. 109–128.
- van de Kragt, Alphons J. C., John M. Orbell, et Robyn M. Dawes. 1983. « The Minimal Contributing Set as a Solution to Public Goods Problems ». *The American Political Science Review*, vol. 77, no. 1, p. 112–122.
- Kuhlman, D. M. et A. F. Marshello. 1975. « Individual differences in game motivation as moderators of preprogrammed strategy effects in prisoner's dilemma ». *J Pers Soc Psychol*, vol. 32, no. 5, p. 922–931.
- Lamizet, Bernard. 1998. *La médiation politique*. Paris ; Montréal : L'Harmattan, 416 p.
- Lamizet, Bernard. 1999. *La médiation culturelle*. Communication et civilisation, Paris ; Montréal : L'Harmattan, 447 p.
- Le Bon, Gustave. 2003. *Psychologie des foules*. Paris : Quadrige/PUF, 132 p.

- Liebrand, Wim B. G. 1984. « The effect of social motives, communication and group size on behavior in an n-person multi-stage mixed-motive game ». *European Journal of Social Psychology*, vol. 14, no. 3, p. 239–264.
- Liebrand, Wim. B. G. et Charles. G. McClintock. 1988. « The ring measure of social values : A computerized procedure for assessing individual differences in information processing and social value orientation ». *European Journal of Personality*, vol. 2, p. 217–230.
- Marwell, Gerald et Pamela Oliver. 1993. *The critical mass in collective action a micro-social theory*. Cambridge : Cambridge University Press, 206 p.
- McCarthy, J. D. et M. N. Zald. 1977. « Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory ». *American Journal of Sociology*, vol. 82, no. 6, p. 1212.
- Meijers, Anthoniew M. 2003. « Can Collective Intentionality Be Individualized? » *American Journal of Economics and Sociology*, vol. 62, no. 1, p. 167–183.
- Meinong, Alexius. 1999. *Théorie de l'objet (1904)*. Paris : J. Vrin, 190 p.
- Moussa, Hélène. 1992. « The Social Construction of Women Refugees : A Journey of Discontinuities and Continuities ». Thèse de doctorat, University of Toronto.
- Nash, John. 1950. « Equilibrium points in N-person games ». *Proc. Nat. Acad. Sci. US*, vol. 36, p. 48–49.
- Nash, John. 1951. « Non-Cooperative Games ». *The Annals of Mathematics*, vol. 54, no. 2, p. 286–295.
- Neveu, Érik. 1995. « Les sciences sociales face à L'Espace public, les sciences sociales dans l'espace public ». Dans Pailliart, Isabelle (sous la dir.), *L'espace public et l'emprise de la communication*, ELLUG, p. 37–64.
- Neveu, Érik. 2005. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : Découverte, 126 p.

- Oberschall, Anthony. 1973. *Social conflict and social movements*. Prentice-Hall Englewood Cliffs., NJ.
- Olson, Mancur. 1965. *The logic of collective action*. Harvard Univ. Press.
- Orbell, John et Robyn Dawes. 1981. « Social dilemmas ». Dans Stephenson, Geoffrey Michael et James H. Davis (sous la dir.), *Progress in Applied Social Psychology*, Toronto : J. Wiley, p. 117–133.
- Orbell, John, Robyn Dawes, et Alphons van de Kragt. 1990. « The Limits of Multilateral Promising ». *Ethics*, vol. 100, no. 3, p. 616–627.
- Ostrom, Elinor. 1990. *Governing the commons the evolution of institutions for collective action*. Political economy of institutions and decisions, Cambridge : Cambridge University Press, 280 p.
- Ostrom, Elinor. 2000. « Collective Action and the Evolution of Social Norms ». *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 14, no. 3, p. 137–158.
- Pettit, Philip. 1993. *The Common Mind : An Essay on Psychology, Society, and Politics*. Oxford : Oxford University Press, 382 p.
- Pettit, Philip. 1998. « Defining and Defending Social Holism ». *Philosophical Explorations*, vol. 1, no. 3, p. 169–84.
- Putnam, Robert D. 2000. *Bowling alone : the collapse and revival of American community*. New York : Simon & Schuster, 541 p.
- Rapoport, Amnon et Gary Bornstein. 1987. « Intergroup competition for the provision of binary public goods ». *Psychological Review*, vol. 94, no. 3, p. 291–299.
- Rapoport, Amnon et Gary Bornstein. 1989. « Solving Public Good Problems in Competition between Equal and Unequal Size Groups ». *The Journal of Conflict Resolution*, vol. 33, no. 3, p. 460–479.

- Reid, Thomas. 1969. *Essays on the active powers of the human mind*. Cambridge, Mass. : MIT Press, 481 p.
- Reinach, Adolf. 2004. *Les fondements a priori du droit civil*. Paris : Librairie philosophique J. Vrin, 199 p.
- Rheingold, Howard. 2002. *Smart mobs : the next social revolution*. Cambridge : Perseus Publishing, 266 p.
- Saveri, Andrea, Howard Rheingold, et Kathi Vian. 2005. *Technology of cooperation*. Institute for the Future.
- Schuessler, Rudolf. 1989. « Exit Threats and Cooperation under Anonymity ». *The Journal of Conflict Resolution*, vol. 33, no. 4, p. 728–749.
- Searle, John R. 1969. *Speech acts : an essay in the philosophy of language*. Cambridge, Angleterre : Cambridge University Press, 203 p.
- Searle, John R. 1983. *Intentionality : an essay in the philosophy of mind*. Cambridge paperback library, Cambridge, Angleterre : Cambridge University Press, 278 p.
- Searle, John R. 1990. « Collective Intentions and Actions ». Dans Cohen, Philip R., Jerry L. Morgan, et Martha E. Pollack (sous la dir.), *Intentions in communication*, Cambridge : MIT Press, p. 401–415.
- Searle, John R. 1995. *The construction of social reality*. New York ; Toronto : Free Press, 241 p.
- Sismondo, Sergio. 1993. « Some Social Constructions ». *Social Studies of Science*, vol. 23, no. 3, p. 515–553.
- Smelser, Neil J. 1969. *Theory of collective behavior*. New York : Free press, 436 p.
- Snow, David. 2001. « Analyse de cadres et mouvements sociaux ». Dans Céfaï, Daniel et Danny Trom (sous la dir.), *Les formes de l'action collective : mobilisations dans des arènes publiques*, Paris : École des hautes études en sciences sociales, p. 27–49.

- Snow, David A. et Robert Benford. 1992. « Master frame and cycles of protest ». Dans Morris, Aldon D. et Carol McClurg Mueller (sous la dir.), *Frontiers in social movement theory*, New Haven, Conn. : Yale University Press, p. 133–155.
- Snow, David A., Jr. Rochford, E. Burke, Steven K. Worden, et Robert D. Benford. 1986. « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation ». *American Sociological Review*, vol. 51, no. 4, p. 464–481.
- Tarde, Gabriel de. 1989. *L'opinion et la foule*. Paris : Presses universitaires de France, 184 p.
- Tilly, Charles. 1978. *From mobilization to revolution*. Addison-Wesley.
- Tollefsen, Deborah Perron. 2002. « Collective Intentionality and the Social Sciences ». *Philosophy of the Social Sciences*, vol. 32, no. 1, p. 25–50.
- Touraine, Alain. 1978. *La voix et le regard*. Seuil.
- Tuomela, Raimo. 1992. « Group beliefs ». *Synthese*, vol. 91, no. 3, p. 285–318.
- Tuomela, Raimo. 1995. *The Importance of Us : A Philosophical Study of Basic Social Notions*. Stanford Univ Pr, 470 p.
- Tuomela, Raimo. 2003. « Collective Acceptance, Social Institutions, and Social Reality ». *American Journal of Economics and Sociology*, vol. 62, no. 1, p. 123–165.
- Tuomela, Raimo et Kaarlo Miller. 1988. « We-intentions ». *Philosophical Studies*, vol. 53, no. 3, p. 367–389.
- Turner, Ralph H. et Lewis M. Killian. 1957. *Collective behavior*. Englewood Cliffs, N.J. : Prentice-Hall, 547 p.
- Ullmann-Margalit, Edna. 1977. *The emergence of norms*. Oxford : Clarendon Press, 206 pages p.
- Vanberg, Viktor J. et Roger D. Congleton. 1992. « Rationality, Morality, and Exit ». *The American Political Science Review*, vol. 86, no. 2, p. 418–431.

Veron, Eliseo. 1987. *La sémiosis sociale fragments d'une théorie de la discursivité*.
Saint-Denis, France : Presses universitaires de Vincennes, 230 p.

Zhao, Shanyang. 2006. « The Internet and the Transformation of the Reality of Everyday
Life : Toward a New Analytic Stance in Sociology ». *Sociological Inquiry*, vol. 76, no. 4,
p. 458–474.